



L'Europe  
locale & régionale

#Power2Her

# Les femmes en politique

## Tendances locales et européennes



**Observatoire**

La Charte européenne pour l'égalité  
des femmes et des hommes dans la vie locale

# Les femmes en politique

## Faits et chiffres

#Power2Her



### En Europe

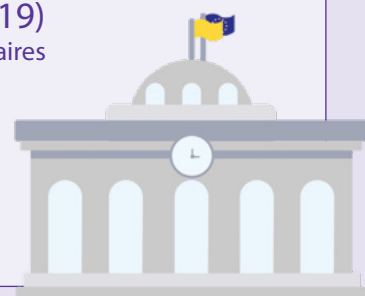
**15 %** des maires sont des femmes.

→ Il y a 10 ans, elles étaient **11%**.



**Top 5 (2019)**  
% femmes maires

Islande **36 %**  
Suède **32 %**  
Finlande **31 %**  
Norvège **28 %**  
Suisse **27 %**



**29 %** des élu.e.s locaux.les sont des femmes.

→ Il y a 10 ans, elles étaient **23 %**.



**Top 10 (2019)**  
% d'élus locaux

Islande <b>47 %</b>	Norvège <b>39 %</b>
Suède <b>43 %</b>	Belgique <b>39 %</b>
Ukraine <b>42 %</b>	Espagne <b>36 %</b>
France <b>40 %</b>	Albanie <b>35 %</b>
Finlande <b>39 %</b>	Lettonie <b>34 %</b>

### Proportion d'élues (2019)

Niveau intermédiaire

Niveau régional

**29 %**

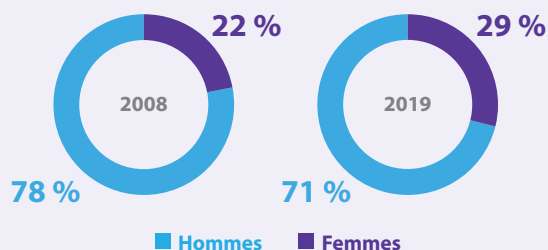
**31 %**



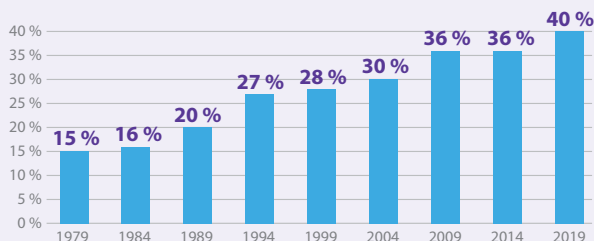
**Top 3 (2019)**  
% d'élues

France <b>50 %</b>	France <b>49 %</b>
Belgique <b>40 %</b>	Suède <b>48 %</b>
Pologne <b>25 %</b>	Espagne <b>45 %</b>

### Les députées au niveau national



### Eurodéputées | évolution sur 40 ans



**Combien de temps pour atteindre la parité en politique ?**

*A cette cadence, il faudrait 107 ans...*

[www.charte-egalite.eu](http://www.charte-egalite.eu)  
[twitter.com/cemr\\_equality](https://twitter.com/cemr_equality)



## Le CCRE et l'égalité

L'égalité des femmes et des hommes en politique, et plus largement dans la vie locale, a toujours constitué une priorité pour le CCRE et ses associations membres. Mais c'est en 2006, avec le lancement de la Charte pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, qu'un coup d'accélérateur est donné à cet engagement.

La Charte est à la fois un document politique et un instrument pratique. Elle encourage les gouvernements locaux et régionaux à prendre un engagement public en faveur de l'égalité et à mettre en œuvre les principes énoncés dans la Charte.

## L'Observatoire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

L'Observatoire et sa plateforme en ligne ont été lancés en 2012 afin d'aider les gouvernements locaux et régionaux à développer des politiques locales pour l'égalité femmes-hommes, notamment en réalisant les objectifs de la Charte.

Le rôle de l'Observatoire consiste à soutenir le développement de plans d'action pour l'égalité, de suivre la mise en œuvre et d'évaluer l'impact de la Charte en coopération avec les signataires.

L'Observatoire accroît la visibilité de la Charte et favorise les échanges entre les signataires. Selon les dernières données disponibles sur le site, le nombre actuel de signataires est de quelque 2 000 dans 35 pays.

Les travaux de l'Observatoire sont menés par le secrétariat du CCRE, la Commission permanente pour l'égalité et un groupe d'expert.e.s de coordinateurs.trices nationaux.ales des associations membres.

## La Charte en quelques chiffres

**30** articles

proposant des mesures concrètes pour assurer l'égalité femmes-hommes

**4** étapes

signer, planifier, mettre en œuvre, évaluer

**2 000** signataires

municipalités, villes et régions de 35 pays européens

**1** Observatoire

en ligne pour trouver des conseils et partager des bonnes pratiques

## Plus d'infos

[www.ccre.eu](http://www.ccre.eu)  
[twitter.com/ccreemr](https://twitter.com/ccreemr)

[www.charte-egalite.eu](http://www.charte-egalite.eu)  
[twitter.com/cemr\\_equality](https://twitter.com/cemr_equality)

**Édition**

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

**Rédaction**

Sandra Ceciari

**Recherche documentaire et analyse des données**

Benoit Chambon

**Coordination Recherche**

Nathalie Noupadja, *Responsable de la recherche et des études*

**Coordination Thématique**

Jaimie Just, *Chargée de mission - Égalité femmes-hommes et diversité*

**Relecture de la version française**

Axelle Griffon

**Édition de la version française**

Emeline Jamoul, Plume Rouge

**Traduction du français**

Penny Yim-Barbieri

**Supervision**

Dr. Angelika Poth-Mögele, *Directrice exécutive Affaires européennes*

**Direction**

Frédéric Vallier, *Secrétaire général*

**Communication et conception**

Pierre Vander Auwera, *Conseiller – Communication*  
Jeremy Herry, *Chargé de Communication*

**Graphisme et impression**

Pitch Black Graphic Design

**Données actualisées à la date du**

01 juillet 2019

**Cette publication est accessible en ligne**

[www.ccre.eu](http://www.ccre.eu)

**Impression**

Belgique

© Conseil des Communes et Régions d'Europe, 2019

Ce travail est sous licence internationale 4.0

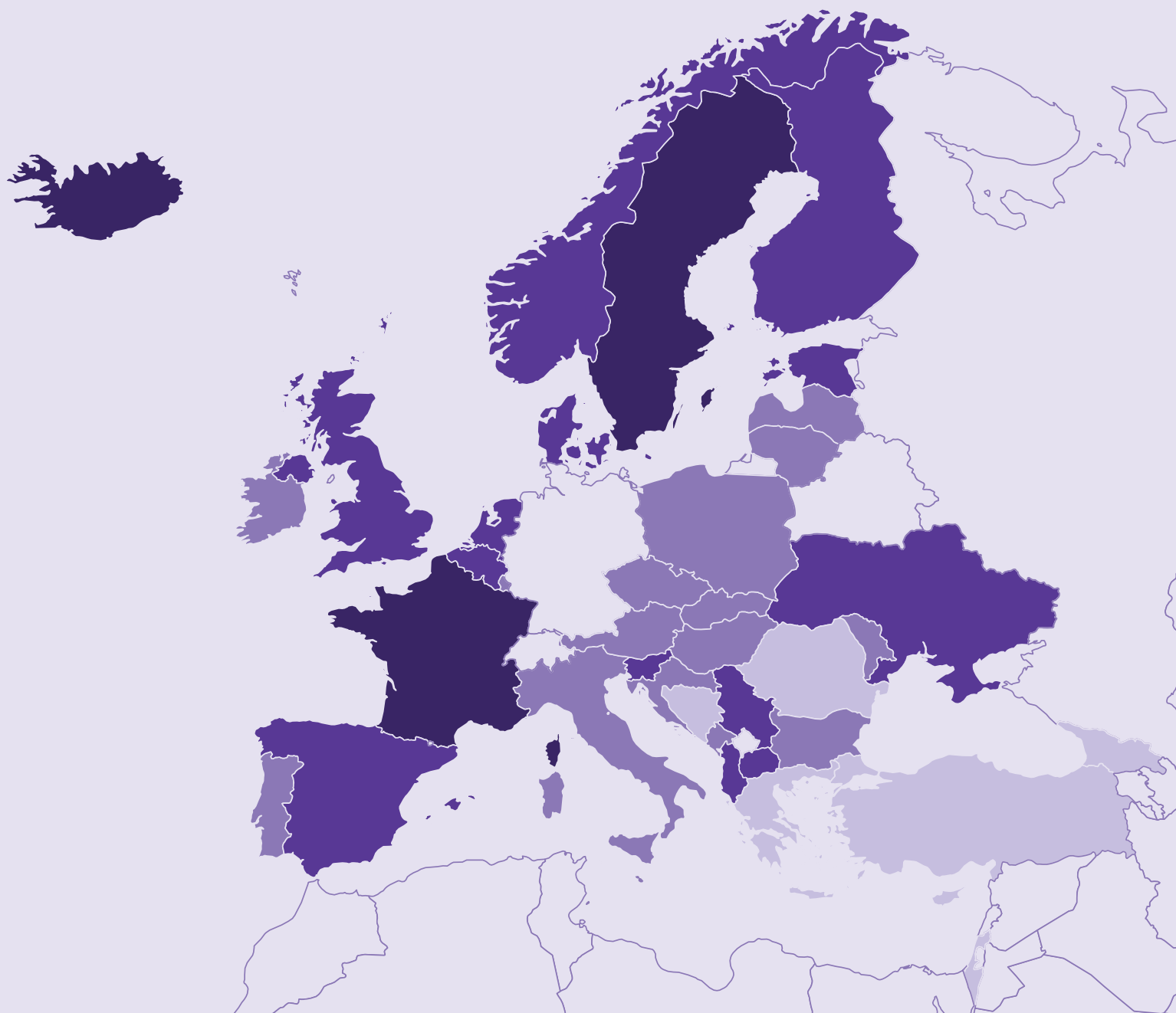
« Creative Commons Attribution »



Imprimé sur papier  
écologique

## Les femmes en politique

Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s  
par pays en Europe (39 pays\*) | 2019



10-20 %   20-30 %   30-40 %   ≥ 40 %

 Moyenne européenne = 34,1 %

### Top 3

Islande **46 %**  
Suède **44 %**  
France **40 %**

\*39 sur les 41 pays étudiés pour cette publication, dû au manque de données pour l'Allemagne et la Suisse.

# Remerciements

Nous souhaitons remercier tous les membres de nos associations ainsi que les collaborateurs.trices et stagiaires du Conseil des Communes et Régions d'Europe qui ont contribué à l'élaboration et à l'analyse de cette étude.

Benoit Chambon a, en particulier, accompli un travail de collecte et d'analyse des données remarquable, et le dévouement et le travail acharné de Lisa-Marie Oevermann et de Bela Tskhelishvili ont fait de cette étude un succès.

Un grand merci à Emeline Jamoul pour la relecture et à Penny Yim-Barbieri pour la traduction, ainsi qu'à l'équipe de Pitch Black pour la création d'infographies et la mise en page.

Des remerciements particuliers à l'auteure de l'analyse, Mme Sandra Ceciari, d'International Advice, pour ses connaissances contextuelles et historiques qui ont permis la réflexion et la mise en perspective des données collectées.

Le CCRE tient également à témoigner de l'aide précieuse fournie par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), en particulier par Ligia Nobrega et l'équipe dirigée par Gurbet Ogur d'Alphametrics Ltd., pour combler les lacunes des données locales et régionales.

Nous souhaitons exprimer notre gratitude au Comité des régions, en particulier à Diliana Raeva, et au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, en particulier à Clara Conti-Teixeira, Delphine Weisshaupt et Sabine Zimmer, pour avoir fourni les données sur les délégations pour les années 2008 et 2019. Merci également à Ülla Jurviste du service de recherche du Parlement européen.

Nous voudrions également remercier Laura Albu, présidente du Lobby des femmes roumaines, pour son aide dans la collecte de données sur les élections locales et régionales de 2008 en Roumanie ; Virginie Tumelaire du Centre de Documentation d'Amazone asbl à Bruxelles pour avoir retrouvé l'étude de 1998, et à Rita Jonusaite du Forum européen de la jeunesse pour ses commentaires éclairés.

# Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	<b>4</b>
<b>Préface</b> .....	<b>6</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>8</b>
<b>Méthodologie</b> .....	<b>11</b>
<b>PARTIE 1</b>	
<b>L'ascension des femmes en politique ? Dix ans de hauts et de bas</b> .....	<b>19</b>
Les femmes dans la vie politique locale .....	21
Les femmes en politique au niveau national .....	27
Les femmes au Parlement européen .....	29
Les femmes au Comité des régions .....	32
Les femmes au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe .....	34
Les femmes au Conseil des Communes et Régions d'Europe .....	36
<b>PARTIE 2</b>	
<b>Théories et pratiques : freins à l'égalité et perspectives</b> .....	<b>39</b>
Des cadres et des lois : vers l'égalité en Europe et dans le monde .....	41
L'égalité en danger : régressions et possibles causes .....	43
Être femme en politique .....	45
Instruments et règles pour les femmes en politique .....	46
<b>Conclusion et recommandations</b> .....	<b>51</b>
<b>Fiches Pays</b> .....	<b>57</b>
<b>Liste des associations membres du CCRE</b> .....	<b>101</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>102</b>
<b>Clause de non-responsabilité</b> .....	<b>105</b>
<b>Contacts</b> .....	<b>105</b>

# Préface

Au moment de la publication de cette étude, la toute première femme présidente de la Commission européenne prend ses fonctions. Ursula von der Leyen, dans son *Agenda pour l'Europe 2019–2024*, a clairement exprimé son engagement en faveur de l'égalité et de la parité.

L'égalité de représentation et d'influence des femmes et des hommes dans la vie politique est une condition préalable à une société démocratique. Une participation politique des femmes, en tant que citoyennes et dans la fonction publique, est essentielle à la bonne gouvernance et à l'élaboration des politiques.

Comme en témoigne la popularité d'initiatives telles que *EUPanelWatch*<sup>1</sup> et *The Brussels Binder*<sup>2</sup>, il n'est plus acceptable que la sphère politique soit dominée par une seule moitié de l'humanité.

Bien que des progrès aient été réalisés au cours des dix dernières années, les femmes sont toujours sous-représentées et la situation au sein des gouvernements locaux et régionaux est particulièrement préoccupante. En Europe aujourd'hui, seuls 15,4 % des maires sont des femmes.

La proportion moyenne de femmes dans les conseils locaux reste à moins de 30 % (28,9 %) et n'est que légèrement supérieure dans les

assemblées régionales (30,9 %). À ce rythme, combien d'années avant qu'un équilibre soit atteint entre les femmes et les hommes en politique ?

Pour atteindre l'objectif d'une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique, des mesures doivent être prises dès maintenant. Il faut redoubler d'efforts pour recruter plus de femmes, de tous âges et de tous horizons, dans la politique. Une telle initiative nécessite une sensibilisation accrue à l'égalité des sexes, à la lutte contre les stéréotypes sexistes néfastes et à la promotion des avantages d'un leadership équilibré.

Ces combats devront aller de pair avec un financement adéquat. De même, le monde politique devra soutenir les programmes de formation et de mentorat visant à renforcer les capacités des femmes candidates et à supprimer les obstacles auxquels elles sont confrontées.

Les gouvernements locaux sont essentiels à cet égard, à la fois en tant que niveau où les affaires des citoyen.ne.s sont organisées, mais également en tant que tremplin vers une fonction élue aux niveaux régional, national et même européen.

<sup>1</sup> EUPanelWatch est une campagne militant pour une plus grande diversité dans les débats politiques, recueillant des données sur la représentation des orateurs lors d'événements politiques et de conférences afin d'attirer l'attention sur les inégalités : [eupanelwatch.com](http://eupanelwatch.com)

<sup>2</sup> The Brussels Binder est une base de données en ligne de femmes expertes dans divers secteurs qui vise à apporter plus de diversité entre les sexes aux débats politiques : [brusselsbinder.org](http://brusselsbinder.org)



C'est au niveau local, en tant que maires et conseillers.ère.s municipaux.ales, que des talents politiques peuvent être révélés, des profils politiques définis, des réseaux développés et des compétences perfectionnées.

Lors de cette étude, un autre élément important s'est démarqué à plusieurs reprises : les importantes lacunes dans les données ventilées par sexe relatives aux élu.e.s aux niveaux local et régional.

Si nous voulons atteindre les objectifs fixés en matière d'égalité de représentation des femmes, il est nécessaire de disposer des données permettant de suivre les progrès, d'établir des comparaisons entre les pays et d'évaluer la situation. Sinon, comment pouvons-nous être tenu.e.s responsables ?

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe et sa Commission permanente pour l'égalité ne cherchent pas seulement à transmettre les valeurs qui sont importantes à leurs yeux, mais également à les mettre en pratique dans leurs organisations. Ils comptent sur les associations nationales de gouvernements locaux et régionaux pour modéliser plus largement le changement qu'ils demandent dans leurs sociétés.

Le CCRE reste un allié de soutien et un partenaire pour toutes celles et ceux qui agissent dans le sens d'une véritable parité, offrant aux femmes et aux hommes les plus talentueux.ses et compétent.e.s la possibilité de diriger sur un pied d'égalité.



**Stefano Bonaccini,**  
Président du CCRE



**Gunn Marit Helgesen,**  
Co-présidente du CCRE

# Introduction

Avec cette publication, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) tient à confirmer son appui au combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans la vie politique locale, dans le respect de la mixité et de la diversité de notre société. Le CCRE qui a été, depuis les années 80, l'une des premières organisations européennes à porter ce message, continue ainsi de le diffuser en parallèle de ses engagements en faveur de la bonne gouvernance et du développement durable sur notre continent.

L'objectif principal de l'étude 2019 du CCRE sur les femmes en politique est d'évaluer les progrès réalisés quant à la représentation des femmes dans la prise de décision sur une période de dix ans et de présenter l'état actuel des choses.

La collecte de ces informations est cruciale pour alimenter les activités de plaidoyer du CCRE sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale en général, et sur les femmes dans la prise de décision politique en particulier.

Avec le nouveau mandat du Parlement européen et de la Commission européenne à partir de 2019, ainsi que le prochain Cadre financier pluriannuel et ses politiques et programmes (2021–2027), le moment est opportun pour mettre en lumière ce sujet à l'échelle de l'Union européenne (UE).

L'étude vise à mobiliser les acteur.rice.s et les décideur.euse.s à tous les niveaux en Europe,

dans les institutions et les organisations représentées dans l'étude, mais également dans les associations de gouvernements locaux et régionaux, les partis politiques, les organisations de la société civile et toute personne intéressée par une gouvernance démocratique et juste.

Grâce à la contribution de ses membres et à une recherche documentaire approfondie, le CCRE publie ici les données sur la participation des femmes à la vie publique dans tous les pays où il compte des membres. Ces données, très difficiles à rassembler, permettent de peindre un tableau complet, à tous les niveaux de la prise de décision, de la place des femmes dans la vie politique en Europe.

Le CCRE vise à maintenir le sujet à l'ordre du jour politique et à faire en sorte qu'il reste un objectif clé dans les futures stratégies européennes d'égalité des sexes – soutenues par des financements et des programmes correspondants – et à persuader tous les niveaux de gouvernement, les partis politiques et les associations d'agir dans le cadre de leurs compétences respectives pour s'attaquer aux obstacles rencontrés par les femmes dans l'accès aux postes de responsabilité et de direction.

Quel tableau? Quelle est la place des femmes dans la politique en Europe?

L'égalité des femmes et des hommes apparaît aujourd'hui comme une valeur partagée et un objectif clair, précisé dans le Traité sur l'Union européenne. Une valeur et un principe souvent cités dans les discours et les stratégies politiques. Dans l'UE, depuis la signature du Traité de Rome, en 1957, et du Traité d'Amsterdam, en 1997, l'égalité entre les femmes et les hommes est reconnue officiellement comme un droit fondamental et une des valeurs communes aux pays membres.

En 2000, la Charte des droits fondamentaux de l'UE, juridiquement contraignante depuis le Traité de Lisbonne en 2007, proclame que « l'égalité entre les hommes et les femmes doit être assurée dans tous les domaines ».

Malheureusement la situation *de jure* et *de facto* n'est que peu souvent en phase, surtout en politique. En Europe, comme ailleurs, les femmes ont été exclues de la vie politique. Ce n'est qu'à l'issue de la Première Guerre mondiale que de nombreux États européens ont commencé à accorder aux femmes les droits de vote et d'être élues (les femmes s'étant notamment illustrées au cours du conflit en remplaçant efficacement dans les usines les hommes partis à la guerre).

Pourtant la politique a demeuré encore une affaire d'hommes. Ce n'est que très récemment que la mobilisation pour la parité ou/et l'instauration des quotas en faveur des femmes, ont assuré partiellement la féminisation de la classe politique. Cette évolution est notamment due aux politiques en faveur de l'égalité des chances de l'Union européenne et à une tendance internationale qui est allée de pair avec les mouvements d'émancipation des femmes.

Cette publication permet de se représenter la présence des femmes dans la vie politique des 41 États dans lesquels le CCRE compte des membres. Cet ensemble comprend donc les pays membres de l'UE, mais également la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe<sup>1</sup>.

Cette analyse met en lumière la situation de l'égalité des femmes et des hommes en politique dans les pays scandinaves<sup>2</sup> et en Finlande, véritables modèles en la matière, mais aussi dans l'ensemble des États membres de l'UE et des candidats à son adhésion, ainsi que les pays du voisinage oriental comme ceux des Balkans, la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine, la Turquie et Israël.

Cette initiative est un témoignage de la volonté politique du CCRE de promouvoir l'égalité. C'est de cette même volonté que sont nées les conférences européennes d'élues locales, les projets européens d'échanges de bonnes pratiques, mais surtout le lancement de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale (rédigée en 2006 par le CCRE et ses membres) et son Observatoire (également établi et géré par le CCRE).

L'analyse des données concernant la participation des femmes à la vie politique locale est accompagnée d'une évaluation de la participation des femmes aux parlements nationaux, au Parlement européen et aux autres institutions et organes représentatifs des pouvoirs locaux et régionaux en Europe.

1 Les États membres du Conseil de l'Europe : [www.coe.int/fr/web/about-us/our-member-states](http://www.coe.int/fr/web/about-us/our-member-states)

2 La notion de « pays scandinaves » comprend le Danemark, la Norvège et la Suède.

Afin de réaliser une analyse complète et détaillée de notre action, tout le contexte politique, juridique et structurel a été pris en compte : les lois constitutionnelles, les règles électorales, et les autres moyens employés par les partis politiques, par exemple, mais aussi les barrières structurelles, sociales, culturelles, etc. qui constituent de véritables obstacles pour la participation active et substantielle des femmes en politique.

Afin d'approfondir cette évaluation, un travail de recherche et d'analyse comparative et évolutive a été effectué sur des données avec environ dix ans d'écart. Cet examen doit permettre de comprendre que si le principe d'égalité des femmes et des hommes est aujourd'hui acquis en Europe, il est encore loin de correspondre à un fait concret. La réalité des chiffres nous dévoile des mouvements discontinus, des hauts et des bas dans tous les pays européens : il y a encore des efforts à fournir pour construire une société réellement égalitaire.

En résumé, cette étude est un aperçu global de la situation concernant la participation et la représentation des femmes en politique en Europe, avec la conviction que l'égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision est un droit, mais aussi une question hautement politique, nécessaire à la bonne évolution de nos démocraties. Une bonne gouvernance ne peut résulter que de décisions justes et salutaires prises ensemble par des femmes et des hommes pour le bien de toute la société.

Nous souhaitons aussi, en tant que section européenne de l'organisation mondiale des pouvoirs locaux, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), que cette démarche soit suivie dans les autres continents afin d'aboutir, en vue de 2030, à une cartographie mondiale de la participation des femmes à la vie politique locale.

L'Organisation des Nations unies (ONU) a placé l'égalité des femmes et des hommes parmi les thématiques fondamentales pour la réalisation du développement durable de notre planète. L'égalité des sexes est l'objectif 5 de son Agenda 2030 dont un objectif cible spécifique est de « garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique ».

Notre étude se veut une pierre à cet édifice, afin d'aider les décideur.euse.s politiques à prendre conscience de l'importance de ce sujet et à fournir des instruments pour agir, car seule la participation des femmes à la vie politique peut permettre d'atteindre l'égalité concrète des femmes et des hommes et une véritable gouvernance démocratique. L'objectif est également d'inciter les femmes elles-mêmes à s'engager en politique.

# Méthodologie





# Méthodologie

## Champ géographique

Le champ géographique de l'étude fluctue selon les données étudiées.

Aux niveaux local, intermédiaire, régional et national, l'étude est basée sur la situation dans les **41 pays** dans lesquels le CCRE compte des membres<sup>1</sup> :

Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.

Malheureusement, malgré nos recherches approfondies et nos demandes auprès de certains instituts de statistiques nationaux, nous n'avons pas réussi à collecter toutes les données. Ainsi, nous ne sommes pas parvenu.e.s à trouver des données fiables en ce qui concerne la situation des femmes

- en Albanie au niveau régional en 2008,
- en Autriche au niveau local (excepté le nombre de femmes maires) en 2008,
- en Italie au niveau intermédiaire en 2008,
- en Pologne au niveau intermédiaire en 2008,
- et en Ukraine au niveau intermédiaire en 2008 et 2019 et au niveau régional en 2008.

Ce manque d'informations notamment pour 2008 a donc un impact sur le calcul de l'évolution. En vue de faciliter la lecture comparative, leurs données ont été soustraites de la moyenne de 2019. Au niveau européen, ce sont les **28 pays membres** qui ont été analysés pour le Parlement européen et le Comité des régions.

Pour le Congrès du Conseil de l'Europe, qui compte 47 pays membres, nous avons sélectionné **40 pays**, Israël n'y figurant pas.

## Références à des regroupements de pays

Il est entendu pour cette étude que les termes « Europe » et « moyenne européenne » font référence aux 41 pays participant à cette étude.

L'Union européenne fait référence aux 28 États membres à la date de collecte des données pour l'étude.

De plus, afin de pouvoir comparer les données entre plusieurs régions d'Europe, nous avons choisi de les séparer géographiquement afin d'avoir des groupes de pays suffisamment importants. Nous avons donc séparé les pays de l'ancien bloc de l'Est (les anciens membres de l'URSS), les pays des Balkans (les anciens membres de la Yougoslavie), les pays nordiques, les pays de l'Europe du Nord-Ouest et les pays de l'Europe du Sud<sup>2</sup>.

Il est important de noter que ces groupes de pays nous permettent de mesurer une tendance régionale, mais que celle-ci n'est pas révélatrice de la situation particulière des pays en leur sein.

<sup>1</sup> Il y a deux exceptions. L'association des communes du Kosovo (AKK) est un membre observateur du CCRE, mais nous n'avons pas reçu de données pour le pays ; et l'association suisse du CCRE n'est plus un membre actif, mais les données présentées dans cette étude ont été fournies par l'office fédéral de la statistique suisse.

<sup>2</sup> Les pays de l'ancien Bloc de l'Est : Bulgarie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, et Ukraine

Les pays des Balkans : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie, Slovénie

Les pays nordiques : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède

Les pays d'Europe du Nord-Ouest : Allemagne, Autriche, Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Pays Bas, Royaume Uni, Suisse

Les pays d'Europe du Sud : Chypre, Grèce, Israël, Italie, Malte, Portugal, Espagne, Turquie

## Champ temporel

Concernant la fourchette d'évolution entre 2008 et 2019, les résultats mis en avant ne représentent pas un état des lieux aux dates exactes de 2008 et de 2019.

Au vu des différentes dates électorales et afin de s'assurer de la fiabilité de nos données, les chiffres découlent des élections les plus récentes (ou celles pour lesquelles nous avons trouvé les données les plus fiables) par rapport à notre date de référence.

Ainsi, pour 2008, nos données remontent parfois aux élections de 2004, et les données dites d'aujourd'hui peuvent remonter aux élections de 2014.

Dans la majorité des cas (65 %), nos données retracent l'évolution sur dix ans ou plus (parfois trois mandats). Dans le reste des cas, nos données retracent l'évolution sur huit ou neuf ans, mais toujours sur deux mandats au minimum.

Deux exceptions : en France, les élections locales ont lieu tous les six ans. L'étude couvre donc 2008 et 2014 (la prochaine aura lieu en 2020) ; en Pologne, l'étude couvre 2014 et 2018 pour les élections intermédiaires.

## Questionnaire

Afin de collecter le maximum de données, nous avons envoyé à chacune des associations membres du CCRE un **questionnaire** à compléter sur la proportion de femmes élues dans leur pays. Le questionnaire était divisé en diverses parties, adapté à la situation de chaque pays.

Une première rubrique était consacrée à la place des quotas dans le pays (présence de quotas imposés par la loi pour chaque niveau, et présence de partis politiques avec des quotas volontaires).

Une deuxième rubrique était consacrée au niveau local (date des élections, fréquence des élections, nombre d'élu.e.s locaux.ales, nombre de femmes parmi eux, nombre de maires, nombre de femmes parmi eux et maire de la capitale en 2008 et en 2019).

Ensuite, selon la structure administrative de chaque pays, des rubriques additionnelles étaient présentes concernant les niveaux intermédiaires et régionaux (date des élections,

fréquence des élections, nombre d'élu.e.s au le niveau concerné, nombre de femmes parmi eux, nombre de président.e.s au niveau concerné, et nombre de femmes parmi eux).

Enfin, une dernière partie était consacrée au niveau national (date des élections, fréquence des élections, nombre d'élu.e.s parlementaires, nombre de femmes parmi eux, identité de la/du président.e de la chambre, en 2008 et 2019, pour la chambre basse et la chambre haute selon les pays).

## Recherche documentaire

Une fois la collecte de données terminée, nous avons procédé à des **recherches complémentaires** afin d'apporter les informations manquantes (toutes les sources sont citées dans la bibliographie).

À ces fins, nous avons reçu l'aide précieuse de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE en anglais).

Nous avons procédé à un croisement de données avec quatre bases de ressources sur le sujet : l'Institut international pour la démocratie et l'aide aux élections (en anglais : International Institute for Democracy and Electoral Assistance, IDEA) pour les questions sur les quotas<sup>1</sup>, l'EIGE pour les niveaux infranationaux et nationaux<sup>2</sup>, l'Union Interparlementaire (IPU Parline)<sup>3</sup> pour les données sur le niveau national ainsi que l'étude de 2017 de la Commission pour l'égalité des genres du Conseil de l'Europe pour les données sur le niveau local et régional<sup>4</sup>.

Lorsque les données se sont révélées différentes, une étude poussée vers d'autres ressources a été menée afin de déterminer la source la plus fiable. En l'absence de résultat, la priorité a été donnée aux données recueillies par les associations.

## Données au niveau européen

Les données du **Parlement européen** nous proviennent du site web du Parlement européen et du service en ligne de DODS People<sup>5</sup>. Elles concernent les femmes élues au Parlement au moment des élections de 2009 et de 2019 (afin d'observer l'évolution sur dix ans). Elles ne prennent

1 [www.idea.int](http://www.idea.int)

2 [eige.europa.eu/](http://eige.europa.eu/)

3 [data.ipu.org/](http://data.ipu.org/)

4 [rm.coe.int/analytical-report-data-2016-/1680751a3e](http://rm.coe.int/analytical-report-data-2016-/1680751a3e)

5 [www.dodspeople.eu/](http://www.dodspeople.eu/)



pas en compte les démissions à la suite des élections et les nouvelles nominations.

Les données sur le **Comité des régions** (CdR) nous ont directement été transmises par celui-ci. Elles concernent la composition du Comité des régions en 2018 et en 2008. Il est important de noter qu'il y a en général un roulement de membres d'environ 20 % chaque année au sein du CdR, notamment dû aux dates électorales locales et aux mandats plus courts ou plus longs selon les pays.

Pour 2018 par exemple, nous avons utilisé les informations sur les membres du CdR (nombre de membres hommes/femmes [permanents et suppléants] par pays) pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018. Les mandats du CdR sont de cinq ans. L'année 2018 relève du sixième mandat, qui court du 26 janvier 2005 au 25 janvier 2020.

Or, le nombre total de membres est inférieur à la composition totale du CdR (350 permanents et 350 suppléants). Cette diminution est due au fait qu'au cours de cette année (2018), des membres ont perdu leur mandat à la suite d'élections locales/régionales dans leurs États membres respectifs et/ou que leurs membres avaient une durée de mandat différente (plus courte ou plus longue que le 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018). Cela a résulté en un certain nombre de sièges vacants.

Le **Congrès du Conseil de l'Europe** nous a également transmis directement les données. Le Congrès est composé de deux chambres, la chambre des pouvoirs locaux et la chambre des régions. Nous avons fait le choix d'utiliser les données du Congrès au total, sans différencier les chambres à ce stade, au vu des informations reçues et afin de concentrer l'analyse sur la comparaison 2008–2018. Les données sur le Congrès sont relatives à la session 36 de 2019 et à la session 15 de 2008.

## Définition des postes politiques étudiés

Concernant le **choix des organes politiques et des postes étudiés**, du fait de l'absence d'un vocabulaire commun en Europe sur certains organes ou fonctions spécifiques (comme celle de maire), nous avons établi nos recherches et notre étude en accord avec la nomenclature utilisée dans notre étude de 2016 sur les gouvernements locaux et régionaux en Europe<sup>1</sup>.

Ainsi, dans le cas de la position de maire et de président.e d'un niveau infranational plus spécifiquement, nous nous sommes attaché.e.s à observer la position de femmes dans des positions équivalentes. Dans certains pays, cette fonction faisait l'objet d'une élection (directe ou indirecte) ou d'une nomination, notamment par un conseil de membres élu.e.s, dans d'autres.

En ce qui concerne les élues pour chaque niveau infranational, nous avons retenu les postes pour lesquels des élections sont tenues. Concernant les postes au niveau national, nous nous sommes penché.e.s sur la composition de l'organe législatif, qu'il s'agisse de membres élu.e.s ou nommé.e.s. Lorsque le Parlement était bicaméral (constitué de deux chambres), nous avons associé dans notre comparaison la chambre basse de ces Parlements aux Parlements unicaméraux.

## Proportions et moyennes

Nous avons cherché à évaluer la place des femmes en politique pour chaque niveau, en Europe. Nous avons décidé d'utiliser **les proportions** de femmes pour chaque niveau, dans chaque pays. Les chiffres absolus sont cependant mentionnés dans les fiches pays en ce qui concerne les maires et les président.e.s des niveaux infranationaux.

Pour les comparer et afin de déterminer une moyenne européenne (donc sur les 41 pays du CCRE), nous avons choisi d'utiliser la **moyenne des proportions** directement. Nous avons fait ce choix afin que chaque pays soit mis sur un pied d'égalité, quelle que soit sa taille, et donc son nombre d'élue.e.s au total. En d'autres termes, nous avons observé la proportion moyenne de femmes à chaque niveau de gouvernance en Europe.

Nous avons utilisé le pourcentage des chiffres absolus totaux dans deux situations.

D'abord, concernant la moyenne des parlementaires européen.ne.s. À noter que pour 2019, nous avons fait le choix de compter la Croatie dans la moyenne, même si elle n'avait pas de membres en 2009.

Ensuite, pour « l'indice de parité », c'est-à-dire la proportion de femmes parmi l'ensemble des élu.e.s aux niveaux infranational, national et européen, qui figure en haut à droite des fiches pays. À noter que cette proportion ne peut être calculée pour la Suisse et l'Allemagne, car il n'existe pas de données sur le nombre total de femmes parmi les élu.e.s locaux.ales.

<sup>1</sup> [www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR\\_structures\\_and\\_competences\\_2016\\_FR.pdf](http://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR_structures_and_competences_2016_FR.pdf)

## Choix méthodologiques par pays

Il nous a parfois fallu faire des choix dans les données étudiées. Nous les avons retranscrits et détaillés ci-dessous.

- Pour l'Allemagne, pour des raisons de simplification et de collecte de données et en accord avec nos associations membres, les données du niveau local sont celles des municipalités (*Gemeinden*), des villes (*[kreisfreie] Städte*) et des comtés (*Landkreise*). C'est aussi la raison pour laquelle nous ne présentons pas de données pour le niveau intermédiaire (*Landkreise*) en Allemagne.
- Pour l'Autriche, les données collectées font référence aux *Landesregierungen*, aucune donnée suffisante n'étant disponible pour les *Landesparlamente*. Chapeauté par la.le gouverneur.e, le *Landesregierung* est l'organe exécutif de la région. Dans la quasi-totalité des régions, le gouvernement régional est élu à la proportionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, il est élu au scrutin majoritaire. Le *Landesparlament* est composé de membres élu.e.s au suffrage universel. Il désigne la.le gouverneur.euse et le gouvernement régional.
- Il n'y avait pas encore de régions au sens décentralisé du terme en Lettonie en 2008. Les régions de planification qui existaient alors étaient des divisions administratives du territoire et l'organe décisionnel de ces entités était le conseil de développement de la région de planification. Les premières élections pour les régions en Lettonie datent de 2009.
- Pour le Portugal, nous avons fait le choix de ne pas présenter les données des 3 092 « paroisses civiles » (*les Juntas de freguesia*). En effet, les données concernant les président.e.s et les élu.e.s de ces entités sont imprécises, et nous n'avons pas été capables d'exploiter des données suffisamment fiables. Par conséquent, ne sont présentes que les données des 308 municipalités.
- En Suisse, l'Office fédéral de la statistique fonde ses recherches sur la base d'un échantillon de 162 villes dites "statistiques". Dès lors, il n'existe pas de données pour l'ensemble du pays. Pour autant, nous avons choisi d'afficher les proportions de femmes au sein de ces villes statistiques dans la mesure où ces proportions proviennent d'une source publique officielle.
- En Serbie, les données régionales sont celles de la province autonome de Voïvodine, aucune donnée n'étant disponible pour la province autonome du Kosovo-et-Métochie. La province autonome de

Voïvodine est l'une des deux entités régionales de Serbie. Elle est dirigée par un.e président.e à la tête d'un gouvernement provincial, à côté duquel se trouve l'assemblée de la province autonome. La province autonome du Kosovo-et-Métochie, elle, est placée sous l'administration intérimaire de l'ONU, conformément à la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée le 10 juin 1999.

- La politique nationale de la Serbie établit que la République de Serbie ne reconnaîtra jamais l'indépendance unilatéralement proclamée par le Kosovo, et affirme que le futur statut de la province serbe méridionale ne peut être défini que dans le cadre de principes et normes adéquats des Nations Unies et autres organisations internationales, tout en respectant l'ordre constitutionnel de la République de Serbie. Compte tenu de cette situation spécifique, aucune donnée complémentaire sur la province autonome du Kosovo-et-Métochie ne peut être fournie.
- Au Royaume-Uni, nous avons considéré les Nations comme des entités régionales. Nous avons donc naturellement observé la place des femmes au parlement écossais, à l'assemblée nationale du pays de Galles et à l'assemblée d'Irlande du Nord. Pour l'Angleterre, nous n'avons conservé que les données de l'assemblée de l'Autorité du Grand Londres, et nous avons exclu les données des autres *combined authorities*.

Ces *combined authorities* sont des structures qui peuvent être établies par les diverses autorités locales d'Angleterre<sup>1</sup>. Cependant, bien que celles-ci soient de plus en plus nombreuses en Angleterre, nous avons choisi de ne pas les inclure comme une composante du niveau régional anglais. Nous sommes conscient.e.s que l'Autorité du Grand Londres ne couvre qu'une partie du territoire de l'Angleterre, mais elle est la seule qui, selon les propos du rapport du Parlement du Royaume-Uni, invite à la comparaison avec le parlement écossais, l'Assemblée nationale du pays de Galles et l'assemblée d'Irlande du Nord, bien que ses pouvoirs soient nettement plus limités<sup>2</sup>. De plus, la première des *combined authorities* à avoir été établie est celle de Manchester, qui n'a été créée qu'en 2011. Ainsi, aucune donnée n'aurait pu être collectée pour 2008, et aucune comparaison n'aurait pu se tenir.

<sup>1</sup> Article sur le sujet du Parlement du Royaume-Uni : [researchbriefings.parliament.uk/ResearchBriefing/Summary/SN06649](https://researchbriefings.parliament.uk/ResearchBriefing/Summary/SN06649)

<sup>2</sup> *Briefing report* du Parlement du Royaume-Uni sur le sujet : [researchbriefings.files.parliament.uk/documents/SN05817/SN05817.pdf](https://researchbriefings.files.parliament.uk/documents/SN05817/SN05817.pdf)

## Évolution

Concernant le **calcul de l'évolution**, bien que celle-ci puisse s'étudier mathématiquement par le biais d'une formule spécifique ( $[\text{valeur en 2019} - \text{valeur en 2008}] / \text{valeur en 2008}$ ), nous avons fait le choix d'utiliser la différence en point de pourcentage de la proportion concernée.

En effet, ce calcul de l'évolution peut parfois prêter à confusion et mener à des erreurs de compréhension malgré sa justesse. Par exemple, l'évolution selon la formule mathématique du nombre de femmes maires en Turquie est de 256 % sur dix ans. Cela correspond ici à une augmentation de 2,3 % (passage de 0,9 % de femmes en 2008 à 3,2 % aujourd'hui).

Dans le même temps, l'évolution du nombre de femmes maires en Lettonie est de 11 % sur dix ans, ce qui correspond à une augmentation de 2,4 % (passage de 21,1 % de femmes en 2008 à 23,5 % de femmes aujourd'hui).

Afin que toutes les analyses comparatives soient construites sur le même modèle, nous avons donc choisi de symboliser la progression de la part des femmes par la différence en point de pourcentage de leur proportion.

## Écriture inclusive

Pour la version française de cette étude, nous avons choisi de respecter le guide du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes du gouvernement de la République française<sup>1</sup>.

1 [www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_pour\\_une\\_communication\\_publique\\_sans\\_stereotype\\_de\\_sexe\\_vf\\_2016\\_11\\_02.compressed.pdf](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/guide_pour_une_communication_publique_sans_stereotype_de_sexe_vf_2016_11_02.compressed.pdf)



Partie 1

# L'ascension des femmes en politique ?

Dix ans de hauts et de bas





## Partie 1

# L'ascension des femmes en politique ?

## Dix ans de hauts et de bas

### Les femmes dans la vie politique locale

Que disent les données sur l'égalité femmes-hommes dans la vie locale en Europe<sup>1</sup> ? Combien de femmes sont-elles élues ? Combien de femmes sont-elles maires ? Quelle a été l'évolution depuis 2008 ? Bien que des progrès aient été accomplis, des efforts sont encore nécessaires sur le chemin vers l'égalité.

Le CCRE représente les 100 000 collectivités territoriales européennes des pays de l'Union européenne, mais également des pays de la grande Europe, de l'Islande à la Géorgie, du Portugal aux Pays baltes ainsi qu'Israël. C'est en grande partie grâce à la collaboration précieuse des associations nationales membres du CCRE que des données détaillées sur la situation des femmes dans la vie politique, et notamment locale, ont pu être recueillies. Ce sont des informations précieuses, car très difficiles à collecter.

Que disent ces données dans l'ensemble ? Quelles tendances ces statistiques permettent-elles de déceler ?

#### Les conseils municipaux (ou équivalents)

En 2019, dans les pays de l'étude, la proportion moyenne d'élues locales est de 29 %<sup>2</sup> alors qu'elle était de 23,4 % en 2008. Une moyenne qui correspond à la proportion de femmes au niveau des parlements nationaux en

Europe aujourd'hui (26,9 %), mais qui est inférieure à la proportion de femmes au Parlement européen (40,3 %), voir [Graphique 1](#).

Les pays où les femmes sont les plus représentées au niveau local en 2019 sont :

- l'Islande (47,2 %)
- la Suède (43,1 %)
- l'Ukraine (41,7 %)
- la France (40,3 %)

En 2008, le premier pays était l'Ukraine (43 %), suivie par la Lettonie (42,3 %), la Suède (42 %) et la Norvège (37,5 %), voir [Graphique 2](#).

Aucun pays n'a atteint la parité parfaite<sup>3</sup> au niveau local, alors que des pays comme la Suède, la Finlande, la France, les Pays-Bas et le Luxembourg ont atteint la parité au Parlement européen, où les chiffres d'élues dépassent même 50 %<sup>4</sup>.

Les pays nordiques<sup>5</sup> sont toujours ceux qui comptent le plus de femmes dans les instances locales, même si dans ces pays, cette proportion demeure inférieure au nombre de femmes membres du Parlement européen et des parlements nationaux.

1 Voir méthodologie p. 11. : l'« Europe » couvre les 41 pays participant à cette étude.

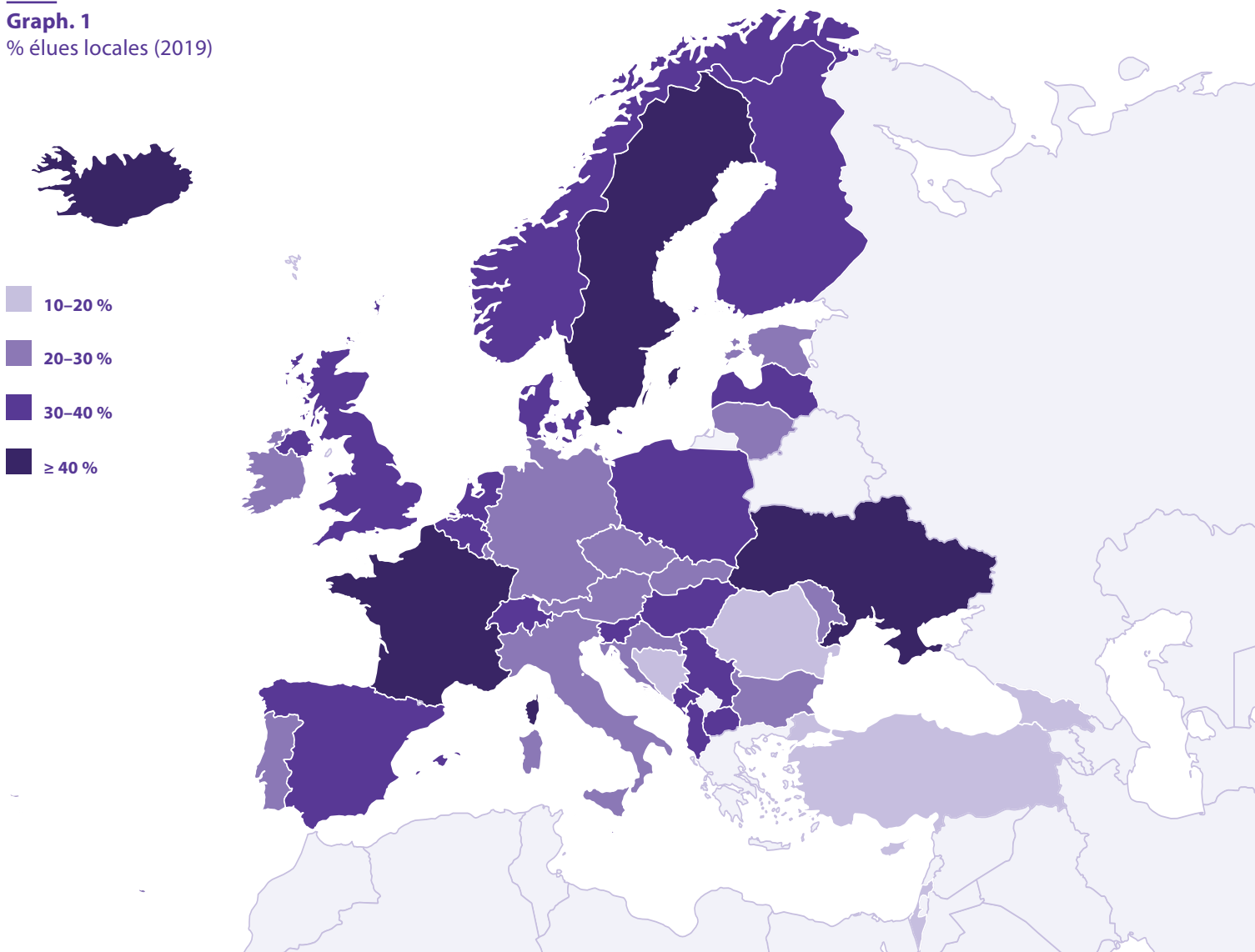
2 28,9 % en comptant les données de l'Autriche, voir méthodologie p. 11.

3 Parité parfaite : 50 % - 50 %.

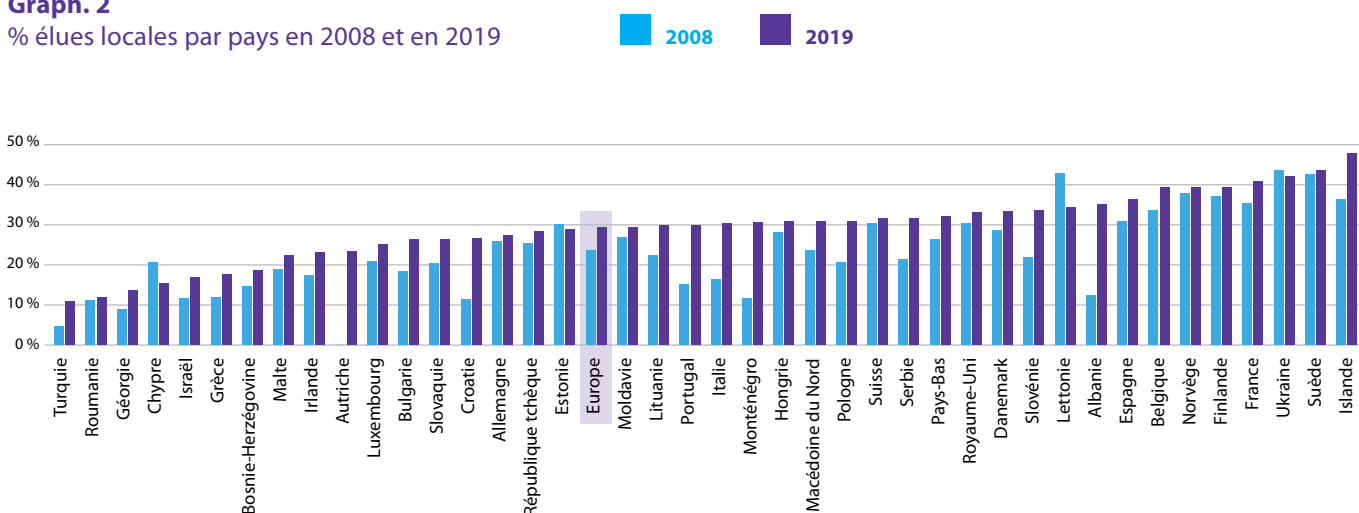
4 Suite aux élections européennes de 2019, c'est le cas de la Suède (55 %) et de la Finlande (53,8 %).

5 Voir méthodologie p. 11. : les pays nordiques sont une région de l'Europe du Nord délimitée par nos soins et dans le cadre de cette étude exclusivement, regroupant le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède. Notons que la notion de « pays scandinaves » ne comprend que le Danemark, la Norvège et la Suède.

**Graph. 1**  
% élues locales (2019)



**Graph. 2**  
% élues locales par pays en 2008 et en 2019





Aujourd’hui, quatre pays d’Europe comptent plus de 40 % de femmes élues au niveau local : la France, l’Islande, la Suède et l’Ukraine. En 2008, ils n’étaient que trois : l’Ukraine, la Lettonie et la Suède. 17 pays<sup>1</sup> affichent désormais entre 30 % et 40 % de femmes au sein des conseils municipaux. Il y a dix ans, ils n’étaient que sept.

Treize pays<sup>2</sup> comptent aujourd’hui entre 20 % et 30 % de femmes dans leurs conseils municipaux (ou équivalents). En Bosnie-Herzégovine, à Chypre, en Géorgie, en Grèce, en Israël, en Roumanie et en Turquie, la proportion de femmes parmi les élu.e.s locaux.ales est inférieure à 20 %. En 2008, c’était le cas pour quatorze pays<sup>3</sup> de l’étude. Parmi eux, en Turquie et en Géorgie, les femmes représentaient même moins de 10 % des élu.e.s locaux.ales.

En termes d’évolution de la proportion d’élues, c’est l’Albanie qui a vu le pourcentage de femmes augmenter le plus fortement en passant de 12,3 % à 34,8 % (+22,5 %) parmi les élu.e.s locaux.ales. En deuxième position, nous trouvons le Monténégro, qui est passée de 11,4 % en 2008 à 30,2 % (+18,8 %) en 2019, suivi par la Croatie qui est passée de 11,3 % à 26,3 % (+15 %) et enfin le Portugal qui est passé de 15 % à 29,4 % de femmes élues dans ses villes (+14,4 %).

Des pays ont connu une baisse de leur proportion de femmes parmi les élu.e.s locaux.ales : la Lettonie est passée de 42,3 % à 34 % (-8,3 %), Chypre est passé de 20,3 % à 15,3 % (-5 %), l’Ukraine est passée de 43 % à 41,7 % (-1,3 %), et l’Estonie est passée de 29,8 % à 28,6 % (-1,2 %).

À noter enfin qu’aujourd’hui, la proportion moyenne de femmes élues au niveau local dans les pays de l’Union européenne (28,9 %) est similaire à celle des femmes dans les pays en dehors de l’UE (28,8 %). La progression des pays en dehors de l’Union européenne est beaucoup plus importante lors des dix dernières années (+7,2 % contre +4,9 % pour les pays de l’UE<sup>4</sup>).

### Les maires (ou équivalents)

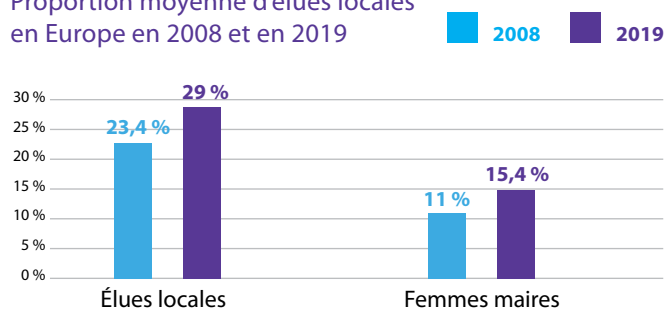
Le nombre de femmes élues locales est un bon indicateur de la représentation de l’opinion des femmes dans les affaires courantes de leurs villes. Mais le nombre de femmes élues maires est un indicateur concernant le

leadership de femmes dans des positions politiques de pouvoir, de prise de décision et d’influence.

Or, la proportion de femmes maires reste très largement inférieure à la proportion de femmes élues aux conseils municipaux, et cet écart tend même à s’accroître, voir [Graphique 3](#). On note en moyenne en Europe<sup>5</sup>, 13,5 % de moins de femmes maires que de femmes membres des conseils municipaux (aujourd’hui pour 29 % de femmes élues au niveau local, seuls 15,4 % des maires sont des femmes, en moyenne, en Europe).

### Graph. 3

Proportion moyenne d’élues locales en Europe en 2008 et en 2019



Trois pays semblent se distinguer pour ce qui est du nombre de femmes maires : l’Islande (36,1 %), la Suède (32,1 %) et la Finlande (30,5 %). Ce sont les trois seuls pays où la proportion de femmes parmi les maires dépasse 30 % aujourd’hui.

En 2008, aucun pays n’allait au-delà de ce seuil. Les trois pays qui présentaient la proportion la plus élevée en 2008 étaient la Suède (26,9 %), l’Islande (26,6 %), et la Suisse (24,9 %).

Dix pays d’Europe comptent désormais plus de 20 % de femmes parmi leurs maires<sup>6</sup>. Il faut souligner le progrès d’un grand nombre de pays d’Europe centrale qui ont ainsi vu la proportion de femmes maires fortement augmenter, voir [Graphique 4](#).

1 Finlande (39 %), Norvège (39 %), Belgique (39 %), Espagne (35,8 %), Albanie (34,8 %), Lettonie (34 %), Slovaquie (33,3 %), Danemark (32,9 %), Royaume-Uni (32,8 %), Pays-Bas (31,7 %), Serbie (31,2 %), Suisse (31,2 %), Pologne (30,4 %), Macédoine du Nord (30,4 %), Hongrie (30,4 %), Monténégro (30,2 %), et Italie (30 %)

2 Portugal (29,4 %), Lituanie (29,4 %), Moldavie (29 %), Estonie (28,6 %), République tchèque (28 %), Allemagne (27 %), Croatie (26,3 %), Slovaquie (26,1 %), Bulgarie (26 %), Luxembourg (24,8 %), Autriche (23 %), Irlande (22,8 %), et Malte (22 %)

3 Malte (19,7 %), Bulgarie (18,2 %), Irlande (17,2 %), Italie (16,2 %), Portugal (15 %), Bosnie-Herzégovine (14,5 %), Albanie (12,3 %), Grèce (11,8 %), Israël (11,6 %), Monténégro (11,4 %), Croatie (11,3 %), Roumanie (10,9 %), Géorgie (8,7 %) et Turquie (4,4 %)

4 Voir méthodologie p. 11 : les données de l’Autriche ne sont pas reprises dans le calcul de la progression.

5 Voir méthodologie p. 11 : l’« Europe » couvre les 41 pays participant à cette étude

6 Norvège (28 %), Suisse (27,4 %), Pays-Bas (26,8 %), Slovaquie (25,5 %), République tchèque (24 %), Lettonie (23,5 %), Ukraine (23 %), Moldavie (21,5 %), Espagne (21,3 %) et Hongrie (20,4 %)

Parmi les pays qui ont connu une évolution importante de la proportion de femmes maires, trois pays enregistrent une évolution de plus de 10 % : l'Ukraine (de 5,7 % à 23 %), l'Albanie (de 1,6 % à 14,8 %) et l'Estonie (de 4 % à 15,2 %). Parmi les pays qui avaient déjà en 2008 plus de 15 % de femmes maires, notons l'évolution importante des Pays-Bas (de 17,2 % à 26,8 %) et de l'Islande (26,6 % à 36,1 %).

En termes de proportions, deux pays ont moins de femmes maires par rapport à 2008 : l'Irlande, qui est passée de 20,2 % à 14,5 % de femmes maires, et le Royaume-Uni qui est passé de 19,7 % de femmes parmi les maires à 18,8 %.

Le pourcentage des femmes maires de capitales est similaire à la moyenne des pourcentages de maires au niveau local en général. Seuls 8 pays sur les 41 de l'étude ont aujourd'hui une femme à la tête de leur capitale<sup>1</sup> : la Bulgarie (Sofia), la France (Paris), l'Italie (Rome), le Luxembourg (Luxembourg), la Norvège (Oslo), les Pays-Bas (Amsterdam), la Roumanie (Bucarest) et la Suède (Stockholm).

Les femmes maires de capitales étaient déjà huit en 2008. C'était le cas en Bosnie-Herzégovine (Sarajevo), à Chypre (Nicosie), au Danemark (Copenhague), en Islande (Reykjavik), en Irlande (Dublin), en Pologne (Varsovie), en République tchèque (Prague) et en Suède (Stockholm).

Sur les 41 pays de l'étude, quatorze imposent des quotas au niveau local<sup>2</sup>. Ces pays ont plus d'élues au niveau local (31,5 % contre 27,7 % pour les pays qui n'ont pas de quotas), mais ont surtout connu une plus forte progression moyenne (+8,7 % contre une augmentation de 3,9 %).

Ces mêmes pays ont pourtant moins de femmes maires (12,7 % contre 16,8 % pour les autres pays) alors que leur nombre a plus fortement augmenté depuis 2008 (+5,5 % contre une augmentation de 4,1 % pour les autres pays)<sup>3</sup>. À noter aussi que les huit pays avec le plus de femmes élues au niveau local (plus de 35 %) sont des pays nordiques ou des pays imposant des quotas : l'Islande, la Suède, l'Ukraine, la France, la Finlande, la Norvège, la Belgique et l'Espagne.

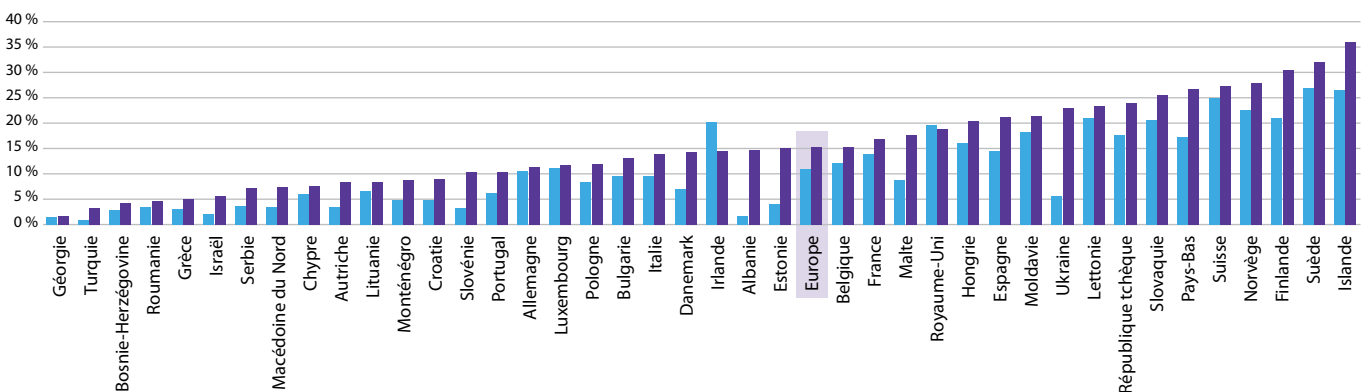
### Femmes maires des capitales de l'UE



### Graph. 4

% femmes maires par pays en 2008 et en 2019

■ 2008 ■ 2019



1 Données actualisées à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

2 Albanie (30 %), Belgique (50 %), Bosnie-Herzégovine (33 %), Espagne (40 %), France (50 %), Grèce (40 %), Macédoine du Nord (40 %), Moldavie (40 %), Monténégro (30 %), Pologne (35 %), Portugal (40 %), Serbie (33 %), Slovénie (40 %) et Ukraine (30 %)

3 Plus d'informations sur les quotas dans la partie 2. D) de cette étude, p. 39.

### Les assemblées intermédiaires (ou équivalentes)

Sur les 41 pays de l’étude, le niveau intermédiaire de seulement cinq pays a pu être étudié (par rapport aux sept qui détiennent un niveau intermédiaire<sup>1</sup>), dû au manque d’informations disponibles.

Malgré la faiblesse de l’échantillon, il est possible de constater, dans ces pays, que le niveau intermédiaire est relativement en retrait par rapport aux niveaux local et régional, en termes d’égalité entre les femmes et les hommes conseiller.ère.s.

Cela étant, la proportion de conseillères (29,3 %) demeure bien supérieure à la proportion de femmes présidentes (9,5 %) au niveau intermédiaire.

Dans les deux cas, une nette évolution est à constater entre 2008 et aujourd’hui : le pourcentage de femmes présidentes passe de 5,2 % (soit 27 femmes sur 511 postes) à 9,5 %<sup>2</sup>. La proportion de conseillères augmente de 11 %.

Il est aussi intéressant d’observer les règles visant une représentation plus équilibrée : la France, premier pays dans cette classification, applique une loi sur la parité alternée (obligation d’alterner les femmes et les hommes sur les listes électorales)<sup>3</sup>.

### Graph. 5

% élues et dirigeantes en 2019

	Conseillères			Dirigeantes		
	Local	Intermédiaire	Régional	Local	Intermédiaire	Régional
<b>Belgique</b>	39 %	39,7 %	43,2 %	15,4 %	18,2 %	0 %
<b>France</b>	40,3 %	50 %	49 %	16,9 %	8,2 %	16,7 %
<b>Hongrie</b>	30,4 %	12,7 %	na	20,4 %	0 %	na
<b>Italie</b>	30 %	19,2 %	20,4 %	14 %	8,7 %	10 %
<b>Pologne</b>	30,4 %	24,7 %	28,3 %	12 %	11,8 %	6,3 %
<b>Moyenne</b>	34 %	29,3 %	35,3 %	15,8 %	9,5 %	8,2 %

1 Les deux pays non étudiés au niveau intermédiaire sont l’Allemagne et l’Ukraine, voir méthodologie p. 11.

2 Lorsque les données sont comparées entre 2008 et aujourd’hui, les données de l’Italie sont retirées des moyennes des proportions de 2018, afin de faciliter la comparaison.

3 Plus d’informations sur les quotas dans la partie 2. D) de cette étude, p. 39.

### Les assemblées régionales (ou équivalents)

En Europe<sup>1</sup>, 26 pays sont concernés par des élections régionales<sup>2</sup>. Les femmes sont fortement représentées dans un certain nombre de pays : la France (49 %), la Suède (48,2 %), l'Espagne (45,4 %), la Finlande (45 %), la Norvège (44,4 %) et la Belgique (43,2 %). Six pays<sup>3</sup> ont entre 30 % et 40 % d'élues au niveau régional. Ils étaient quatre en 2008<sup>4</sup>.

Neuf pays<sup>5</sup> présentent entre 20 % et 30 % de femmes élues au niveau régional, soit quatre pays de plus qu'en 2008. Enfin, cinq pays<sup>6</sup> ont moins de 20 % de femmes élues au niveau régional, soit cinq pays de moins qu'en 2008.

Même observation que pour le rapport entre le pourcentage de femmes maires et le pourcentage de conseillères locales : il y a proportionnellement moins de femmes présidentes de régions que de femmes dans les assemblées régionales. En France, pays qui affiche le meilleur score pour les conseillères régionales avec 49 %, les femmes présidentes ne représentent que 16,7 %; en Finlande, elles ne sont que 21,1 %, par rapport à 45 % de conseillères régionales. En moyenne, il y a 30,9 % de femmes parmi les représentant.e.s au niveau régional en Europe<sup>7</sup>. En moyenne, les femmes représentent 18,4 % des président.e.s régionaux.ales.

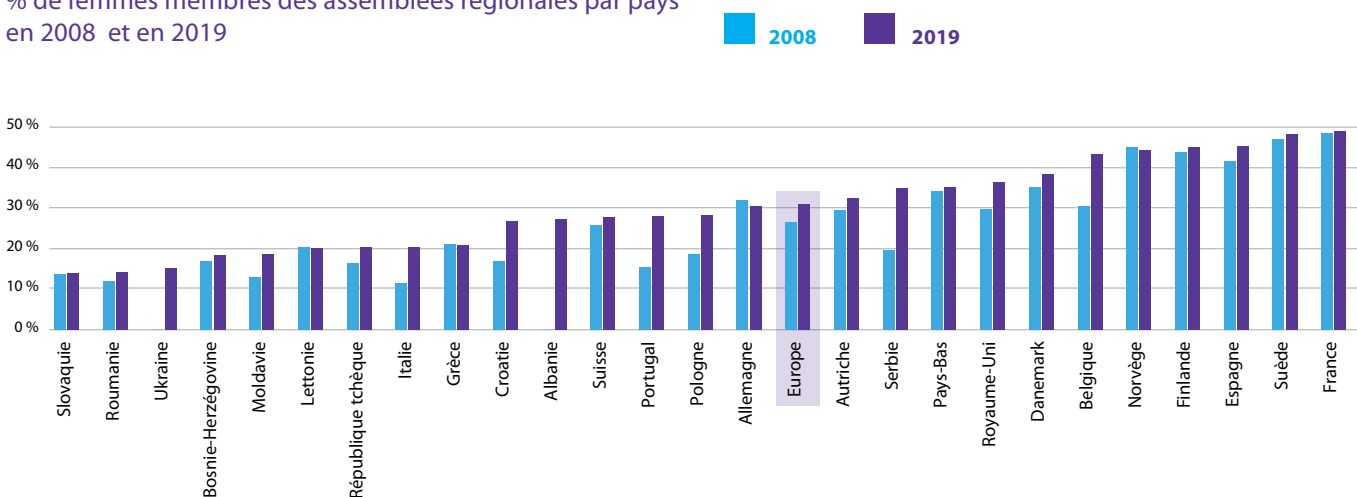
En 2008, il n'y avait aucune femme présidente de région dans six pays : l'Allemagne, la Bosnie-Herzégovine, la Pologne, le Portugal, la Serbie et la Slovaquie. Un léger progrès apparaît en 2019 avec 3 femmes sur 16 postes en Allemagne, 2 sur 10 en Bosnie-Herzégovine, 1 femme sur 16 en Pologne.

En termes de proportion de conseillères régionales, par rapport à 2008, des progrès sont observés en Serbie (augmentation de 15,3 % de la proportion de femmes), en Belgique (augmentation de 12,9 % de la proportion de femmes), au Portugal (augmentation de 12,5 % de la proportion de femmes) et en Croatie (augmentation de 10 % de la proportion de femmes).

Quatre pays ont vu une diminution du nombre de représentantes dans les assemblées : l'Allemagne (-1,4 %), la Norvège (-0,6 %), la Grèce (-0,3 %), et la Lettonie (-0,2 %).

### Graph. 6

% de femmes membres des assemblées régionales par pays en 2008 et en 2019



1 Voir méthodologie p. 11. L'« Europe » couvre les 41 pays participant à cette étude.

2 Voir méthodologie p. 11 : la nomenclature utilisée pour le niveau régional est celle de l'étude du CCRE *Les gouvernements locaux et régionaux en Europe : structures et compétences* : [www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR\\_structures\\_and\\_compétences\\_2016\\_FR.pdf](http://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR_structures_and_compétences_2016_FR.pdf)

3 Danemark (38,5 %), Royaume-Uni (36,5 %), Pays-Bas (35,2 %), Serbie (35 %), Autriche (32,5 %), et Allemagne (30,5 %)

4 Danemark (35,1 %), Pays-Bas (34,2 %), Allemagne (32 %) et Belgique (30,4 %)

5 Pologne (28,3 %), Portugal (27,9 %), Suisse (27,7 %), Albanie (27,4 %), Croatie (26,9 %), Grèce (20,9 %), Italie (20,4 %), République tchèque (20,3 %) et Lettonie (20,2 %)

6 Moldavie (18,6 %), Bosnie-Herzégovine (18,3 %), Ukraine (15,1 %), Roumanie (14,3 %) et Slovaquie (13,9 %)

7 Voir méthodologie p. 11. L'« Europe » couvre les 41 pays participant à cette étude.

## Les femmes en politique au niveau national

La présidente croate Kolinda Grabar-Kitarović, la chancelière allemande Angela Merkel, la présidente estonienne Kersti Kaljulaid, la présidente slovaque Zuzana Čaputová, la première ministre du Danemark Mette Frederiksen et la première ministre serbe Ana Brnabić sont des femmes d’État. Ce chapitre dédié aux parlements nationaux en tant qu’assemblées élues au suffrage universel par les citoyen.ne.s démontre que malgré ces exemples, l’égalité femmes-hommes n’est pas plus respectée au niveau des États qu’au niveau local.

En 2018 et 2019, l’Allemagne, l’Autriche, la Belgique, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, la Suède et l’Ukraine célèbrent le 100<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote des femmes pour les élections législatives<sup>1</sup> ; certains pays célèbrent également le 100<sup>e</sup> anniversaire des premières femmes élues dans les parlements nationaux.

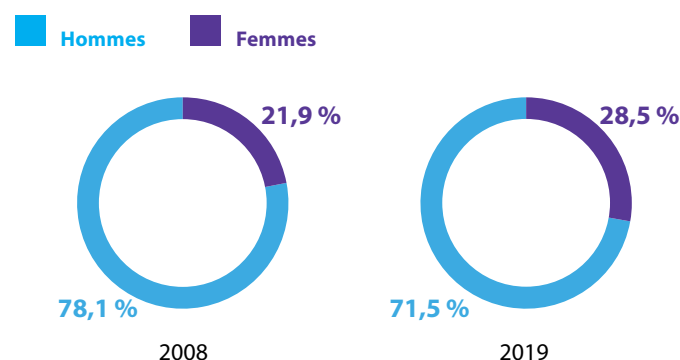
Après 100 ans (pour certains pays), il y a en moyenne 28,5 % de femmes membres d’hémicycles parlementaires en Europe<sup>2</sup>. Une moyenne beaucoup plus basse que la proportion de femmes au sein du Parlement européen (40,3 %), mais sensiblement équivalente à celle des femmes élues au niveau local (29 %).

Les données sur l’Europe que nous avons pu rassembler nous montrent que la proportion d’élues dans la chambre unique ou la chambre basse<sup>3</sup> de chaque pays est en augmentation au regard de la moyenne européenne depuis 2008 (de 21,9 % à 28,5 %).

Il est intéressant de noter que pour les quatorze pays possédant un parlement bicaméral<sup>4</sup>, la proportion d’élues est plus importante au niveau de la chambre basse (31,3 %) qu’au niveau de la chambre haute (25,9 %) et l’évolution sur 10 ans est également plus importante au niveau de la chambre basse (+9 %) que de la chambre haute (+6,5 %).

**Graph. 7**

Proportion moyenne des femmes élues à la chambre basse ou unicamérale en Europe en 2008 et en 2019



Aujourd’hui, les cinq pays européens (voir Graphique 8) qui présentent les plus fortes proportions de sièges occupés par des femmes au sein de leur chambre unique ou chambre basse sont :

- l’Espagne (47,4 %)
- la Finlande (47 %)
- la Suède (46,1 %)
- la Belgique (42,7 %)
- et la Norvège (41,4 %)

Les cinq premiers pays en 2008 étaient la Suède (47,3 %), la Finlande (41,5 %), la Norvège (37,9 %), le Danemark (37,4 %) et la Belgique (36,7 %).

Les pays nordiques témoignent des plus grandes proportions de femmes parmi les élu.e.s de la chambre unique ou de la chambre basse du parlement.

Les données sur les femmes dans les parlements nationaux révèlent des progrès dans plusieurs pays d’Europe centrale et orientale et des Balkans par rapport à 2008 : outre la France qui a gagné 21,1 % en termes de proportion de femmes élues (de 18,5 % à 39,7 %), l’Albanie est passée de 7,1 % en 2008 à 27,9 % (+20,8 %), la Serbie de 20,4 % à 37,2 % (+16,8 %), l’Italie de 21,3 % à 35,7 % (+14,4 %), ou encore le Monténégro de 11,1 % à 23,5 % (+12,4 %).

Tous ces pays sauf l’Italie ont instauré des quotas pour leurs élections nationales. En outre, les dix pays avec la plus grande part d’élues dans leur chambre basse ou unicamérale sont des pays nordiques ou avec des quotas imposés.

1 Pour la liste complète, veuillez consulter le site internet suivant : [archive.ipu.org/wmn-f/suffrage.htm](http://archive.ipu.org/wmn-f/suffrage.htm)

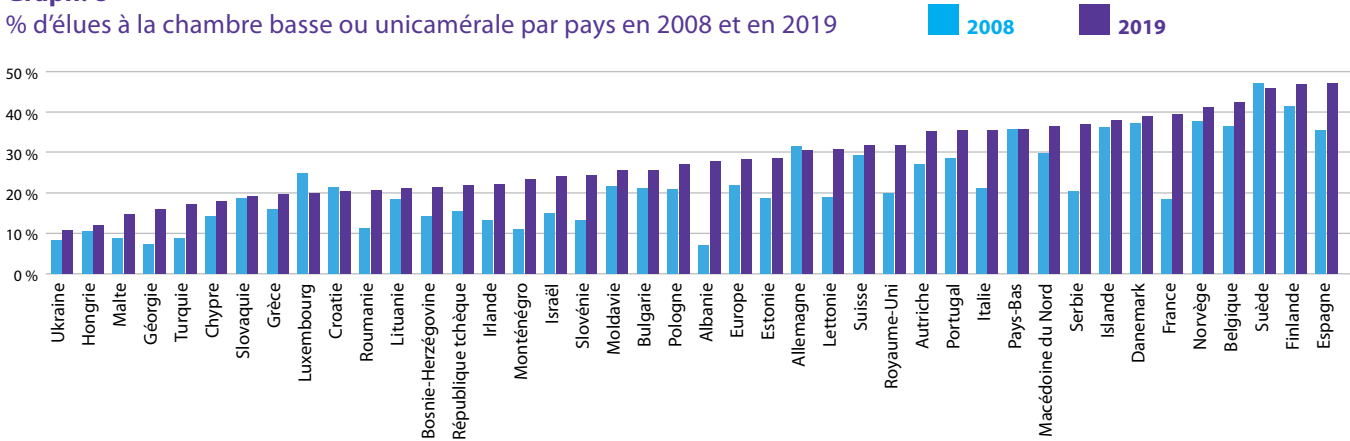
2 Voir méthodologie p. 11. L’« Europe » ou « moyenne européenne » couvre les 41 pays participant à cette étude.

3 Voir méthodologie p. 11. sur la comparaison entre la chambre des représentant.e.s dans le système politique unicaméral, la « chambre unique » et la chambre basse lorsqu’il y a un parlement bicaméral.

4 Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Espagne, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse

**Graph. 8**

% d'élues à la chambre basse ou unicamérale par pays en 2008 et en 2019



Dans les pays membres de l'Union européenne, la proportion de femmes dans la chambre basse ou unicamérale du parlement (29,1 %) est supérieure à celle des pays en dehors de l'Union (27,1 %). Cependant l'augmentation sur dix ans est plus forte dans les pays en dehors de l'UE (+8 %, contre +5,9 % pour les pays dans l'UE).

Cela étant, la tendance s'inverse pour la chambre haute des pays bicaméraux : une augmentation de 8 % dans les pays de l'UE, et une baisse de 3 % dans les pays hors UE.

Les pays avec proportionnellement le moins de femmes parmi les élues dans la chambre unique ou basse de leur parlement sont aujourd'hui : l'Ukraine (10,9 %), la Hongrie (12,1 %), Malte (14,9 %), la Géorgie (16 %) et la Turquie (17,3 %). À noter que la Turquie et la Géorgie ont néanmoins respectivement vu leur proportion d'élues augmenter de 8,5 % et de 8,7 %.

D'autres pays ont vu leur pourcentage de femmes parlementaires baisser par rapport à 2008 : c'est le cas du Luxembourg (-5 % d'élues), de la Suède (-1,1 %), de la Croatie (-1 %) et de l'Allemagne (-1 %).

Au niveau de la présidence des chambres parlementaires, les femmes restent en retrait. Dans les chambres uniques ou basses, seuls neuf pays avaient une femme présidente en 2008. C'est le cas de dix pays aujourd'hui. Au niveau des chambres hautes, l'évolution est plus intéressante : en effet, sur les quatorze pays concernés, le nombre de femmes présidentes a doublé, passant de deux à quatre.

Pour conclure, aucun pays européen n'a atteint la parité femmes-hommes dans les parlements, même dans des pays comme l'Espagne, la France ou la Suède où les femmes sont aussi, voire plus nombreuses que les hommes au gouvernement... La parité n'est pas encore acquise.



### Les Balkans en progression :

Si les pays des Balkans ne peuvent se prévaloir d'afficher les meilleures proportions d'élues au niveau local et régional, il s'agit du groupe de pays<sup>1</sup> qui a montré la plus forte progression au cours de la dernière décennie. En effet, les pays des Balkans sont passés de 16,5 % de femmes dans les conseils municipaux en 2008 à 29,2 % aujourd'hui (une augmentation de 12,7 %).

Ils comptent aujourd'hui plus de femmes élues locales que les pays du sud de l'Europe et que les anciens pays du bloc de l'Est. La proportion de femmes dans les conseils municipaux se rapproche de celle des pays d'Europe du Nord-Ouest (35,7 %).

Au niveau national, les élues parlementaires dans la chambre basse ou unique représentent aujourd'hui 27,4 %, ce qui constitue une augmentation de 10,5 %, soit la plus forte parmi les groupes de pays étudiés. C'est une fois de plus une proportion plus importante que les pays de l'ancien bloc de l'Est et les pays du sud de l'Europe. Il est possible d'avancer l'hypothèse que ces chiffres sont à mettre au crédit des quotas adoptés par l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et la Slovénie au niveau local, et en plus par la Croatie au niveau national (soit tous les pays des Balkans).

Cependant, ces chiffres sont à nuancer, car si l'évolution est très positive, les proportions globales restent éloignées de la parité. Au niveau des femmes maires, les pays des Balkans ne progressent que lentement : la proportion de femmes parmi les maires n'a évolué que de 3,5 % à 8,8 %. L'écart entre le nombre de femmes élues au niveau local et le nombre de femmes maires s'accroît.

<sup>1</sup> Pour connaître les pays compris dans chaque groupe régional défini pour cette étude, voir méthodologie p. 11.

## Les femmes au Parlement européen

Le Parlement européen (PE), élu pour la première fois au suffrage universel en 1979, choisit Simone Veil comme première présidente, une femme d’exception qui a largement œuvré pour l’égalité.

Quelle place les femmes occupent-elles aujourd’hui dans l’assemblée élue par les citoyen.ne.s européen.ne.s ? Le pourcentage des femmes a dépassé 40 % aujourd’hui et quelques pays envoient plus de femmes que d’hommes à l’hémicycle.

Sur les 31 président.e.s qui ont siégé au Parlement européen depuis 1958, nous comptons seulement deux femmes : Simone Veil (1979–1982) et Nicole Fontaine (1999–2002). Entre 1952, date de sa création en tant qu’assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l’acier avec six pays membres, jusqu’aux premières élections au suffrage universel direct en 1979 avec neuf pays membres, seulement 31 femmes ont été députées.

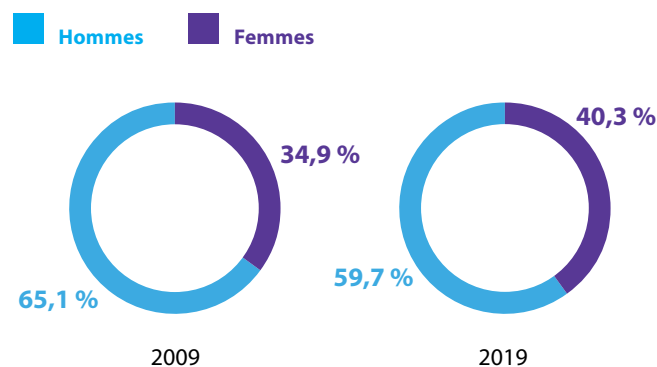
Au fil des années, le nombre et le pourcentage de femmes députées au Parlement européen n’a cessé d’augmenter. Aujourd’hui, le pourcentage de femmes au PE est supérieur à la moyenne européenne des parlements nationaux et des conseils locaux et régionaux. Dans un rapport sur l’égalité des femmes et des hommes au PE, adopté en décembre 2018<sup>1</sup>, le Parlement européen a appelé les partis politiques à assurer une représentation équilibrée des candidat.e.s pour les élections à venir. L’Union européenne n’impose en effet pas la parité aux pays membres, lesquels organisent les élections du Parlement européen selon leurs propres règles.

10 États membres sur 28 ont mis en place des règles en faveur d’une représentation équilibrée des femmes et des hommes pour les élections au Parlement européen<sup>2</sup>. Par exemple, les listes 100 % masculines sont interdites en Roumanie.

Depuis les élections de mai 2019, les femmes représentent 40,3 % de l’assemblée élue par les citoyen.ne.s européen.ne.s pour le mandat 2019–2024. Elles représentaient 37 % lors du précédent mandat (2014–2019) et 34,9 % pendant le mandat 2009–2014, voir [Graphique 9](#).

**Graph. 9**

Proportion moyenne des femmes eurodéputées en 2009 et en 2019



À l’issue des élections européennes de mai 2019, les 28 pays membres ont élu 303 femmes sur les 751 député.e.s qui composent le Parlement. On constate ainsi une augmentation du nombre des femmes dans la continuité des élections précédentes, mais la parité n’est toujours pas atteinte.

Deux pays lors des dernières élections ont élu plus de femmes que d’hommes : la Suède (55 % des femmes membres) et la Finlande (53,8 %), voir [Graphique 10](#).

Sept pays<sup>3</sup> ont atteint la parité en élisant exactement 50 % de femmes et 50 % d’hommes. Cependant, il est important de noter que le Danemark (6 femmes sur 13), la Finlande (7 femmes sur 13) et l’Irlande (5 femmes sur 11) se sont également fortement approchés de la parité qu’ils ne peuvent atteindre du fait du nombre impair de représentant.e.s pour leur pays.

Au cours de la législature 2009–2014, les femmes au Parlement européen représentaient 34,9 %. La proportion de femmes élues a donc connu une évolution de 5,4 %. En 2009, les pays suivants avaient envoyé le plus grand nombre de femmes avec plus de 40 % d’eurodéputées : la Finlande (61,5 %), la Suède (55,6 %), l’Estonie (50 %), les Pays-Bas (48 %) et le Danemark (46,2 %).

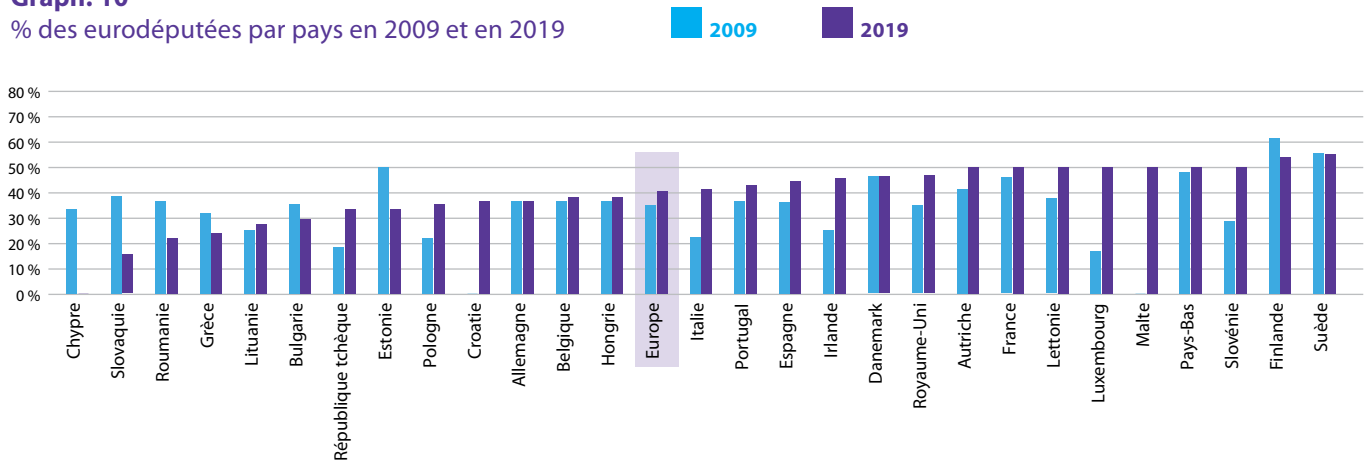
<sup>1</sup> [www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-8-2018-0429\\_FR.html](http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-8-2018-0429_FR.html)

<sup>2</sup> Belgique, Croatie, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal et Slovénie

<sup>3</sup> Autriche, France, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas et Slovénie

**Graph. 10**

% des eurodéputées par pays en 2009 et en 2019



À noter que Malte n'avait aucune femme membre en 2008 et qu'aujourd'hui, les femmes composent la moitié de sa délégation. Le Luxembourg n'avait envoyé qu'une femme parmi les six membres, alors qu'elles représentent aujourd'hui la moitié des membres.

Parmi les évolutions positives les plus importantes, la République tchèque et la Pologne sont passées respectivement de 4 femmes sur 22 à 7 femmes sur 21 et de 11 femmes sur 50 à 18 femmes sur 51.

Pour certains pays, on constate une diminution du nombre de femmes élues au Parlement européen, malgré un nombre total de membres parfois assez conséquent : Chypre est passée de 2 à 0 (sur six membres), la Slovaquie est passée de 5 à 2 (treize membres), la Roumanie est passée de 12 à 7 (sur respectivement 33 et 32 membres aujourd'hui) et la Grèce de 7 à 5 (sur 22, et 21 membres aujourd'hui).

En ce qui concerne les groupes politiques au Parlement européen, seul le groupe des Verts/Alliance libre européenne a atteint la parité des représentant.e.s avec 52,7 % de femmes (39 sur 74) ; le groupe Renew Europe le suit de très près avec 47,2 % (51 sur 108).<sup>1</sup>

Il semble que les groupes qui vivent l'idée paritaire et qui prônent l'égalité femmes-hommes ont une représentation plus égale. Les groupes nouvellement formés dans le Parlement européen semblent offrir aussi de nouvelles opportunités aux femmes de s'y intégrer et se faire élire. Est-ce que l'âge et le niveau d'expérience des membres influent sur la composition équilibrée des groupes ?

Selon les chiffres fournis par le Service de recherche du Parlement européen, il y a 86 nouveaux député.e.s au PE qui ont 35 ans ou moins, dont 39 femmes (45,3 %). En croisant ce chiffre avec celui de l'appartenance aux groupes politiques, il apparaît que les groupes qui recrutent le plus de jeunes candidat.e.s ont une proportion plus importante de femmes en général (à l'exception des Verts/ALE). 3 groupes sur 8 ont plus de femmes de 35 ans ou moins : GUE/NGL (66,7 %), Renew Europe (52,9 %) et S&D (50 %).

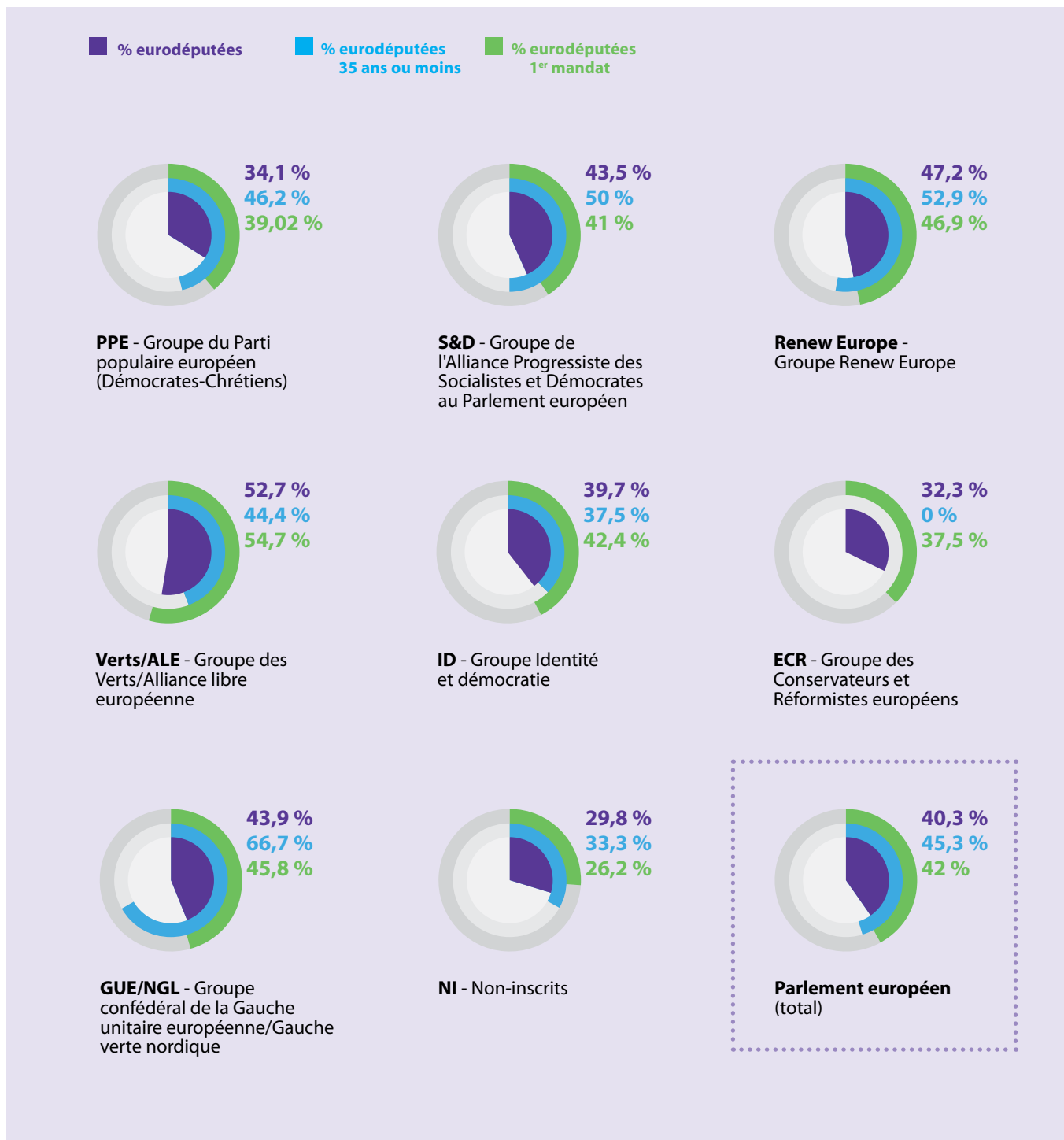
Pour aller plus loin dans l'interrogation sur les groupes politiques (et par extension, les partis politiques au niveau national qui les composent), une tendance ressort en examinant la proportion des membres qui sont élu.e.s au Parlement pour la première fois. Les trois groupes avec la plus grande proportion de femmes élues au PE pour la première fois (Verts/ALE [54,7 %], Renew Europe [46,9 %], et GUE/NGL [45,8%]) sont aussi les groupes avec les proportions les plus élevées de femmes membres au total.

Dans une prochaine édition de cette étude, il serait intéressant d'analyser pour d'autres niveaux de gouvernement, les contraintes et les opportunités pour les femmes candidates qu'offrent les partis politiques en fonction de leur ancienneté et leur ouverture envers les jeunes en tant que candidat.e.s.

<sup>1</sup> Les autres, dans l'ordre décroissant de proportion de femmes membres, sont : le Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (43,9 %) ; le Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen (43,5 %) ; le Groupe Identité et Démocratie (39,7 %) ; le Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) (34,1 %) ; le Groupe des Conservateurs et Réformistes européens (32,3 %) et les Non-inscrits (29,9 %).



**Graph. 11**  
Les eurodéputées par groupe politique en 2019



## Les femmes au Comité des régions

Qu'en est-il des femmes au Comité des régions (CdR), l'organisme consultatif européen mis en place par le Traité de Maastricht de 1992 et représentant les gouvernements locaux et régionaux des 28 pays membres de l'UE?

Au moment de la mise en place du Comité des régions, les femmes élues du CCRE avaient, pendant la Conférence de Dublin en 1995<sup>1</sup>, voté une résolution adressée au nouvel organe qui demandait la prise en compte de l'égalité dans la nomination des membres, ainsi que la création d'un groupe de travail sur le sujet. Ce dernier point a été réalisé puisque le Comité des régions a mis en place un groupe de travail présidé par Rosemary McKenna, présidente de la Commission des élues locales et régionales du CCRE à l'époque.

Néanmoins, l'égalité des délégué.e.s n'est toujours pas totalement aboutie : selon les chiffres de la période 01/01/2018 – 31/12/2018 (au cours du mandat actuel 2015–2020)<sup>2</sup>, seulement 24,2 % des délégué.e.s (titulaires et suppléant.e.s) du Comité des régions sont des femmes. Ce pourcentage place l'organe représentatif des pouvoirs locaux et régionaux de l'UE nettement en dessous du pourcentage du Parlement européen (40,3 %). Cette moyenne est, en outre, en deçà de la représentation des femmes au niveau local (28,9 %) et au niveau régional (30,9 %).

### Au total (titulaires et suppléant.e.s)

En prenant en compte les délégations dans leur globalité (titulaires et suppléant.e.s ensemble), la proportion totale de femmes connaît une augmentation de 3,1 % par rapport à 2008 (21,1 % de femmes).

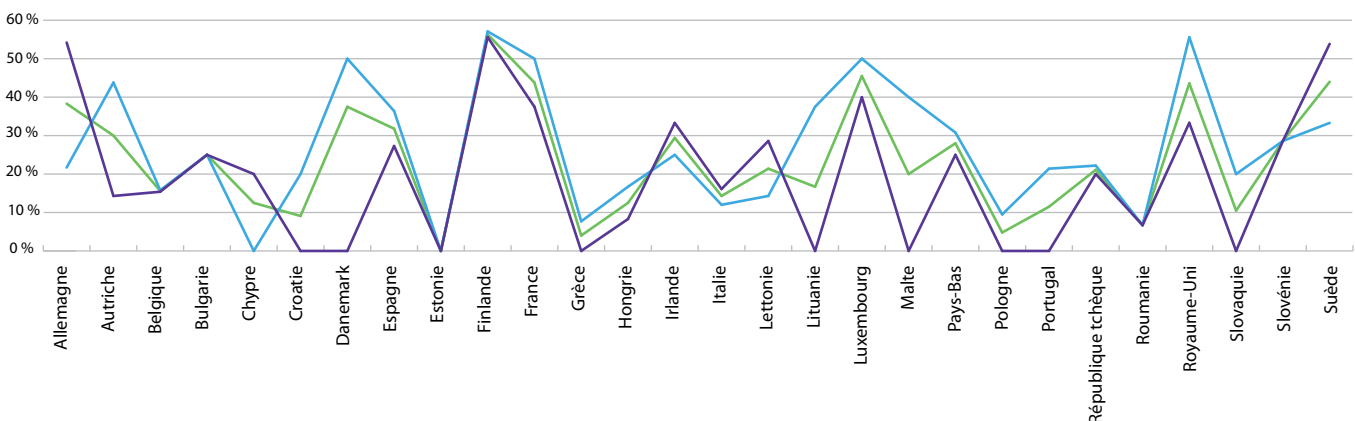
Cette augmentation est due aux progrès assez importants de pays comme la France qui est passée de 25 % de femmes au total (14 sur 56) à 43,8 % des femmes (21 sur 48), l'Allemagne qui est passée de 21,2 % de femmes (11 sur 52) à 38,3 % de femmes (18 sur 47) et le Danemark qui est passé de zéro femme en 2008 (il n'y avait qu'un seul délégué), à 3 femmes sur 8.

Inversement, il y a des pays où le nombre de femmes a diminué dans l'ensemble : c'est le cas de la Belgique (de 22,6 % [11 femmes sur 58] à 15,6 % [7 sur 45]) et de l'Estonie (de 4 femmes sur 14 à 0 sur 12). En 2018, trois autres pays n'ont qu'une seule femme dans toute leur délégation<sup>3</sup>.

### Graph. 12

% femmes au sein des délégations du CdR en 2018

■ Titulaires ■ Suppléantes ■ Délégation



1 Conférence européenne des élues locales et régionales du CCRE tenue à Dublin du 6 à 8 juillet 1995. La résolution est accessible via les archives européennes à l'Institut universitaire européen de Florence : [archives.eui.eu/en/fonds/40218?item=CCRE-643](https://archives.eui.eu/en/fonds/40218?item=CCRE-643)

2 Plus d'informations sur les chiffres du Comité des régions dans la méthodologie p. 11.

3 Croatie (1 sur 11), Chypre (1 sur 8), Grèce (1 sur 25)

### Les titulaires

En 2008, il y avait 17,3 % de femmes titulaires ; elles sont aujourd’hui 21,6 %. Les trois pays avec le plus de femmes titulaires (sans prendre en compte les suppléantes) en **2008** étaient la Suède (8 sur 13), la Finlande (6 sur 11), et le Luxembourg (2 sur 6). La délégation présentant la plus grande part de femmes en **2018** est la Finlande (5 femmes sur 9), suivie par l’Allemagne (13 femmes sur 24), et la Suède (7 femmes sur 13).

**La plupart des délégations ont fait des progrès en 2018 par rapport à 2008.** Pour certains pays, il s’agit de progrès importants. L’Allemagne (+35 %) et la France (+26,7 %), mais également la Lettonie, l’Irlande, l’Espagne et la République tchèque qui enregistrent une augmentation du nombre de femmes titulaires entre 13,7 % et 16 %.

Huit pays nomment moins de femmes en 2018 qu’en 2008, dont une majorité de pays de l’Est ou du Sud de l’Europe, mais également la Suède (avec une différence légère, mais vers moins de femmes que ce soit en tant que titulaires ou suppléantes).

Certaines délégations enregistrent une forte baisse du nombre de femmes titulaires. Huit pays n’ont tout simplement nommé aucune titulaire en 2018 : la Croatie, le Danemark, l’Estonie, la Grèce, la Lituanie, Malte, le Portugal et la Slovaquie.

Il est préoccupant d’observer que pour la Pologne, le Portugal et la Slovaquie, il n’y avait déjà pas de femme titulaire en 2008 alors que les délégations étaient, et sont encore assez importantes (21 délégués en Pologne en 2008 et 2018 ; treize et douze délégués au Portugal ; et dix et neuf délégués en Slovaquie). Un résultat similaire, mais qu’il convient de nuancer : le Danemark, qui n’avait qu’un délégué en 2008 et deux en 2018.

### Les suppléantes

En 2008, il y avait 24,9 % de femmes suppléantes ; elles sont aujourd’hui 26,9 %. Leur nombre a augmenté de façon moins importante (+ 2 %) que le nombre de femmes titulaires (qui a augmenté de 4,3 %).

L’écart qui existait entre la proportion de titulaires et la proportion de suppléantes est donc en partie comblé (5,3 % de différence contre 7,6 % en 2008).

Deux pays n’ont aucune femme suppléante : l’Estonie (mais qui ne compte aucune femme dans sa délégation de six membres et six suppléants) et Chypre (sur trois suppléants).

Il est à noter que sur les huit pays à n’avoir aucune femme titulaire, la majorité tente d’y pallier en nommant des femmes suppléantes, mais avec un résultat toujours assez éloigné de la parité. Une seule exception : le Danemark, qui nomme 3 femmes sur 6 suppléants.



### Recommandations du CdR pour améliorer la représentation des femmes

En avril 2019, le Bureau du Comité des régions (CdR) a adopté une stratégie pour un équilibre femmes-hommes dans la participation des membres au Comité des régions<sup>1</sup>.

Afin d’améliorer la représentation des femmes au Comité des régions, le Bureau a approuvé ces recommandations concernant la nomination des représentants<sup>2</sup> :

- « Demander aux organes de nomination au niveau des États membres de proposer une liste de candidats à la fonction de membre qui respecte la parité des sexes, en prenant en compte la situation juridique dans chaque État membre.

- Inviter le Conseil à appliquer ses propres conclusions lors de l’examen des candidatures afin de tenir compte de l’équilibre entre les hommes et les femmes lors de la nomination des membres et des suppléants, de manière à atteindre la parité entre les sexes au niveau de l’ensemble des membres.
- Communiquer à toutes les parties prenantes les modifications proposées au règlement intérieur, qui seront effectuées en interne en vue de concrétiser cet engagement politique. »

1 [webapi2016.cor.europa.eu/v1/documents/cor-2019-00269-06-01-nb-tra-fr.docx/content](http://webapi2016.cor.europa.eu/v1/documents/cor-2019-00269-06-01-nb-tra-fr.docx/content)

2 [mempportal.cor.europa.eu/Handlers/ViewDoc.ashx?doc=COR-2019-00269-00-00-PV-TRA-FR.docx](http://mempportal.cor.europa.eu/Handlers/ViewDoc.ashx?doc=COR-2019-00269-00-00-PV-TRA-FR.docx)

## Les femmes au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Le Congrès, qui est chargé de renforcer la démocratie locale et régionale dans les 47 pays<sup>1</sup> membres du Conseil de l'Europe, est très actif et attentif à l'égalité des femmes et des hommes. Au total, les femmes sont 43 % au Congrès en 2018, tou.te.s représentant.e.s confondu.e.s. Elles étaient 37 % selon le même critère en 2008<sup>2</sup>.

Parmi les institutions analysées dans cette publication, les chiffres du Congrès sont les plus égalitaires. Il est important de noter qu'en 2008, le Congrès a adopté une résolution sur les quotas selon laquelle toutes les délégations doivent comprendre des représentant.e.s avec une participation d'au moins 30 % du sexe sous représenté<sup>3</sup>.

Cela veut dire que l'augmentation des représentantes entre 2008 et 2018 est aussi due à ce règlement.

### Les représentantes titulaires

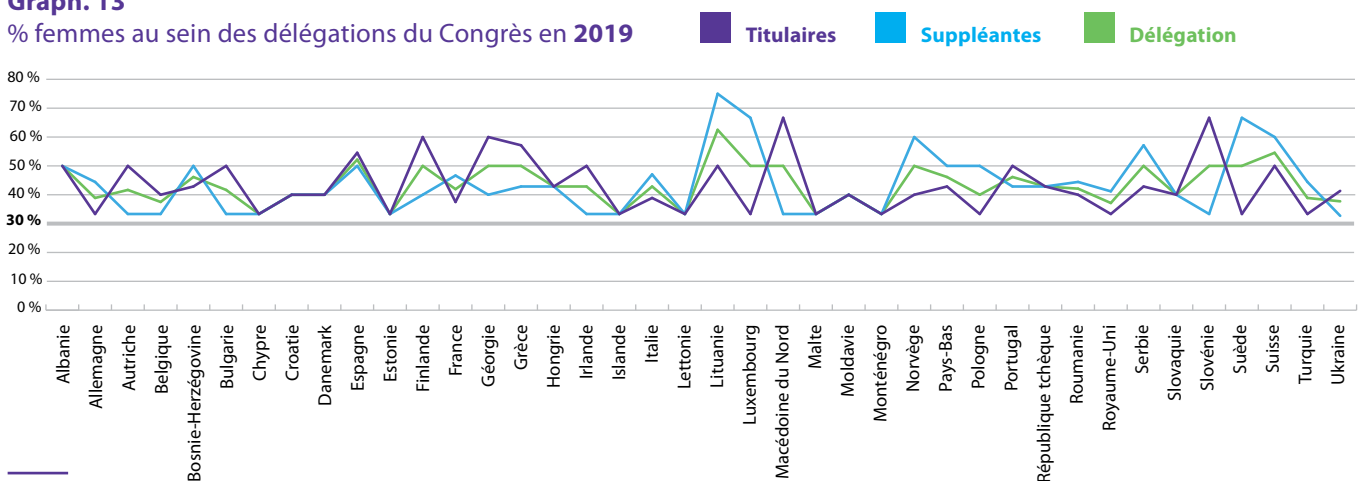
Le total des femmes titulaires du Congrès est de 41,6 % aujourd'hui ; il était de 29,3 % en 2008.

Certains pays ont fait des progrès considérables : la Macédoine du Nord ne présentait aucune femme parmi les titulaires en 2008 et en a maintenant 2 sur 3. La Grèce, qui compte aujourd'hui 4 femmes sur 7 représentant.e.s titulaires, ne comptait en 2008 qu'une seule femme titulaire. La Lituanie n'avait aucune femme titulaire en 2008 alors qu'aujourd'hui, les femmes représentent 50 %.

A noter qu'en 2008, la Pologne n'avait également aucune femme titulaire (4 titulaires sur 12 aujourd'hui). En outre, seize pays avaient moins de 30 % de femmes titulaires dans leur délégation à l'époque. Aujourd'hui, toutes les délégations sont composées de plus de 30 % de femmes parmi les titulaires.

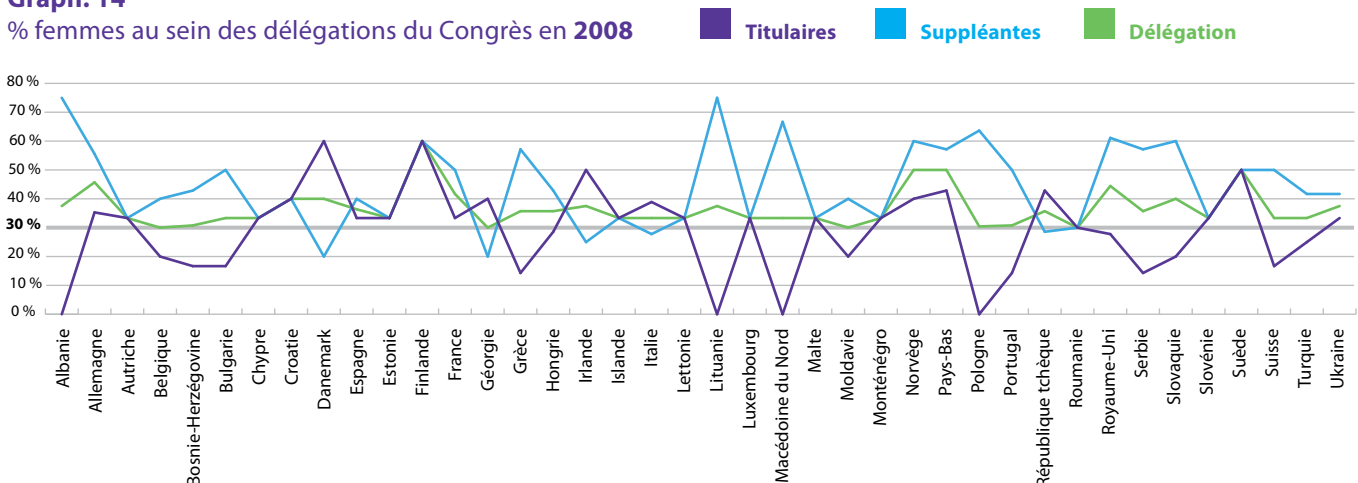
**Graph. 13**

% femmes au sein des délégations du Congrès en 2019



**Graph. 14**

% femmes au sein des délégations du Congrès en 2008



<sup>1</sup> [www.coe.int/fr/web/portal/47-members-states](http://www.coe.int/fr/web/portal/47-members-states)

<sup>2</sup> Voir méthodologie p. 11 : l'analyse se fonde sur les données de la 15<sup>e</sup> session de 2008 et de la 36<sup>e</sup> session de 2019.

<sup>3</sup> [www.coe.int/en/web/congress/gender-equality](http://www.coe.int/en/web/congress/gender-equality)

### Les représentantes suppléantes

Une diminution de la proportion de femmes parmi les suppléant.e.s du Congrès peut s’observer : elle passe de 47,2 % en 2008 à 45,1 % aujourd’hui. L’écart entre la proportion de femmes parmi les titulaires et parmi les suppléant.e.s s’est très nettement réduit (17,9 % de différence en 2008 contre 3,5 % aujourd’hui).

Cette diminution peut s’expliquer par le fait que les femmes suppléantes ne servent plus à compenser l’absence ou la très faible proportion de femmes titulaires. En 2008, certains pays comme l’Albanie, la Lituanie, la Macédoine du Nord ou la Pologne avaient ainsi une très forte part de femmes parmi les suppléant.e.s (75 % pour l’Albanie et la Lituanie, 66,7 % pour la Macédoine du Nord, et 63,6 % pour la Pologne), ce qui permettait à la délégation totale de tout

de même avoir plus de 30 % de femmes, alors qu’aucune femme n’était titulaire dans ces délégations. Aujourd’hui, tous les pays ont plus de 30 % de femmes titulaires et suppléantes.

Il y a aujourd’hui plus de 40 % de femmes dans 29 délégations nationales<sup>1</sup>. En 2008 c’était seulement le cas pour dix délégations<sup>2</sup>.

Certains pays ont néanmoins nommé moins de femmes dans leur délégation totale : le Royaume-Uni (de 16 femmes titulaires sur 36 à 13 suppléantes sur 35), ou encore l’Allemagne (de 16 femmes titulaires sur 35 à 14 femmes suppléantes sur 36).



### Les initiatives du Congrès en faveur de l’égalité des femmes et des hommes

Le Congrès a adopté en 2016 la résolution sur « la participation politique des femmes et leur représentation aux niveaux local et régional » (Rapporteur Inger Linge, Suède)<sup>3</sup> qui :

- invite les gouvernements locaux et régionaux à mettre en pratique la recommandation du Comité des Ministres sur la participation équilibrée et à s’assurer que la représentation, soit des femmes soit des hommes, ne soit pas au-dessous de 40 % dans tout organe de décision politique ou publique ;

- invite les gouvernements locaux et régionaux à évaluer les progrès accomplis vers la participation équilibrée à la prise de décision à travers l’utilisation de statistiques basées sur le sexe et des instruments permettant le monitoring des nominations et des élections analysant leur évolution.

<sup>1</sup> Toutes les délégations sauf : la Turquie (38,9 %), l’Allemagne (38,9 %), la Bosnie-Herzégovine (37,5 %), l’Ukraine (37,5 %), le Royaume-Uni (37,1 %), Chypre (33,3 %), l’Estonie (33,3 %), l’Islande (33,3 %), la Lettonie (33,3 %), Malte (33,3 %), le Monténégro (33,3 %)

<sup>2</sup> La Finlande (60 %), la Norvège (50 %), la Suède (50 %), les Pays-Bas (50 %), l’Allemagne (45,7 %), le Royaume-Uni (44,4 %), la France (41,7 %), la Croatie (40 %), le Danemark (40 %) et la Slovaquie (40 %)

<sup>3</sup> [rm.coe.int/168071a27c](https://rm.coe.int/168071a27c)

## Les femmes au Conseil des Communes et Régions d'Europe

Le CCRE a commencé son action en faveur de l'égalité des femmes et des hommes il y a plus de 30 ans. Il a organisé la première conférence européenne des élues locales et régionales à Pise en 1983, à l'initiative de Fausta Giani Cecchini, maire de Pise puis Présidente de la province. Celle-ci a été l'une des pionnières de la représentation des femmes au sein du CCRE, aux côtés de deux femmes britanniques, Josephine Farrington, membre du Lancashire County Council, et Doreen Fleming, membre du Fenland District Council.

Le CCRE a réussi à attirer l'attention sur la participation des femmes dans la politique locale par une série de conférences : à Saint-Jacques-de-Compostelle (1986), Anvers (1988), Heidelberg (1992) et Dublin (1995). Cette dernière a rassemblé plus de 600 femmes de 32 pays, avec pour la première fois beaucoup d'élues des pays d'Europe centrale et orientale. La Commission permanente des élues locales et régionales du CCRE a été mise en place en 1992.

Le CCRE a entrepris en 1996 un vaste projet sur la présence des femmes dans la vie politique locale dans le cadre du Quatrième programme d'action communautaire pour l'égalité des chances. Celui-ci a permis d'organiser de nombreux séminaires nationaux à la veille des élections locales (1996–2000) et, pour la première fois, de rassembler des données sur la participation des femmes à la vie politique locale européenne. Un autre projet européen, La ville pour l'égalité<sup>1</sup>, a permis au CCRE de publier un manuel de bonnes pratiques pour l'égalité dans les villes européennes.

Le sujet faisait désormais partie de l'agenda politique du CCRE, mais les femmes élues devaient comprendre qu'il manquait un outil politique qui pouvait aider les villes à mettre en place des politiques pour l'égalité.

Ainsi naquit l'idée de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, lancée en 2006. Un travail qui a vu la participation de ses membres et d'un très grand nombre d'élue.e.s et d'expert.e.s et qui a permis de mettre une véritable vision européenne de l'égalité des femmes et des hommes au niveau local.

Le succès de la Charte a amené à la mise en place de l'Observatoire sur la Charte pour l'égalité du CCRE<sup>2</sup> en 2012. L'objectif consiste à soutenir la mise en œuvre et le suivi de la Charte et à faciliter l'échange de bonnes pratiques entre collectivités.

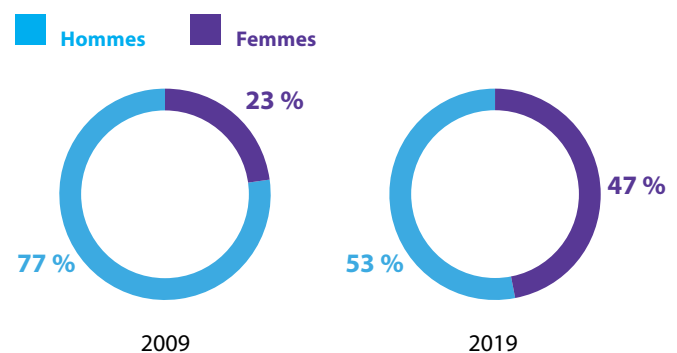
Le succès de la Charte a sans doute compté beaucoup dans l'engagement statutaire que le CCRE a pris en faveur de l'égalité. En 2013, le Comité directeur approuvait la révision des Statuts de l'organisation pour introduire la règle d'au moins 40 % pour la représentation du genre moins représenté au sein du Comité directeur et de 30 % au sein du Bureau exécutif et du Comité financier.

Le règlement intérieur adopté en 2015 précise que le CCRE doit viser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans ses organes statutaires et toutes les délégations nationales doivent inclure des représentations équilibrées des deux genres en fonction des sièges. Le manque de respect de la règle de la part d'une délégation pourra conduire à une restriction des droits de vote.

Aujourd'hui au sein du Comité directeur du CCRE qui est l'organe dirigeant de l'organisation composé de délégations nationales nommées par les associations nationales, la présence des femmes est de 47 %, avec 65 femmes sur 137 délégué.e.s titulaires. Le pourcentage était de 23 % en 2009, avec 33 femmes sur 142 délégué.e.s titulaires.

### Graph. 15

% femmes au sein du Comité directeur du CCRE



Au sein du Bureau exécutif du CCRE, on enregistre aujourd'hui la parité parfaite, neuf femmes, neuf hommes, alors qu'en 2008 on comptait quatre femmes et quinze hommes. En 2012, le CCRE a élu pour la première fois une femme à sa présidence, Annemarie Jorritsma, maire d'Almere et présidente de l'Association des municipalités néerlandaises.

Des hommes sont désormais engagés dans le débat pour l'égalité des femmes et des hommes et la Commission permanente pour l'égalité, aujourd'hui présidée par Emil Broberg (Suède), se pose comme objectif une société basée

<sup>1</sup> [www.charter-equality.eu/multimedia/publications/la-ville-virtuelle-pour-legalite.html?lang=fr](http://www.charter-equality.eu/multimedia/publications/la-ville-virtuelle-pour-legalite.html?lang=fr)

<sup>2</sup> [www.charter-equality.eu](http://www.charter-equality.eu)

sur l’égalité, la mixité et la diversité. Le sujet fait désormais partie intégrante du travail et des débats politiques du CCRE, qui continue son engagement pour contribuer au débat sur l’égalité des femmes et des hommes au sein de l’organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

Les données rassemblées dans cette publication montrent que malgré les progrès, le travail en Europe est loin d’être achevé. Mais les efforts sont payants : les résultats du CCRE et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l’Europe, qui ont adopté des mesures claires et contraignantes, sont la preuve que des règles sur la représentation équilibrée ne peuvent qu’avoir des effets bénéfiques.



### **La Charte européenne pour l’égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**

La Charte européenne pour l’égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est rapidement apparue comme l’outil le plus novateur et efficace pour favoriser la promotion de la participation des femmes à la vie locale. Le CCRE a ainsi pris un engagement véritablement précurseur.

Ce document, tout en rappelant les principes fondamentaux de l’égalité et ses bases juridiques, trace pour la première fois des idées sur des politiques locales tenant compte des besoins des femmes dans la vie quotidienne et les compétences spécifiques des collectivités.

La Charte appelle ses signataires à s’engager pour la mise en place progressive de mesures pour l’égalité.

Elle est aujourd’hui traduite en 28 langues et signée par près de 2 000 gouvernements locaux et régionaux dans 35 pays d’Europe.

La Commission européenne a soutenu en 2014 un projet qui a permis au CCRE de dresser des indicateurs d’évaluation de la mise en œuvre de la Charte et de mettre en place un véritable système de suivi de son application.<sup>1</sup>

L’expérience européenne de la Charte a inspiré un projet similaire en Afrique mené par CGLU Afrique, avec le soutien de l’organisation mondiale (CGLU), sa section européenne (CCRE) et PLATFORMA<sup>2</sup>. Le but est de rédiger et de lancer une Charte destinée à promouvoir l’égalité des femmes et des hommes au sein des gouvernements locaux africains.

Consultez l’Atlas de l’Observatoire pour voir quelles municipalités ont signé la Charte : [www.charte-egalite.eu](http://www.charte-egalite.eu)

<sup>1</sup> [indicators.charter-equality.eu/](http://indicators.charter-equality.eu/)

<sup>2</sup> [platforma-dev.eu/fr/](http://platforma-dev.eu/fr/)





## Partie 2

# Théories et pratiques : freins à l'égalité et perspectives





## Partie 2

# Théories et pratiques : freins à l'égalité et perspectives

## Des cadres et des lois : vers l'égalité en Europe et dans le monde

L'analyse de la situation de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie politique, y compris au niveau local, vise à identifier les réussites et les lacunes persistantes, les progrès accomplis et ceux qui restent à accomplir. Il en ressort que les politiques et les mesures de soutien de l'UE et des autres institutions et organisations internationales actives dans ce domaine doivent être poursuivies.

### L'Union européenne

L'Union européenne a initié de grandes démarches et est à l'origine de certaines avancées dans le domaine de l'égalité des chances. La législation, les modifications de la jurisprudence et les transformations successives des Traités de l'Union européenne ont contribué à promouvoir le principe d'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'UE.

L'égalité est l'une des valeurs sur lesquelles se fonde l'Union européenne, comme en témoignent l'article 2 et le paragraphe 3 de l'article 3 du Traité sur l'Union européenne (Traité UE). En outre, l'article 8 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) rappelle que l'Union a pour mission d'éliminer les inégalités et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses actions.

Ce concept, le *gender mainstreaming*, consiste à systématiquement considérer les différences entre les conditions, les

situations et les besoins des femmes et des hommes dans l'ensemble des politiques et des actions communautaires. Cette approche globale et transversale implique un effort de mobilisation dans toutes les politiques<sup>1</sup>.

En 2006, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) a été créé avec l'objectif de faire de l'égalité entre les sexes une réalité au sein de l'UE. L'Institut doit aussi fournir une assistance technique aux institutions européennes à travers la collecte, l'analyse et la diffusion de données et d'outils méthodologiques. Enfin, il réalise des études et des analyses sur les sujets de l'égalité femmes-hommes et du *gender mainstreaming*.

Les initiatives de l'UE en faveur de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie politique se font cependant moins fortes ces dernières années. Pour autant, des programmes ont été consacrés à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, notamment le programme, appelé aujourd'hui *Droits, égalité et citoyenneté*.

Ce programme a eu pour but de financer des projets visant à atteindre l'égalité femmes-hommes et à prévenir la violence à l'encontre des enfants, des femmes et des autres groupes à risque (Daphne I - III). Mais un constat s'impose : malgré la volonté d'établir le concept de *gender mainstreaming*, les résultats escomptés n'ont pas été obtenus.

Afin que ce type de politique soit mené à bien, il apparaît nécessaire pour la Commission européenne de mettre en place des actions positives afin d'accompagner et d'encourager les politiques de *mainstreaming* avec un budget approprié. C'est en partie ce manque de ressources

<sup>1</sup> [eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:51998DC0122&qid=1455813708847&from=EN](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:51998DC0122&qid=1455813708847&from=EN)

qui a été à l'origine de l'échec du *gender mainstreaming* ces dernières années.

En outre, il s'agit d'un processus qui dépend de la volonté politique des décisionnaires, qui a souvent manqué. Enfin, il serait intéressant d'analyser l'impact potentiel que l'adhésion de treize nouveaux pays membres, depuis 2004, aurait pu avoir dans ce domaine.

L'engagement réduit de la Commission européenne s'est également exprimé par le fait que, malgré les demandes du Parlement européen et de la majorité des pays membres, la Commission européenne, pendant son mandat de 2014–2019, n'a pas proposé de stratégie suivant celle de 2010–2015, mais uniquement un document de travail des services de la Commission du 3 décembre 2015 intitulé *Engagement stratégique pour l'égalité hommes-femmes 2016–2019*.<sup>1</sup>

Le Parlement européen a répété sa demande dans sa résolution du 3 février 2016 « sur une nouvelle stratégie en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe après 2015 ». <sup>2</sup> La trio-présidence de l'Estonie, de la Bulgarie et de l'Autriche (juillet 2017–décembre 2018) avait également souligné la nécessité d'une stratégie à haut niveau, y compris l'objectif de mise en œuvre de l'approche globale et ambitieuse de la déclaration de Beijing (Pékin)<sup>3</sup>, mais sans réponse de la Commission européenne.

Dans le contexte actuel, l'UE est tenue également par ses engagements internationaux et notamment les Objectifs de développement durable de l'ONU<sup>4</sup> et la Stratégie pour l'égalité des genres du Conseil de l'Europe pour 2018–2023. Les États membres de l'UE se sont également engagés entre autres à promouvoir l'égalité participation des femmes et des hommes dans la prise de décision, dans tous les domaines et à tous les niveaux à travers le Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2011–2020)<sup>5</sup>. Cet engagement se reflète par ailleurs dans plusieurs conclusions du Conseil, notamment celle de 2018 qui comprend le Plan d'Action 2016–2020<sup>6</sup> pour l'action extérieure de l'UE.

### Conseil de l'Europe

Au niveau européen, c'est à la suite de la chute du mur de Berlin et de l'ouverture des pays d'Europe centrale et orientale que le Conseil de l'Europe a mis en place, en 1989, un groupe de travail sur le thème de la démocratie paritaire. Les pays de l'ex-bloc soviétique ont alors aspiré à plus de démocratie, tandis que les pays de l'Europe occidentale se sont aussi interrogés sur le fonctionnement de leurs démocraties.

La présence minimale des femmes dans la vie politique est dans ce contexte analysée par le Conseil de l'Europe comme une contradiction de l'idéal démocratique. Cette analyse se traduit alors par l'engagement continu et important de l'institution.

### La communauté internationale

De façon plus globale, ce n'est que depuis peu que la disparité numérique des femmes et des hommes dans la décision politique est regardée comme un enjeu de la démocratie. C'est le plan d'action adopté à l'issue de la première conférence mondiale de l'ONU sur les femmes qui s'est tenue au Mexique, en 1975, qui signalait « qu'une participation supérieure et égale des femmes à tous les niveaux de la prise de décision » serait de nature à accélérer le développement et à favoriser la paix.

En 1995, s'est tenue à Pékin la quatrième conférence mondiale sur les femmes. Celle-ci a ouvert un nouveau chapitre dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau mondial, avec l'adoption de la Plateforme d'Action de Pékin<sup>7</sup>. Cette dernière affirme ainsi que le droit des femmes fait partie intégrante des droits humains et promeut des actions spécifiques pour assurer le respect de ces droits.

La famille mondiale des pouvoirs locaux et régionaux n'est pas en reste, et il est important de rappeler qu'en 1998, l'IULA (International Union of Local Authorities en anglais)<sup>8</sup> a approuvé la Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local<sup>9</sup>. Ce texte confirme que « [...] le droit de vote, d'être éligible et d'exercer une fonction publique à tous les niveaux sont des droits humains qui s'appliquent également aux femmes et aux hommes ».

1 (SWD(2015)0278); [ec.europa.eu/anti-trafficking/eu-policy/commission-staff-working-document-strategic-engagement-gender-equality-2016-2019\\_en](https://ec.europa.eu/anti-trafficking/eu-policy/commission-staff-working-document-strategic-engagement-gender-equality-2016-2019_en)

2 (2016/2526/RSP); [www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2016-0042\\_FR.html](http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2016-0042_FR.html)

3 La quatrième conférence mondiale sur les femmes s'est tenue sous l'égide de l'ONU à Pékin en Chine du 4 au 15 septembre 1995.

4 [www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/)

5 [www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/lisa/119631.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/lisa/119631.pdf)

6 [www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2018/11/26/gender-action-plan-council-adopts-conclusions/](http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2018/11/26/gender-action-plan-council-adopts-conclusions/)

7 [bit.ly/2nMx97T](http://bit.ly/2nMx97T)

8 L'IULA est l'une des deux organisations fondatrices de Cité et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), créé en 2004 de la fusion de l'IULA avec la FMCU (Fédération Mondiale des Cités Unies).

9 [ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CHARTRE\\_MTL\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DECLARATION%20IULA%20-%20FEMMES.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CHARTRE_MTL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DECLARATION%20IULA%20-%20FEMMES.PDF)



## ODD5 | Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- **5.5** Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
- **5.C** Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

Ces travaux vont de pair avec l'engagement des États membres des Nations Unies de réaliser les 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU en 2015 dans le cadre de l'Agenda 2030. À travers ces objectifs, l'ONU reconnaît le rôle essentiel des femmes dans le développement durable de la planète, notamment par le biais de l'Objectif 5, « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Cet objectif est un socle transversal à tous les Objectifs de développement durable.

## L'égalité en danger : régressions et possibles causes

En 1791, Olympe de Gouges, femme de lettres française devenue femme politique, rédige la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Ce texte exige la pleine assimilation légale, politique et sociale des femmes. Mais la Révolution française n'est pas suivie de grands progrès pour la situation des femmes, bien que l'activisme et l'action de femmes comme Olympe de Gouges aient influencé le féminisme et les mouvements de droits des femmes par la suite.

Il faudra attendre le XX<sup>e</sup> siècle pour voir les droits des femmes progresser réellement en Europe, de la participation à la vie économique et civique, à la possibilité d'être élue, en passant par la liberté sexuelle. Les progrès économiques, sociaux et culturels participent à l'émancipation des femmes en Europe. Ce mouvement s'accélère après la Seconde Guerre mondiale et avec les révoltes étudiantes des années 60 accompagnées des mouvements féministes.

Cependant, les droits des femmes restent aujourd'hui encore en grande partie bafoués. Les femmes et les hommes ne sont toujours pas sur un pied d'égalité dans les sphères économiques, sociales et politiques. En Europe, le taux d'emploi des femmes est inférieur de onze points

à celui des hommes et l'écart salarial est en moyenne de 16 %. Les femmes sont davantage victimes de la pauvreté que les hommes et représentent presque 85 % de familles monoparentales dans l'UE<sup>1</sup>, sans parler de la difficulté d'accès aux postes de décision et dans les conseils d'administration des grandes entreprises.

La violence qui existe encore dans les rapports entre les femmes et les hommes et les cas de féminicides rapportés désormais quotidiennement doivent nous alerter sur la gravité de la situation. En 2011, le Conseil de l'Europe a adopté la Convention prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).

Cette Convention est aujourd'hui signée par 40 des pays de l'étude, dont 31 l'ont déjà ratifiée<sup>2</sup>. L'Union européenne est également signataire depuis 2017 ; et les négociations pour sa ratification sont toujours en cours. Toutefois, il subsiste une forte opposition à la Convention dans les pays où elle est encore perçue comme allant à l'encontre de la conception jugée « traditionnelle » de la famille.

Aux côtés de la violence domestique, il est pertinent de mentionner le problème du harcèlement et de la violence dont les femmes en politique font l'objet. Une enquête réalisée auprès de femmes parlementaires publiée en 2016 a mis en lumière qu'« au moins 50 % des participantes à

<sup>1</sup> [www.eapn.eu/wp-content/uploads/2018/03/EAPN-2017-EAPN-Briefing-Gender-and-Poverty-final.pdf](http://www.eapn.eu/wp-content/uploads/2018/03/EAPN-2017-EAPN-Briefing-Gender-and-Poverty-final.pdf)

<sup>2</sup> Les pays suivants, membres du Conseil de l'Europe, ont signé, mais pas ratifié la Convention d'Istanbul : Arménie, Bulgarie, Hongrie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Moldavie, Slovaquie, République tchèque, Royaume-Uni et Ukraine. L'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie n'ont pas signé la Convention.

l'enquête (de pays, d'environnements, d'âges, de positions et de partis différents) ont reçu des insultes ou des menaces parce qu'elles étaient des femmes et/ou qu'elles faisaient de la politique »<sup>1</sup>.

### Pourquoi ces régressions ?

L'avancée du populisme et de l'extrême droite, défenseurs des modèles traditionnels du couple et de la famille, entraîne de la même façon un recul du droit des femmes. Face aux progrès des dernières décennies, s'est développée une idée sous-jacente que la défense et la mobilisation pour l'égalité ne constituent plus un combat prioritaire. Les questions d'égalité disparaissent de l'agenda politique, et les droits à l'avortement et à la liberté sexuelle sont même remis en question en Europe. Face à cette situation, le rôle des mouvements civils s'avère fondamental et l'action politique, notamment des gouvernements locaux et régionaux, cruciale à ce sujet, comme pour les autres questions concernant les autres droits humains.

Cependant, en conclusion de cette brève réflexion sur les régressions en matière des droits des femmes, il faut souligner les avancées récentes dans la dénonciation des crimes et du harcèlement dont les femmes ont été victimes pendant des années, en silence, et qui ne sont plus admis aujourd'hui. Suite à plusieurs affaires d'abus et de harcèlement sexuel au cours de la dernière décennie, des femmes et des élues ont brisé le silence sur le fléau des abus et harcèlement auquel les femmes dans le monde politique font face.

Un nombre important de femmes élues, de divers postes et partis politiques, ont témoigné leurs expériences dans une série d'entretiens<sup>2</sup>. Des blagues machistes et des remarques déplacées aux avances lourdes et au « paternalisme lubrique »<sup>3</sup>, en passant par la remise en doute de leurs compétences et leur interruption incessante, elles évoquent un éventail de mauvais agissements.

En 2016, de nouveau, plusieurs femmes politiques (des conseillères municipales aux anciennes ministres) attestaient avoir subi du harcèlement et/ou des agressions de la part de certains hommes dans l'exercice de leurs fonctions et d'avoir eu le sentiment de ne pas pouvoir en parler.<sup>4</sup>

Dans le contexte du mouvement #MeToo qui a surgi après l'affaire Harvey Weinstein en 2017, les femmes ont pris la parole comme jamais auparavant pour raconter leur expérience. En Allemagne, selon une enquête menée en 2018 par le portail du HuffPost<sup>5</sup> auprès de 95 jeunes femmes politiques, 1 femme sur 3 a répondu avoir été victime de harcèlement sexuel.

Beaucoup ont affirmé ne pas être prises au sérieux, alors que plus de 70 % pensent que leurs collègues masculins sont pris plus au sérieux. D'autres ont déclaré qu'elles n'avaient pas été écoutées au cours des discussions, qu'elles avaient été interrompues ou qu'elles n'avaient pas eu la parole. Elles font également l'expérience de rencontres et de réseaux exclusifs réservés aux hommes.

Au Royaume-Uni, un sexisme endémique dans la politique britannique a été signalé par les femmes élues et journalistes<sup>6</sup>. Le site web labourtoo.org.uk a été lancé pour rassembler les histoires anonymes de harcèlement, d'abus et d'agression commis par des membres du parti travailliste.

Un blog #Metoo<sup>7</sup> a même été ouvert au Parlement européen et dans les institutions nationales et européennes pour recueillir des témoignages de harcèlement sexuel : commentaires déplacés, attouchements ou agressions sexuelles. Une initiative qui a libéré la parole. L'espoir suscité par les progrès de la représentation des femmes au Parlement européen doit offrir un moyen de plus pour combattre ces situations inadmissibles.

Ces réactions et mouvements démontrent que de tels comportements ne sont pas acceptables et sont de moins en moins tolérés. Le moment est venu de mettre un terme à l'impunité pour les auteurs de harcèlement et d'abus sexuels.

1 Source : Women in Parliaments Global Forum (WIP), Social Media : Advancing Women in Politics ? (2016).

2 [www.liberation.fr/france/2011/05/31/etre-une-femme-politique-c-est-pas-si-facile\\_739455](http://www.liberation.fr/france/2011/05/31/etre-une-femme-politique-c-est-pas-si-facile_739455)

3 [www.liberation.fr/france/2011/05/31/d-accord-parce-que-tu-as-de-jolis-yeux\\_739454](http://www.liberation.fr/france/2011/05/31/d-accord-parce-que-tu-as-de-jolis-yeux_739454)

4 [www.lalibre.be/international/harcelement-sexuel-dans-le-monde-politique-francais-l-omerta-est-levee-5732e64435708ea2d562adc5](http://www.lalibre.be/international/harcelement-sexuel-dans-le-monde-politique-francais-l-omerta-est-levee-5732e64435708ea2d562adc5)

5 [www.tagesspiegel.de/politik/umfrage-der-huffpost-junge-politikerinnen-beklagen-sexismus-in-parteien/20900062.html](http://www.tagesspiegel.de/politik/umfrage-der-huffpost-junge-politikerinnen-beklagen-sexismus-in-parteien/20900062.html)

6 [onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/1467-923X.12458](http://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/1467-923X.12458)

7 [metooep.com/](http://metooep.com/)

## Être femme en politique

Mais où en sommes-nous pour ce qui est de la participation à la vie politique des femmes ? Quels sont les obstacles que rencontrent les femmes lorsqu'elles veulent s'engager dans la vie politique en Europe ? Les femmes qui font de la politique ou qui cherchent à en faire témoignent de leur nombre.

Les obstacles qu'affrontent les femmes en politique sont d'ordres structurel, sociologique et culturel. Un nombre de facteurs peut être déterminant pour les femmes qui aspirent à se faire élire : le processus de sélection et système électoral, la confiance en soi, la culture et l'inertie historique, la conciliation de la vie privée et de la vie publique et/ou professionnelle et l'accès limité aux financements et aux médias. Il convient de mentionner que les jeunes hommes élus font face à des défis similaires en matière de ressources financières et de processus de sélection des candidat.e.s et d'inscription sur les listes électorales.

Les obstacles à la participation des femmes à la prise de décision sont aussi d'ordre culturel et sociologique. Cette question est bien analysée dans l'article *La femme invisible. Sur l'imaginaire du pouvoir politique*<sup>1</sup>. Les auteur.e.s dissertent sur la force des représentations sociales et soulignent que « si les femmes sont très handicapées dans leur accès au champ politique, ce n'est pas tant du fait de la résistance des hommes politiques qu'en raison de causes à la fois plus profondes, plus structurelles et plus durables.<sup>2</sup>

Les représentations des identités féminine et masculine et des rapports entre les hommes et les femmes, et plus encore les représentations de la politique (conçue comme une sphère et une activité viriles) concourent à inscrire dans les esprits l'idée d'une illégitimité politique des femmes ».

Les femmes qui s'engagent dans la vie politique affrontent également la **difficulté de concilier la vie privée et la vie publique**. L'Indice d'égalité de genre 2017<sup>3</sup> de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE en anglais) met en évidence l'inégalité en termes de temps disponible pour les femmes et les hommes, notamment à cause du temps consacré aux tâches domestiques et aux soins de personnes dépendantes (les enfants, les personnes âgées et les malades). En moyenne, seulement 1 homme européen sur 3 s'occupe de faire la cuisine et les tâches domestiques contre 8 femmes sur 10.

De plus, les réunions politiques sont prévues à des horaires où les femmes s'occupent souvent de tâches domestiques, le soir. Pour pouvoir être actives dans la vie publique, les femmes sont pressées de réorganiser leur vie ; si elles ne peuvent pas le faire, beaucoup renoncent à leur engagement politique.

Des **obstacles financiers** existent aussi. Une femme qui veut s'engager dans une campagne électorale doit pouvoir la financer. La recherche de fonds, l'accès aux fonds publics pour financer les coûts de fonctionnement des partis et des campagnes est un chemin complexe.

### La confiance en soi

Alors si l'égalité des chances existe réellement (ce qui pourrait être et est débattu), pourquoi les femmes ne sont-elles pas attirées par le fait de se présenter aux élections autant que les hommes ?

Un nombre de facteurs joue sur la décision de devenir politicien.ne. Les facteurs sociologiques et comportementaux peuvent aider à comprendre les obstacles moins tangibles que ceux d'ordre économique ou institutionnel.

Un champ de recherche se développe pour analyser les comportements des femmes et des hommes en ce qui concerne la perception de soi et l'impact sur la sous-estimation de leurs capacités qui engendre souvent

chez les femmes l'autocensure ou l'autolimitation, voire l'élimination.

Pour donner un exemple tiré du monde des affaires, certaines études<sup>2</sup> ont montré qu'en raison de ce déficit de confiance (*confidence gap* en anglais), les femmes négocient différemment leurs salaires, le font moins souvent que les hommes et demandent en moyenne 30 % moins que leurs collègues masculins.

Déjà à l'école, les étudiantes ont tendance à sous-estimer leurs résultats à un examen par rapport aux étudiants qui auraient tendance à les surestimer.

1 Dervuille, G. & Pionchon, S., *La femme invisible. Sur l'imaginaire du pouvoir politique* (2005), Mots. Les langages du politique, 78(2), 5-5. [www.cairn.info/revue-mots-2005-2-page-5.htm](http://www.cairn.info/revue-mots-2005-2-page-5.htm).

2 Notamment de Linda Babcock et Sara Laschever, *Women don't ask - Negotiation and the gender Divide* (2003); Brenda Major, *The Confidence Gap* (2014); et Ernesto Reuben et al, *The Emergence of Male Leadership in Competitive Environments* (2014).

3 [eige.europa.eu/gender-equality-index/2015/domain/time](http://eige.europa.eu/gender-equality-index/2015/domain/time)

Selon un guide du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les femmes doivent mobiliser disproportionnellement leurs moyens propres pour financer une campagne.<sup>1</sup>

**L'accès restreint aux médias** est un autre frein à l'engagement politique des femmes. Celles-ci dénoncent souvent les traitements inégalitaires qu'elles subissent ; les différences en matière de temps accordé à l'antenne ou traitements stéréotypés, voire misogynes, réduisent et/ou faussent leur visibilité.

En France, le rapport du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) a souligné une baisse préoccupante des femmes politiques invitées dans les médias en 2018<sup>2</sup>. Ce rapport souligne que la proportion de femmes à l'antenne, à la télévision et à la radio, était de 39 % en 2018, alors que les femmes représentent 51,6 % de la population.

Par catégories, les animatrices et présentatrices représentent 47 % (un recul de 1 % par rapport à 2017), les journalistes chroniqueuses 38 % (un recul de 2 %) et les invitées politiques ne sont que 27 %. Cette sous-représentation est d'autant plus préoccupante que notre étude met en lumière qu'en France, les femmes représentent 40,4 % des élu.e.s.

À cette étude quantitative, le CSA ajoute une analyse des programmes luttant contre les préjugés sexistes et les violences faites aux femmes. En 2018, sur 27 chaînes de télévision, seulement 10 (37 %) ont accordé plus de temps d'antenne à ce genre de programme qu'en 2017.

Tous ces freins et obstacles communs aux femmes se résument dans la plus grande difficulté pour les femmes qui veulent s'engager en politique : se faire élire, pouvoir accéder au pouvoir, exercer un rôle politique et continuer à exercer ce rôle une fois acquis.

## Instrumentes et règles pour les femmes en politique

À l'évidence, l'égalité des chances des femmes et des hommes, bien qu'elle soit une vraie aspiration législative, est loin d'être réalisée. Des mesures dures, comme les lois, ou plus douces comme des engagements volontaires, visent à aider l'établissement d'une véritable égalité.

Parmi les instruments et les règles visant à soutenir la participation des femmes en politique, le mécanisme le plus connu et le plus utilisé est celui des quotas également nommés « règles de représentation équilibrée des sexes ». Les quotas prévoient et imposent que chaque sexe soit représenté à hauteur d'une certaine proportion au sein d'une instance, qu'il s'agisse d'une liste de candidat.e.s, d'une assemblée ou d'un gouvernement.

Un nombre croissant de pays utilise aujourd'hui ce mécanisme. Selon l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, 127 pays dans le monde ont mis en place des lois ou des règles établissant des quotas légaux, électoraux ou au sein des partis politiques.<sup>3</sup>

Les quotas peuvent être volontaires ou imposés. Les quotas volontaires sont ceux qu'un parti applique en interne ou pour les élections sans mesure législative ou réglementaire. Ils peuvent être aussi imposés par la Constitution ou par la législation électorale (comme en Belgique, en Bosnie-Herzégovine, en Espagne, en France et en Slovénie).

Les quotas peuvent être mis en place à tous les échelons du système politique : au niveau fédéral, national, régional ou local.

Enfin, les quotas peuvent aussi servir à réserver un certain nombre de sièges à l'un ou à l'autre sexe lors des élections. Il s'agit d'établir qu'un certain pourcentage ou un nombre d'élu.e.s devra être des femmes.

<sup>1</sup> *Handbook on Promoting Women's Participation in Political Parties* (2014), [www.osce.org/odihr/120877?download=true](http://www.osce.org/odihr/120877?download=true)

<sup>2</sup> L'express.fr avec AFP, *Le CSA déplore une baisse des femmes politiques invitées dans les médias* (8/03/2019). URL: [www.lexpress.fr/actualite/medias/le-csa-deploire-une-baisse-des-femmes-politiques-invitees-dans-les-medias\\_2065993.html](http://www.lexpress.fr/actualite/medias/le-csa-deploire-une-baisse-des-femmes-politiques-invitees-dans-les-medias_2065993.html). Consulté le 30 08 2019.

<sup>3</sup> [www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas/country-overview](http://www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas/country-overview)



Est-il alors possible d'affirmer, au vu de leur succès grandissant, que les quotas sont efficaces ?

Une telle affirmation relèverait du raccourci idéologique si n'étaient pris en compte dans leur analyse, leur teneur, leur portée ainsi que les divers paramètres extérieurs et parfois propres à chaque pays.

Chaque situation est différente et mérite une analyse approfondie. Cependant, lorsqu'il s'agit de faire une évaluation globale et sommaire de l'impact des quotas, ceux-ci semblent en effet avoir un impact positif sur la proportion de femmes élues.

Au niveau local, quatorze pays<sup>1</sup> concernés par l'étude appliquent de façon obligatoire les quotas. Il s'agit de pays de divers horizons, des Balkans à l'Europe de l'Ouest. Concernant leur efficacité, au niveau local, ces quatorze pays sont passés entre 2008 et aujourd'hui de 22,8 % de femmes élues à 31,5 % (soit une augmentation de 8,7 %) quand, dans le même temps, cette proportion est passée de 23,7 % à 27,7 % dans les pays sans quota (+4 %). On note que pour l'Ukraine, qui a seulement des quotas au niveau local, la proportion de femmes est de 41,7 % aujourd'hui, quand elle est de seulement 10,9 % dans la chambre basse du parlement.

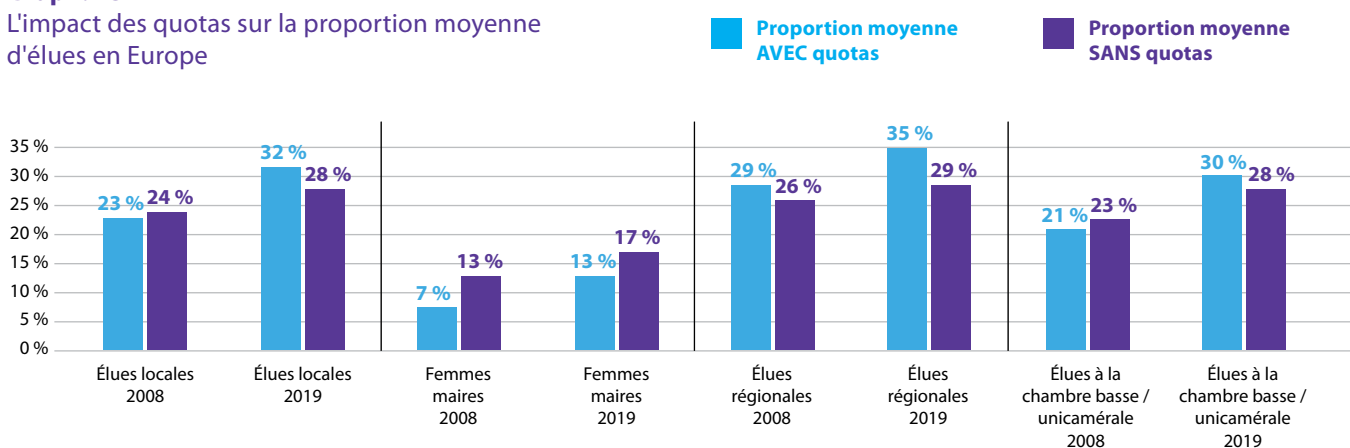
Au niveau régional, les huit pays étudiés<sup>2</sup> avec des quotas imposés par la loi sont passés en moyenne de 28,5 % d'élues à 34,8 % (+6,3 %). Dans les pays sans quotas imposés, cette proportion est passée de 25,5 % à 28,5 % (+3 %). À noter qu'en Moldavie, la proportion de femmes au niveau local (29 %), où des quotas sont appliqués, est nettement supérieure à la proportion au niveau régional (18,6 %), où aucun quota ne s'applique, alors qu'en moyenne, il y a plus de femmes au niveau régional (30,9 %) que local (29 %).

Enfin au niveau national<sup>3</sup>, dans les seize pays<sup>4</sup> imposant des quotas, la proportion de femmes élues est passée de 20,9 % à 29,5 % (+8,6 %). Dans les pays sans quotas imposés, cette proportion est passée de 22,5 % à 27,8 % (+5,3 %).

Ces chiffres révèlent deux choses. Les pays avec des quotas imposés ont connu depuis 2008 une plus forte évolution, et si aux niveaux locaux et nationaux la proportion moyenne de femmes élues en 2008 était inférieure ou équivalente à celle des pays sans quotas, cette proportion moyenne est maintenant nettement supérieure.

### Graph. 15

L'impact des quotas sur la proportion moyenne d'élues en Europe



1 Albanie (30 %), Belgique (50 %), Bosnie-Herzégovine (33 %), Espagne (40 %), France (50 %), Grèce (40 %), Moldavie (40 %), Monténégro (30 %), Macédoine du Nord (40 %), Pologne (35 %), Portugal (40 %), Serbie (33 %), Slovaquie (40 %) et Ukraine (30 %)

2 Les données pour l'Albanie et l'Ukraine étant incomplètes, elles sont exclues de la moyenne européenne au niveau régional.

3 Voir méthodologie p. 11. sur la comparaison entre la chambre des représentants dans le système politique unicaméral, la « chambre unique » et la chambre basse lorsqu'il y a un parlement bicaméral.

4 Albanie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne, France, Grèce, Irlande, Luxembourg, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, Pologne, Portugal, Serbie, Slovaquie



## Les pays nordiques<sup>1</sup> à la loupe

Les pays avec quotas ont en moyenne davantage d'élues femmes aux niveaux local et national. Cependant, un ensemble de pays mérite d'être observé avec plus de précision, d'autant qu'il s'agit de pays où il n'y a pas de quotas imposés par la loi.<sup>2</sup>

Il ressort de l'étude que les cinq pays nordiques ont des résultats bien supérieurs à la moyenne européenne. Il s'agit du groupe de pays le plus proche de l'égalité parmi les groupes de pays étudiés<sup>3</sup>.

Au niveau local, on trouve aujourd'hui 40,2 % de femmes parmi les élu.e.s dans les conseils municipaux (11,2 % de plus que la moyenne européenne). La proportion de femmes maires a connu la plus forte évolution des groupes de pays étudiés. Pourtant, c'était déjà le groupe de pays avec la plus forte proportion de femmes maires en 2008 (20,9 %). Elle est aujourd'hui de 28,2 % (+7,3 %). C'est 12,8 % de plus que la moyenne européenne.

Au niveau national, les femmes représentent en moyenne 42,4 % de représentant.e.s de la chambre basse ou de système unicaméral. C'est 13,9 % de plus que la moyenne européenne. On constate néanmoins à ce niveau un ralentissement de la progression au vu des bons chiffres de ces pays d'il y a dix ans (seulement 2,3 % de femmes en plus dans le parlement).

À noter enfin que sans ces pays, la moyenne de la proportion de femmes parmi les élu.e.s locaux.ales pour les pays sans quotas n'est plus que de 24,6 % (-2,9 %) et qu'au niveau national, elle chute à 24,2 % (-3,6 %).

Les quotas semblent avoir un impact très positif sur la place des femmes en politique. Cela étant, la situation de ces pays a été analysée et étudiée ; or pour arriver à ce résultat, un nombre de facteurs socio-économiques, culturels, institutionnels et de mobilisation féministe et de partis politiques sont nécessaires.

Pour autant, il ne s'agit pas de la seule forme de quotas. En effet, de nombreux partis politiques à travers l'Europe ont volontairement mis en place des quotas. C'est le cas de 58 partis à travers 23 des 41 pays examinés dans cette étude.

Les pays avec les meilleurs résultats sont ceux pour lesquels il existe une obligation de la loi et des quotas volontaires chez certains partis politiques. Lorsque l'on compare les données des pays avec seulement des quotas imposés et ceux avec seulement des quotas volontaires, on constate que les quotas imposés ont un plus grand effet<sup>4</sup>. Cela peut s'expliquer par le fait que dans les pays avec des quotas volontaires seule une petite partie des partis politiques en font vraiment usage.

En France, la loi sur la parité de juin 2000 a imposé aux partis d'établir des listes paritaires, ce qui a permis d'accroître nettement la place des femmes dans les instances élues à la proportionnelle : au Parlement européen, au Sénat, et dans les conseils régionaux et municipaux. L'analyse comparative de la place des femmes élues au scrutin municipal, avant et après la loi sur la parité, démontre l'efficacité de cette mesure. Ainsi, lors des élections municipales de 2008, dans les conseils municipaux de plus de 3 500 habitants, le pourcentage des femmes est passé de 21,7 %<sup>5</sup> en 1995 à 35 % en 2008 et 40,3 % en 2019.

## Quotas

### Le cas de la France

Suite aux élections départementales en 2008, seulement 13 % des élu.e.s étaient des femmes. En 2018, la proportion de femmes élues au niveau départemental est montée à.....

# 50 %

<sup>1</sup> Voir méthodologie p. 11. : les pays nordiques sont une région de l'Europe du Nord délimitée par nos soins et dans le cadre de cette étude exclusivement, regroupant le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

<sup>2</sup> Seule la Finlande a des quotas imposés pour décider de la composition des conseils régionaux.

<sup>3</sup> Pour connaître les pays compris dans chaque groupe régional, voir méthodologie p. 11.

<sup>4</sup> Passage de 25,2 % d'élues à 32,6 % (+7,4 %) dans les pays avec des quotas imposés et sans quotas volontaires, contre un passage de 24 % d'élues à 28,5 % (+4,5 %) pour les pays avec seulement des quotas volontaires au niveau local. Passage de 19,5 % d'élues à 28,4 % (+8,9 %) dans les pays avec seulement des quotas imposés contre un passage de 23 % à 27,8 % (+4,8 %) dans les pays avec seulement des quotas volontaires, au niveau national.

<sup>5</sup> Ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales, Les Collectivités Locales en chiffres Édition 1995, [www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/43814/1/dgcl\\_CL\\_1995.pdf](http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/43814/1/dgcl_CL_1995.pdf)

On constate à cet effet que malgré une plus grande proportion d'élues femmes dans les conseils municipaux, le nombre de maires femmes est moins important dans les pays avec des quotas imposés (passage de 7,3 % de femmes parmi les maires à 12,7 %) que dans les autres pays (passage de 12,7 % de femmes parmi les maires à 16,8 %).

L'application du système des quotas, malgré ses résultats, est parfois controversée. Le principe des quotas peut être défendu en soulignant que ces derniers servent à corriger les entraves que les femmes rencontrent dans leur volonté de participer à la vie politique. L'expérience des femmes est indispensable à la vie politique et à la démocratie. Dans ce sens, les quotas aident à la démocratisation de la vie politique et rendent le processus de nomination ou de sélection plus transparent.

À l'inverse, le principe des quotas peut être vu comme allant à l'encontre du principe d'égalité des chances ; les quotas sont parfois estimés non démocratiques et que ce sont les électeurs qui doivent décider.

Pour être efficaces, les quotas doivent prévoir des sanctions en cas de non-respect. Dans certains pays, on applique des sanctions sans appel, notamment le rejet des listes, comme en Belgique. D'autres pays appliquent des sanctions financières, notamment à l'encontre des partis qui ne respectent pas les quotas, sachant que certains partis préfèrent payer les pénalités financières plutôt que de présenter des femmes.



### Pratiques frauduleuses

Aux dernières élections européennes, on a vu se développer certaines pratiques relativement malhonnêtes, mettant à mal les lois en faveur de l'égalité des genres. En Belgique, les deux premier.ère.s candidat.e.s de chaque liste doivent être de sexe différent, et les listes doivent présenter une alternance d'hommes et de femmes.

Cependant le parti Vlaams Belang a détourné cette pratique, puisqu'un certain nombre de femmes élues dans les listes du fait de leur position, ont été immédiatement après l'élection remplacées par des candidats hommes, placés plus bas dans la liste. Ainsi, le parti n'a pas respecté l'obligation de liste alternée et a évité les sanctions de l'autorité en charge de l'élection.

Néanmoins, d'autres instruments et règles pour soutenir la participation des femmes en politique existent.

Le rang sur la liste électorale est un autre enjeu qui se présente pour une femme candidate. Souvent, même en présence de quotas, les femmes sont placées en bas de la liste, en position difficile pour l'élection. L'une des solutions préconisées est la mise en place du système de fermeture éclair (*zipper lists*), à savoir des listes avec une parfaite alternance femmes-hommes.

Dans de nombreuses instances décisionnelles, la question se pose non seulement sur la représentation des femmes, mais ensuite sur celle de leur accès à des postes décisionnels comme le Bureau, les vice-présidences, les commissions plus importantes, etc. Comme nous

avons pu le vérifier dans l'analyse de nos données sur la présence des femmes dans la vie locale, s'il est plus facile aujourd'hui de se faire élire dans une assemblée, il est plus difficile d'en devenir présidente.

Pour travailler sur ces questions propres aux femmes, il devient important qu'elles disposent d'un lieu pour en parler, un lieu d'échange, de conseil. Une réponse préconisée peut être de créer une instance réservée aux femmes dans un parlement ou un conseil municipal. En Allemagne, des femmes parlementaires du Bundestag ont créé un réseau apolitique, de façon informelle, afin de se réunir et de discuter de sujets divers avec leurs propres perspectives.



### La bonne pratique de l'Association de Municipalités Basques (EUDEL) pour encourager les femmes élues

#### **Des recommandations pour les partis politiques aux élections locales**

Virginia Woolf Basqueskola Sarea<sup>1</sup>, le réseau des femmes élues locales des municipalités basques, a organisé des réunions avec les partis politiques avant les élections locales en mai 2019. L'objectif était d'échanger avec les responsables sur la question de l'égalité des sexes au sein des partis sur comment renforcer la participation des femmes lors des prochaines élections locales.

VW Basqueskola a présenté des recommandations pour renforcer la participation des femmes dans la politique locale, comme l'adoption des listes alternant femmes-hommes lors de la préparation des listes électorales, ou des mesures pour concilier la vie privée avec un mandat public.

#### **Un programme de mentorat pour les nouvelles élues**

Des femmes élues vétérannes guident les nouvelles élues pour leur premier mandat, notamment sur leur manière d'être au pouvoir et le renforcement de leurs qualités de leadership. Elles les aident à s'adapter à leur nouveau rôle, soutiennent leurs décisions, les guident dans la recherche de ressources et renforcent leur confiance dans leurs nouvelles tâches et responsabilités.

Le marrainage par des femmes qui ont déjà conquis un mandat politique et occupé ce qui peut être parfois un espace hostile en politique locale, peut faire toute la différence.

La formation est une vraie question pour les femmes en politique, et ce à tous les stades de leurs parcours : débuts, candidature, élections et pendant l'exercice du mandat politique. La formation peut être cruciale à différents niveaux : elle peut être utile pour vaincre le manque de confiance en soi et les incertitudes que les femmes connaissent. Elle peut également être fondamentale pour des questions plus concrètes, pour les aider à faire face à des situations davantage liées au « métier politique », qui peuvent d'ailleurs s'avérer importantes pour les hommes aussi, et que seule l'expérience peut faciliter.

<sup>1</sup> [www.virginiawoolfbasqueskola.eus/](http://www.virginiawoolfbasqueskola.eus/)

# Conclusion et recommandations





# Conclusion et recommandations

Cette étude sur *Les femmes en politique : Tendances locales et européennes en Europe* nous confirme que la voie vers l'égalité est ouverte dans notre continent, mais loin d'être achevée et tracée de manière définitive. Il faut encore travailler pour l'égalité entre les femmes et les hommes, avec les femmes et les hommes, à tous les niveaux, pour les mêmes droits et les mêmes devoirs. Il faut encourager le dialogue des femmes et des hommes, les débats ouverts entre les deux sexes, où chacun.e est en mesure de reconnaître les spécificités et les besoins d'une société où les rôles sont en train d'évoluer et changer. Il s'agit de résoudre la question de l'égalité ensemble.

Les cinq pays nordiques sont à juste titre considérés comme les pays modèles pour l'égalité entre les femmes et les hommes, même si là aussi l'égalité n'est pas achevée. Si l'on étudie de près l'évolution de l'égalité dans ces pays, on s'aperçoit que la situation des femmes a connu une longue progression. Les hommes participent au débat sur l'égalité et à la mise en place des politiques, en partageant une vraie culture de l'égalité. L'exemple nordique nous suggère que l'égalité, comme Rome, ne s'est pas faite en un jour.

Plusieurs pays d'Europe centrale et orientale montrent des signaux positifs et une vraie volonté politique dans la prise en compte pour l'égalité. C'est le cas de plusieurs pays des Balkans qui montrent des tendances très positives au sujet de la participation des femmes au pouvoir politique. Cette tendance est par exemple très marquée dans certains États candidats à l'adhésion et/ou les pays dont le renouvellement des institutions est récent (pays de l'ex-Yougoslavie notamment). Dans ces États on note des progrès à plusieurs niveaux, voire au sein des instances internationales comme le Congrès du Conseil de l'Europe. La mise en œuvre des politiques pour l'égalité apparaît comme une volonté manifeste vers la bonne gouvernance et le rôle incitatif des institutions internationales à ce sujet apparaît assez clairement.

Parmi les pays de l'Union européenne, on observe la tendance de pays qui se sont posés l'objectif de la représentation égale en politique comme une priorité fondamentale de renouveau démocratique. Pourtant, l'égalité des femmes et des hommes reste à accomplir dans d'autres secteurs de la société dans ces pays.

En conclusion, l'analyse globale de la participation des femmes à la vie politique en Europe, à tous les niveaux, confirme à travers les chiffres l'efficacité des quotas et démontre les progrès encourageants. Le combat pour l'égalité passe donc par une étape cruciale : celle du discours politique à des véritables initiatives politiques et mesures en faveur de l'égalité. Les quotas apparaissent désormais comme un instrument sûr et efficace pour effectuer ce tournant.

Mais la réalité est là pour nous rappeler que les quotas ne suffisent pas, à eux seuls, à combler l'inégalité des femmes et des hommes dans l'accès à la prise de décision, ou en tout cas à instaurer une situation d'égalité durable. Beaucoup de facteurs influencent la participation des femmes à la vie politique et des mesures d'accompagnement sont nécessaires et utiles pour enlever les obstacles basés sur le sexe.

Dans ce contexte, le rôle du CCRE et d'autres organisations européennes est crucial. Le CCRE doit veiller à ce que l'égalité reste une priorité de l'agenda politique de l'Union européenne et des autres institutions. Il va prendre des initiatives vis-à-vis du nouveau Parlement européen et la nouvelle Commission européenne pour leurs mandats 2019–2024. Il doit en même temps s'inquiéter de la place prioritaire que l'égalité doit avoir dans son propre agenda et continuer son travail de promotion de la Charte européenne, de sensibilisation, de facilitation des échanges des expériences et de pratiques.

# Recommandations

**Sur la base des conclusions de l'étude et de l'expérience de sa réalisation, nous proposons les recommandations suivantes :**

## Dissémination

- 1** Promouvoir et diffuser aussi largement que possible les résultats de cette recherche unique, qui fournit une vision globale de la participation des femmes à la vie politique en Europe, y compris à la dimension locale. Le CCRE devra adopter une vaste stratégie de diffusion afin de faire connaître les résultats et de les présenter aux acteurs et institutions concernés au niveau européen et parmi ses membres.

## Politique

- 2** Toutes les institutions européennes et tous les organes consultatifs devraient être appelés à adopter et mettre en œuvre des politiques, programmes, projets et financements propices à la réalisation d'une représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision.
- 3** Les gouvernements locaux, régionaux et centraux, les partis politiques et les organisations de la société civile devraient organiser et soutenir les initiatives en vue des élections locales en réalisant des formations pratiques pour surmonter les obstacles matériels et immatériels que les femmes rencontrent dans leurs aspirations à diriger.
- 4** Tous les partis politiques devraient être invités à s'engager à parvenir à une représentation des sexes équilibrée et réviser leurs processus de recrutement, de sélection et de nomination en conséquence. L'équilibre entre les sexes doit être respecté lorsque des postes de direction sont pourvus.



## Le CCRE et ses membres

- 5 Les associations membres du CCRE devraient assurer une représentation équilibrée dans la direction politique de leurs organisations d'ici 2030, conformément à la réalisation des objectifs de l'ODD 5.
- 6 La Commission permanente pour l'égalité du CCRE et son rôle devraient être renforcés.e.s. Sa tâche de conseil et de suivi de la mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre dans le CCRE devrait être renforcée ; son objectif principal devrait être de faire en sorte que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes reste une priorité de l'agenda politique européen et international du CCRE.

## D'autres études

- 7 Il est nécessaire d'améliorer et d'harmoniser la collecte et l'analyse de données ventilées par âge et par sexe sur la représentation des femmes et des hommes dans la prise de décision, afin de suivre les candidatures et les élections aux niveaux local, régional, national et européen.
- 8 Le prochain Cadre financier pluriannuel de l'Union européenne (2021–2027) devrait prévoir le financement de nouvelles études qualitatives et quantitatives approfondies dans ce domaine dans l'ensemble des pays européens. En particulier, il convient d'identifier les tendances récentes et les développements prometteurs offrant aux femmes et aux hommes les moyens de faire l'expérience des effets positifs du pouvoir partagé.
- 9 L'impact des femmes sur la prise de décision devrait être étudié en vue d'analyser divers styles de leadership et les contrastes possibles dans la manière dont les femmes et les hommes « font » la politique. Les ressources sont-elles allouées différemment ? Quelles sont les priorités politiques ? Y a-t-il une plus grande efficacité de la gouvernance ?

## Prochaines étapes

- 10 Le CCRE suivra l'évolution des femmes en politique et fournira régulièrement des données actualisées. Sa Commission permanente pour l'égalité devrait examiner l'étude et les recommandations proposées et définir d'autres objectifs et mesures concrètes à prendre, en particulier dans l'organisation et par ses membres. Celles-ci figureront dans la stratégie pluriannuelle du CCRE 2020–2030, alignée sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies.



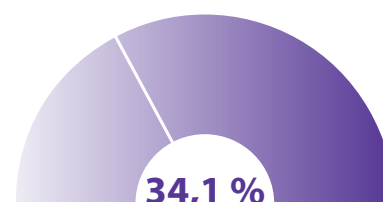
# Fiches Pays







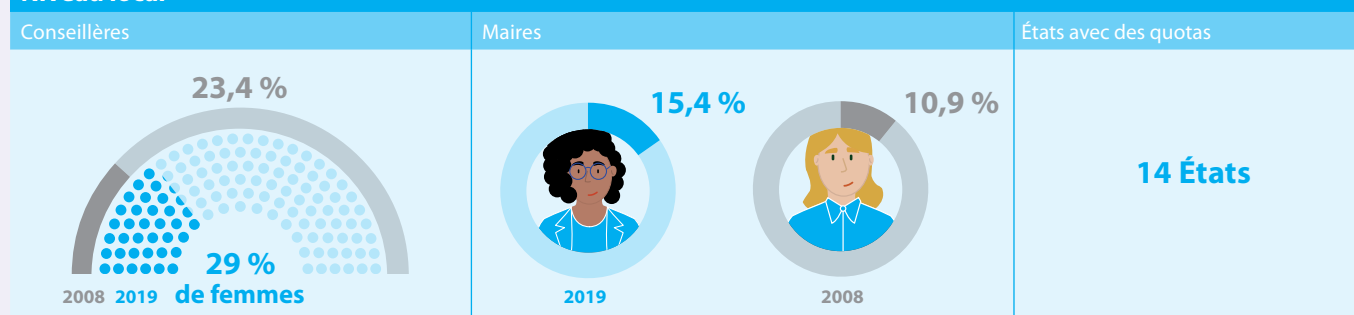
# Europe

41 pays<sup>1</sup>

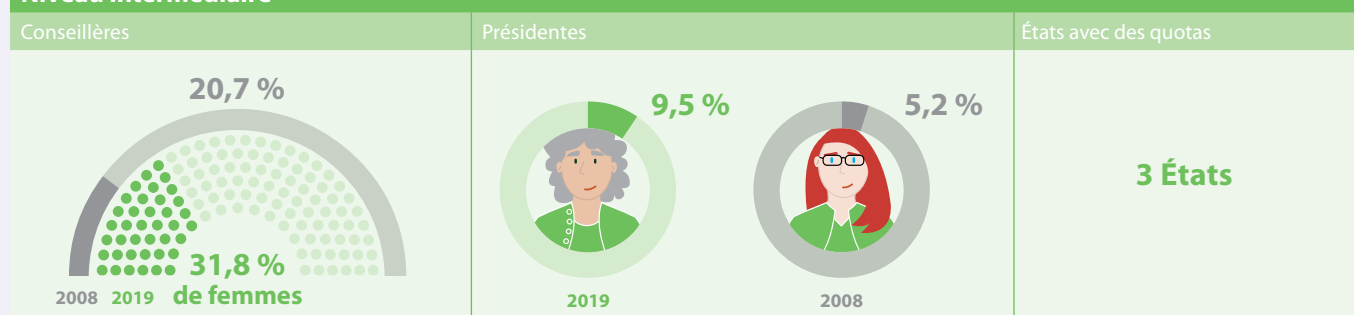
Proportion de femmes parmi  
tou.te.s les élu.e.s dans les 41 pays

## Niveau infranational

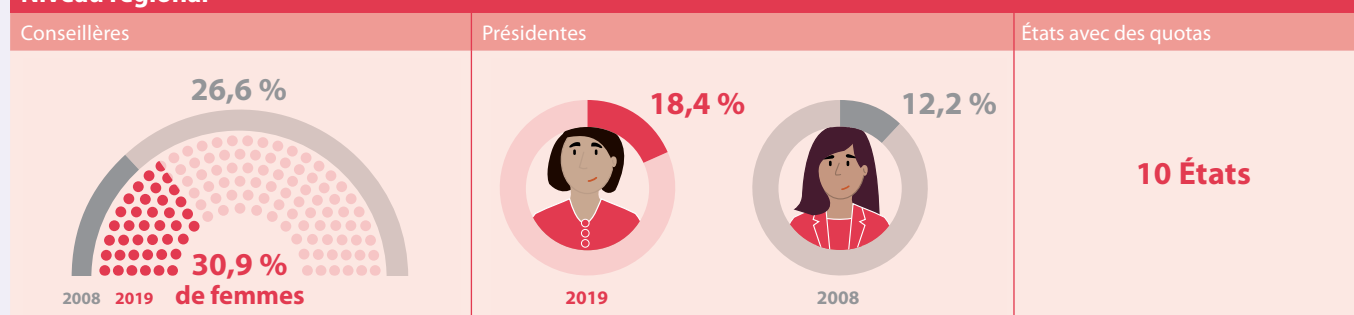
### Niveau local



### Niveau intermédiaire



### Niveau régional



## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	28,5 %	21,9 %
Chambre haute	25,9 %	19,3 %

## Niveau européen

	2019	2009
Parlement européen	40,3 %	34,9 %

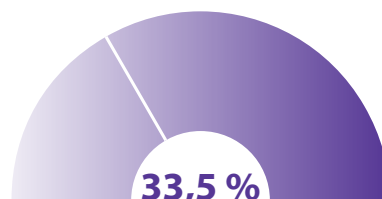
<sup>1</sup> Voir méthodologie p. 11. : l'« Europe » couvre les 41 pays participant à cette étude.



# Albanie

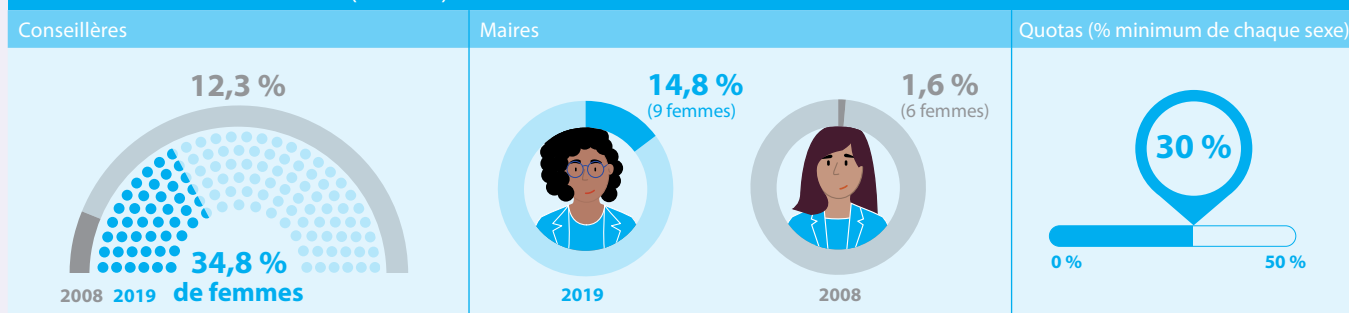
**Membre du CCRE**

- Association albanaise des municipalités (SHBSH)

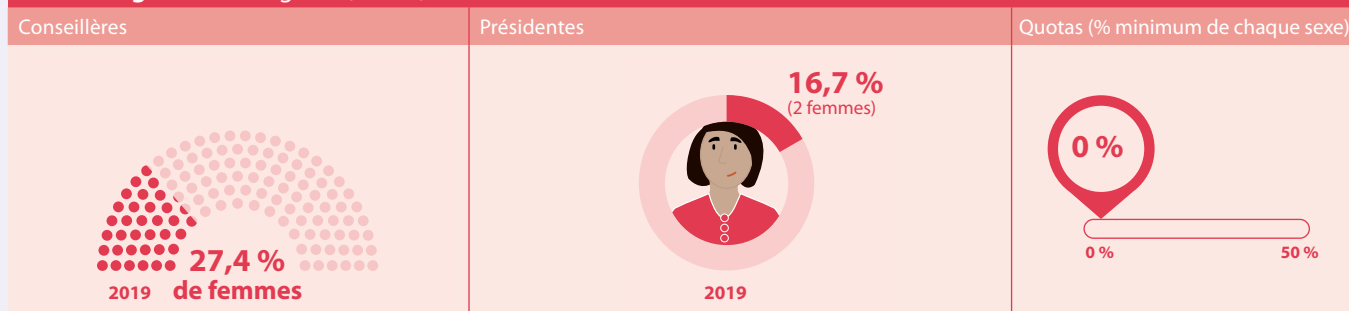


Proportion de femmes parmi  
toute.s les élu.e.s dans le pays

## Niveau infranational

**Niveau local : 61 communes (*bashkia*)**

☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

**Niveau régional : 12 régions (*Qarku*)<sup>1</sup>**

☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	27,9 %	7,1 %

1 Aucune élection avant 2014.

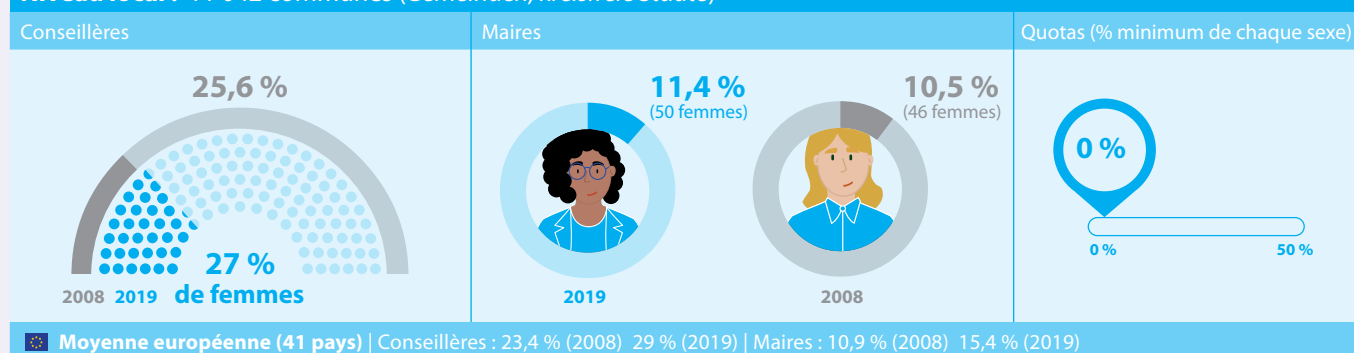
# Allemagne

## Membres du CCRE

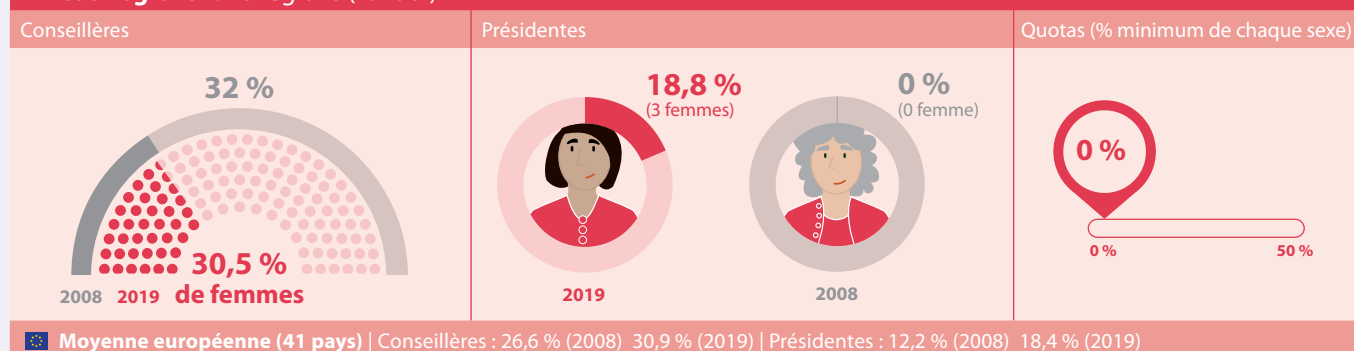
- Association allemande du Conseil des Communes et Régions d'Europe (RGRE)
- Association des comtés allemands (DLT)
- Association des villes allemandes (DST)
- Association des villes et communes allemandes (DStGB)

## Niveau infranational

### Niveau local : 11 042 communes (*Gemeinden, kreisfreie Städte*)<sup>1</sup>



### Niveau régional : 16 régions (*Länder*)



## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	30,7 %	31,8 %

## Niveau européen

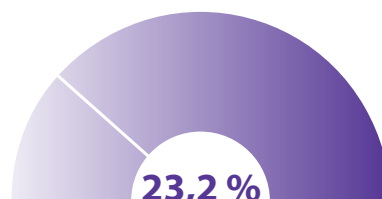
	2019	2009
Parlement européen	35 eurodéputées sur 96	36 eurodéputées sur 99

<sup>1</sup> Pour des raisons de simplification et de disponibilité des données, le niveau local allemand consolide les municipalités (*Gemeinden*), les villes (*kreisfreie Städte*) et les comtés (*Landkreise*). 437 entités ont été prises en compte pour cette étude.

# Autriche

## Membres du CCRE

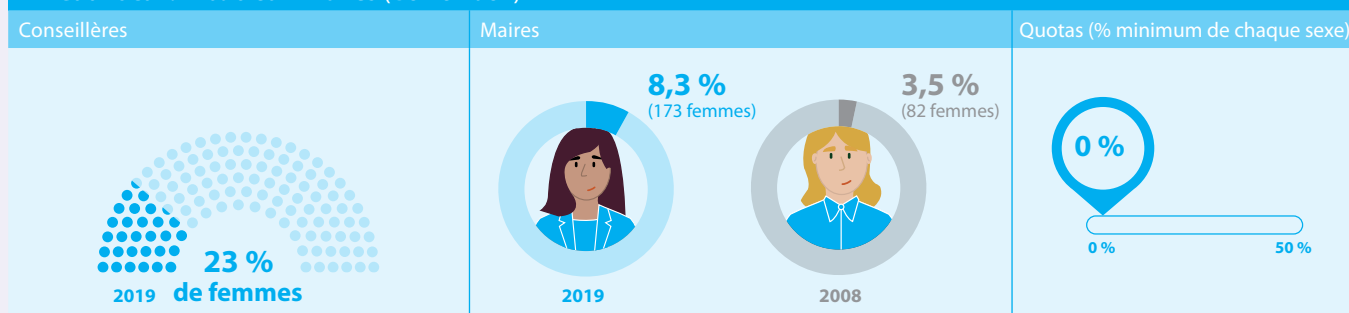
- Association des municipalités autrichiennes (GEMEINDEBUND)
- Association des villes et communes autrichiennes (STÄDTEBUND)




Proportion de femmes parmi tous les élu.e.s dans le pays

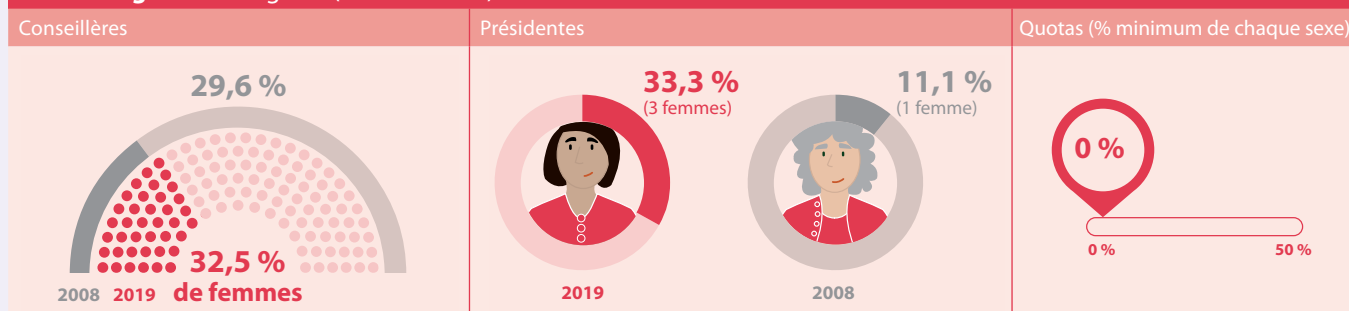
## Niveau infranational

### Niveau local : 2 096 communes (*Gemeinden*)<sup>1</sup>



 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau régional : 9 régions (*Bundesländer*)<sup>2</sup>



 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	35,5 %	27,3 %
Chambre haute	32,8 %	25,8 %

## Niveau européen

	2019	2009
Parlement européen	9 eurodéputées sur 18	7 eurodéputées sur 17

<sup>1</sup> Aucune donnée disponible pour 2008 concernant le nombre de représentant.e.s au niveau local.

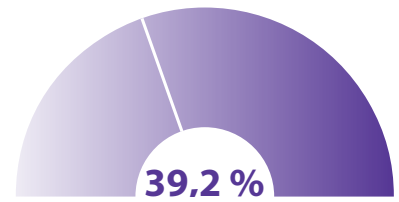
<sup>2</sup> Les données évaluent uniquement les chiffres pour le *Landesregierung*, car les données sur les circonscriptions du *Landesparlamente* sont incomplètes.



# Belgique

## Membres du CCRE

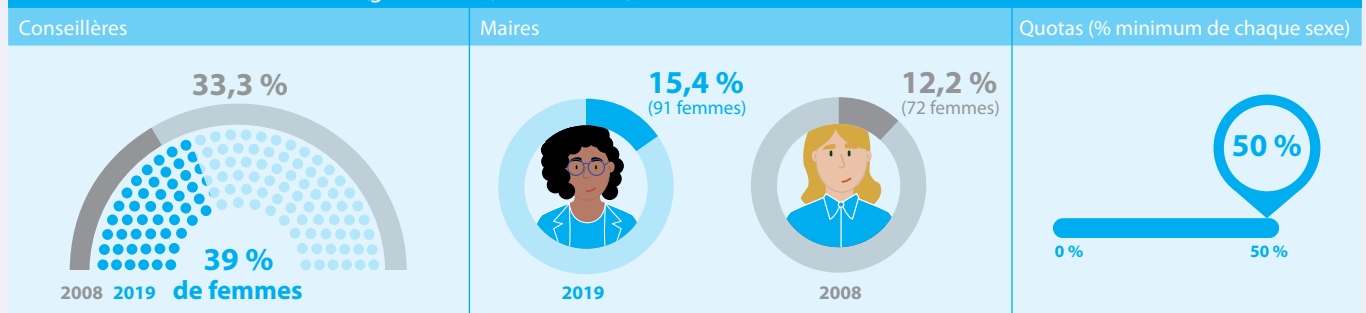
- Association de la ville et des communes de la région de Bruxelles-Capitale (BRULOCALIS)
- Association des villes et communes flamandes (VVSG)
- Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

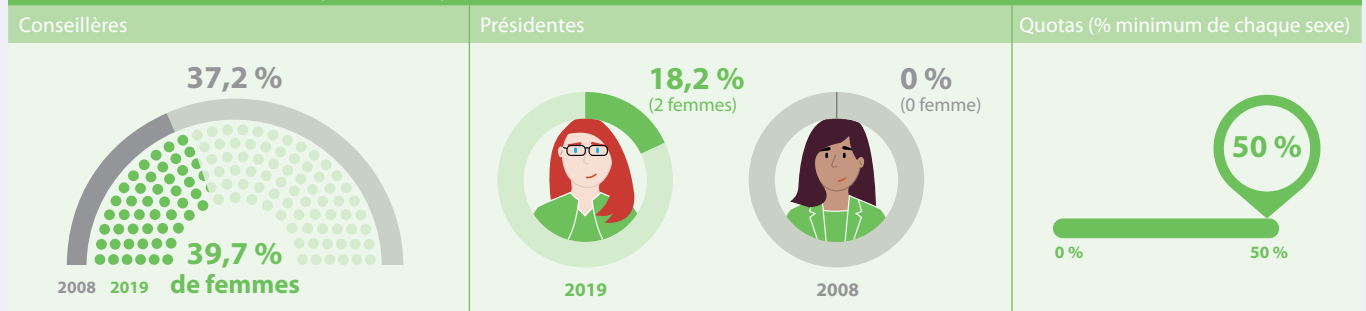
## Niveau infranational

### Niveau local : 589 communes (*gemeenten, Gemeinden*)



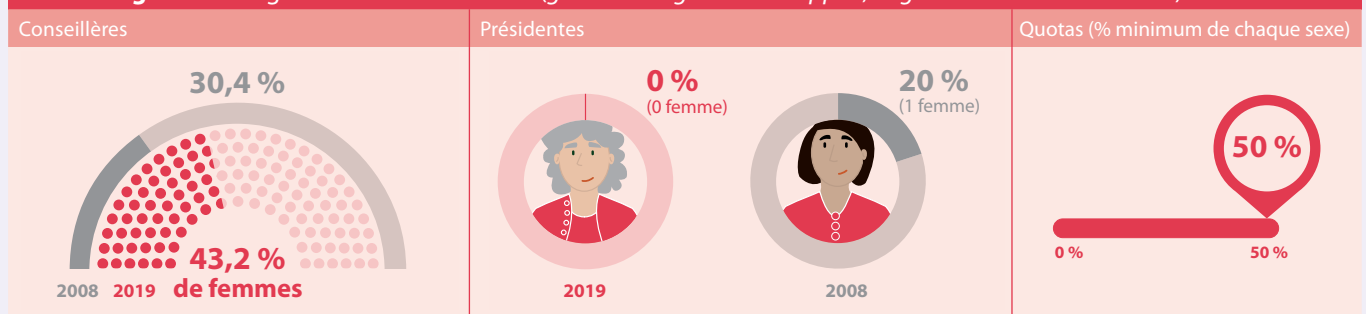
☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau intermédiaire : 10 provinces (*provincies, Provinzen*)



☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 20,7 % (2008) 31,8 % (2019) | Présidentes : 5,2 % (2008) 9,5 % (2019)

### Niveau régional : 3 régions + 3 communautés (*gewesten + gemeenschappen, Regionen + Gemeinschaften*)



☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	42,7 %	36,7 %
Chambre haute	46,7 %	32,4 %

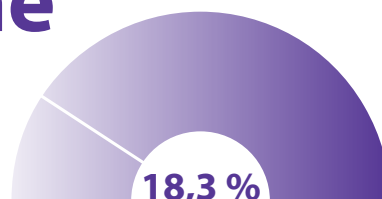
## Niveau européen

	2019	2009
Parlement européen	8 eurodéputées sur 21	8 eurodéputées sur 22

# Bosnie-Herzégovine

## Membres du CCRE

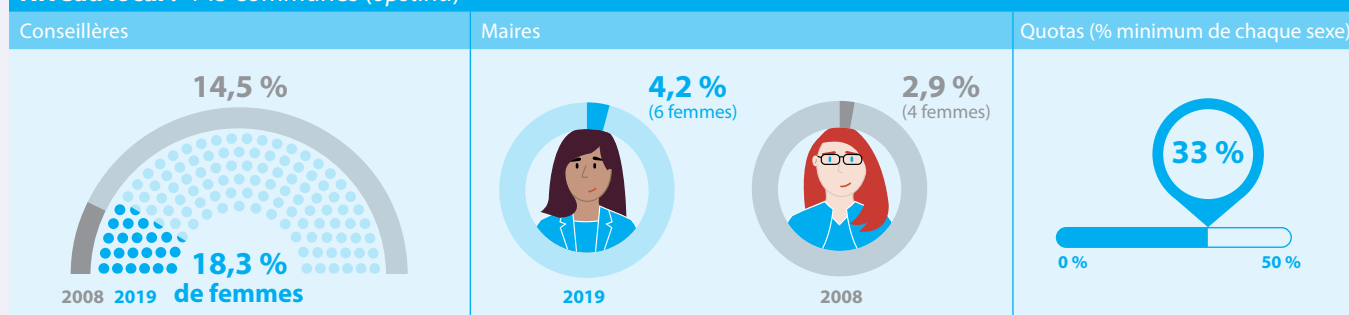
- Association des municipalités et villes de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (SOGFBiH)
- Association des pouvoirs locaux de la République Srpska (ALVRS)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

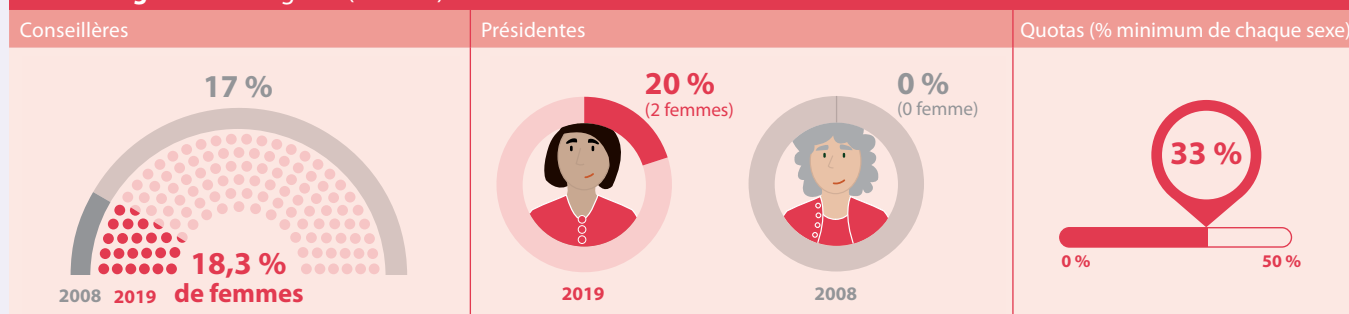
## Niveau infranational

### Niveau local : 145 communes (*opština*)



☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

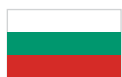
### Niveau régional : 10 régions (*kantoni*)



☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

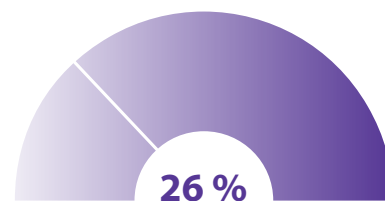
	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	21,4 %	14,3 %
Chambre haute	13,3 %	13,3 %



# Bulgarie

## Membre du CCRE

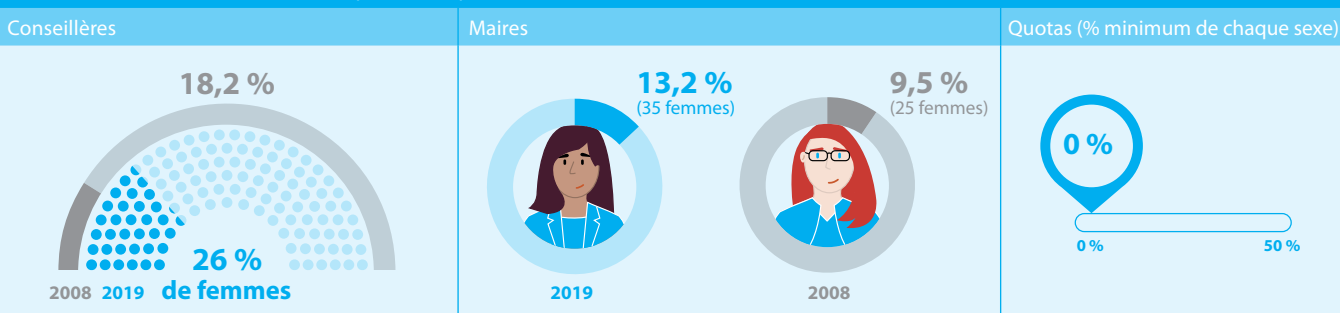
- Association nationale des municipalités de la République de Bulgarie (NAMRB)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

## Niveau infranational

### Niveau local : 265 communes (*obshtina*)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	25,8 %	21,3 %

## Niveau européen

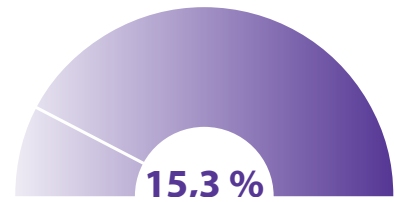
	2019	2009
Parlement européen	5 eurodéputées sur 17	6 eurodéputées sur 17



# Chypre

## Membre du CCRE

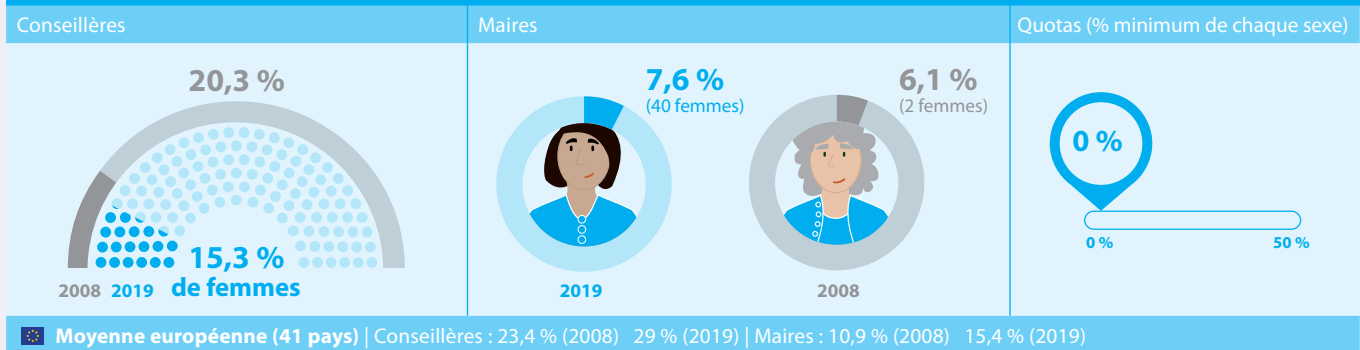
• Union des communes chypriotes (UCM)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

## Niveau infranational

Niveau local : 380 communes (*koinotites* et *dimoi*)



## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	17,9 %	14,3 %

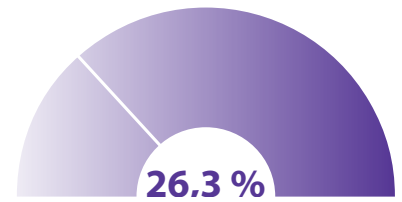
## Niveau européen

	2019	2009
Parlement européen	0 eurodéputée sur 6	2 eurodéputées sur 6

# Croatie

## Membre du CCRE

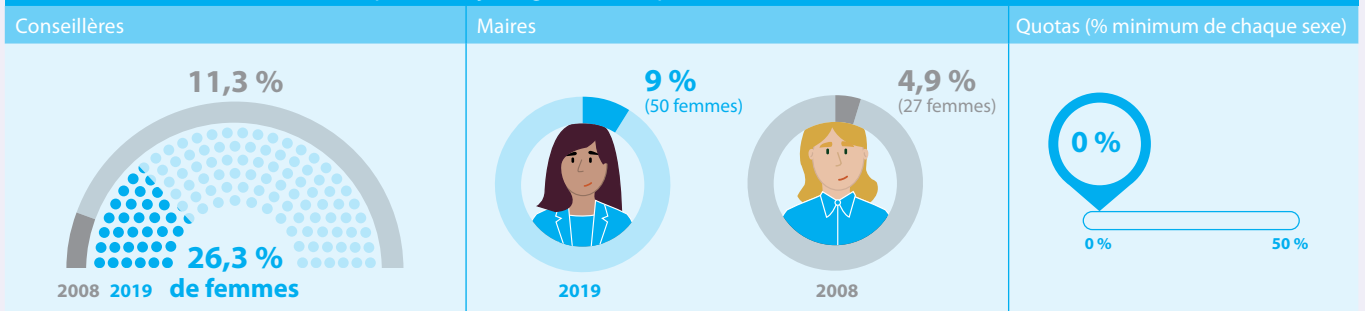
• Association des comtés croates (HRVZZ)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

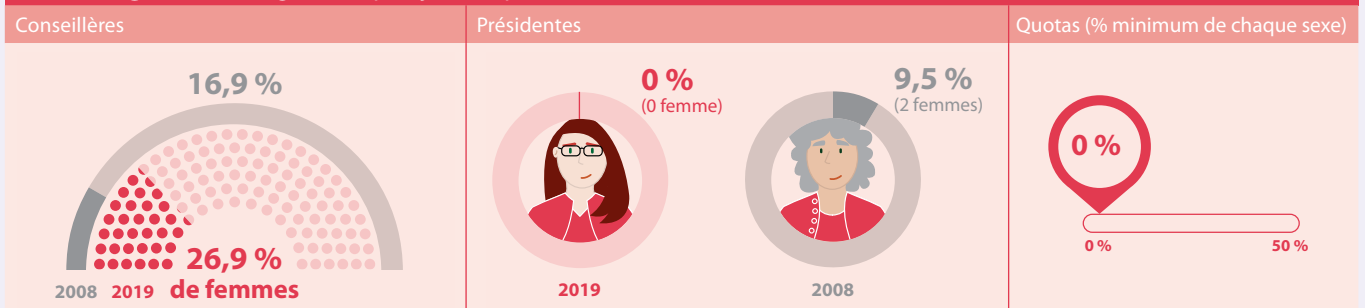
## Niveau infranational

### Niveau local : 555 communes (općinsko vijeće, gradska skupština)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau régional : 21 régions (županijska skupština)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	20,5 %	21,6 %

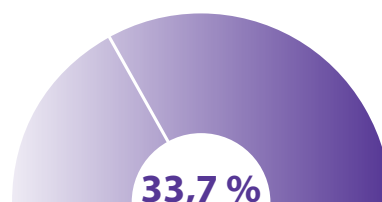
## Niveau européen

	2019
Parlement européen	4 eurodéputées sur 11

# Danemark

## Membres du CCRE

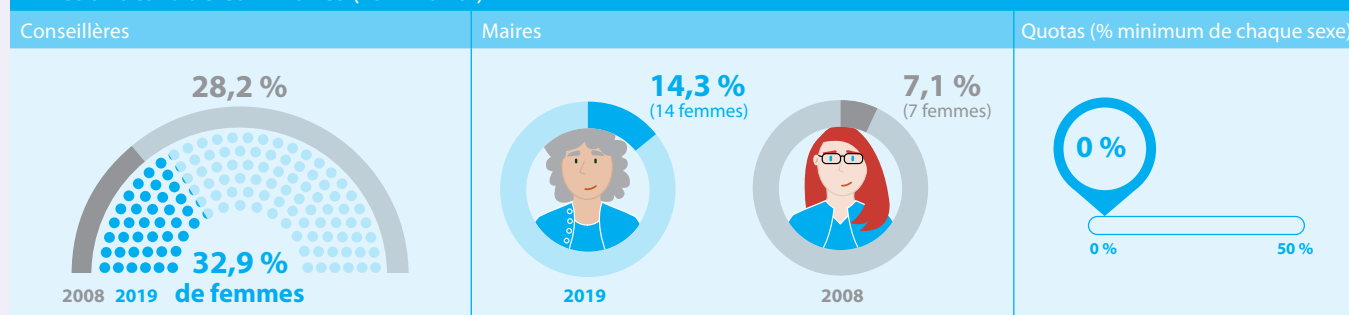
- Régions danoises (DANSKE REGIONER)
- Pouvoirs locaux du Danemark (KL)



Proportion de femmes parmi  
tous les élu.e.s dans le pays

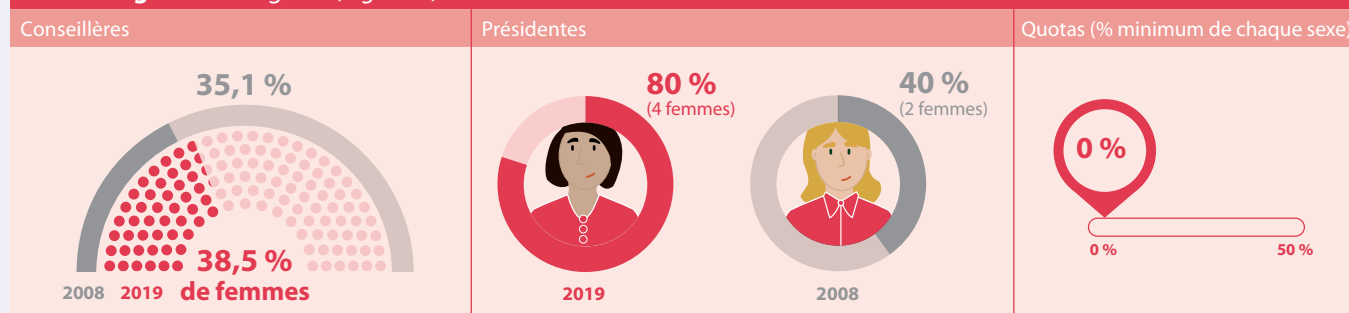
## Niveau infranational

### Niveau local : 98 communes (*kommuner*)



 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau régional : 5 régions (*regioner*)



 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	39,1 %	37,4 %

## Niveau européen

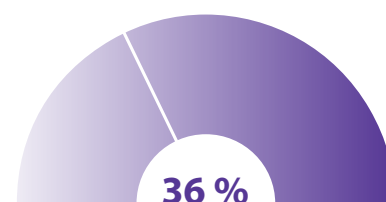
	2019	2009
Parlement européen	6 eurodéputées sur 13	6 eurodéputées sur 13



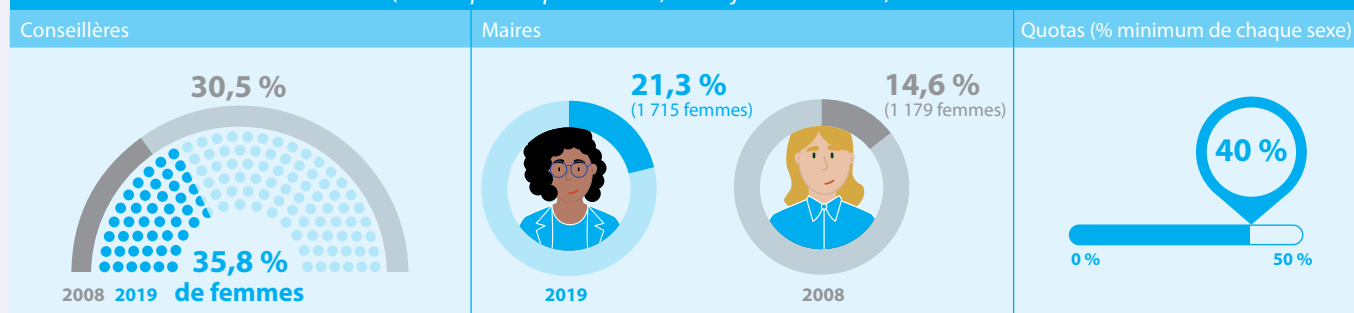
# Espagne

**Membres du CCRE**

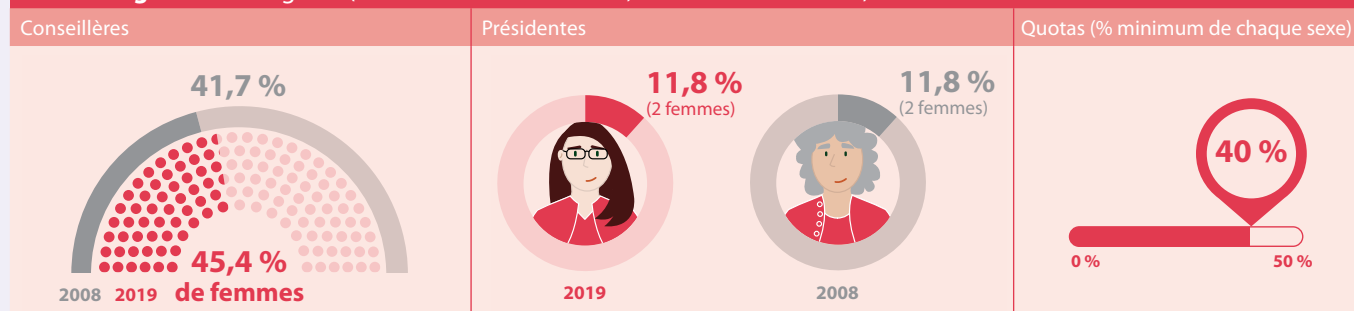
- Fédération espagnole des municipalités et provinces (FEMP)
- Association des municipalités basques (EUDEL)



Proportion de femmes parmi  
tou.te.s les élu.e.s dans le pays

**Niveau infranational****Niveau local : 8 176 communes (municipios/diputaciones, consejos et cabildos)**

🇪🇺 **Moyenne européenne (41 pays)** | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

**Niveau régional : 19 régions (comunidades autónomas, ciudades autónomas)**

🇪🇺 **Moyenne européenne (41 pays)** | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

**Niveau national**

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	47,4 %	35,7 %
Chambre haute	39,2 %	31,6 %

**Niveau européen**

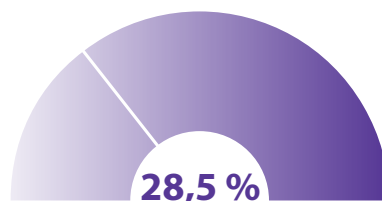
	2019	2009
Parlement européen	24 eurodéputées sur 54	18 eurodéputées sur 50



# Estonie

**Membre du CCRE**

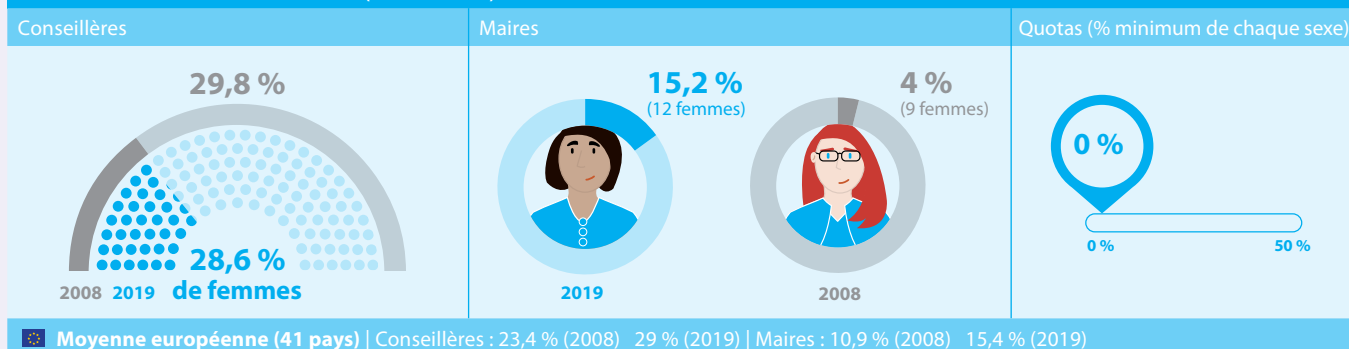
- Association des villes et municipalités estoniennes (AECM)



**Proportion de femmes parmi  
tou.te.s les élu.e.s dans le pays**

## Niveau infranational

**Niveau local : 265 communes (vald et linn)**



## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	28,7 %	18,8 %

## Niveau européen

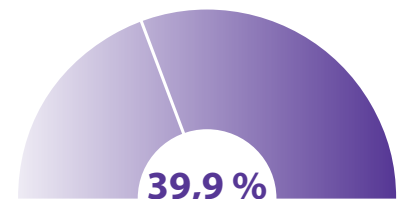
	2019	2009
Parlement européen	2 eurodéputées sur 6	3 eurodéputées sur 6



# Finlande

## Membre du CCRE

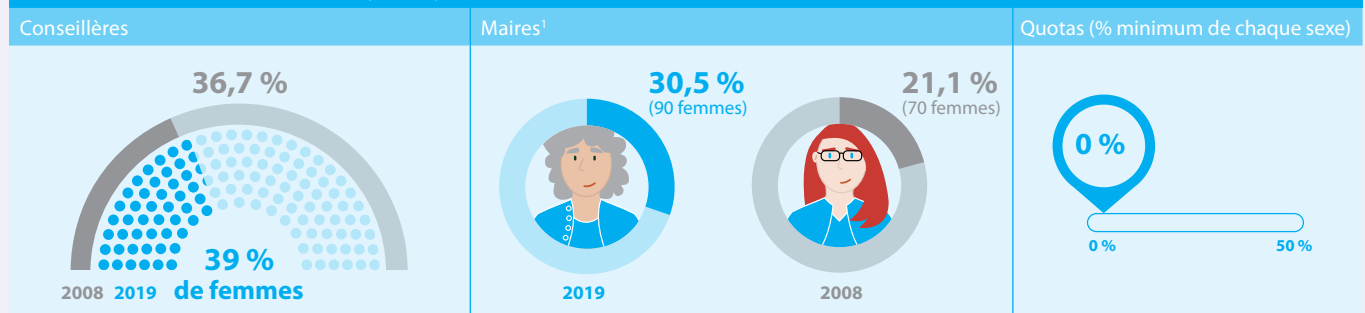
• Association des pouvoirs locaux et régionaux finlandais (AFLRA)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

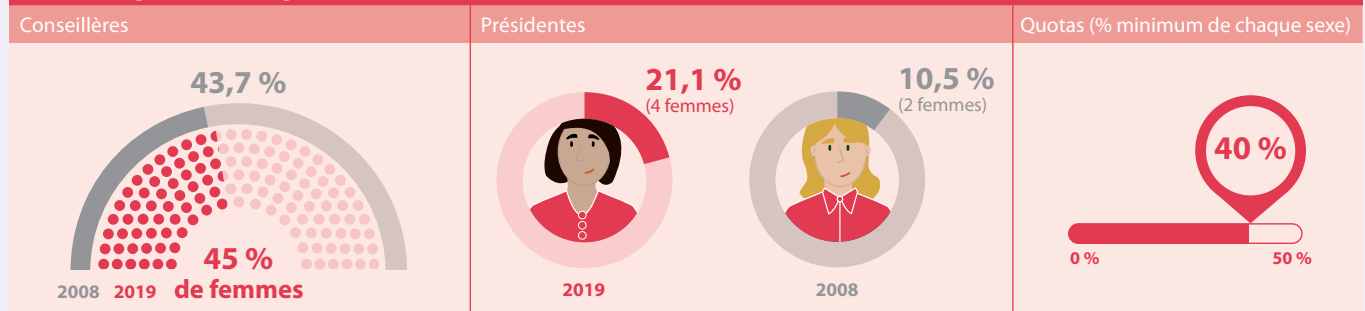
## Niveau infranational

### Niveau local : 311 communes (*kunta*)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau régional : 19 régions (*maakunta*)<sup>2</sup>



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	47 %	41,5 %

## Niveau européen

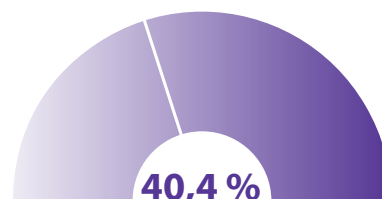
	2019	2009
Parlement européen	7 eurodéputées sur 13	8 eurodéputées sur 13

- Les président.e.s des conseils d'administration des municipalités sont l'équivalent finlandais des maires (*kunnanhallituksen puheenjohtaja*). La proportion de femmes présidentes est de 31 % actuellement, contre 21 % en 2009. Des élections municipales ont eu lieu en 2008. La proportion de femmes membres de la direction (*kunnanjohtaja*) est actuellement de 25 %, contre 14,3 % en 2008. Les deux sont nommés par les conseils municipaux.
- En Finlande, il existe un niveau gouvernemental infranational, les municipalités. Les communes rurales et les villes ont le même statut. Il y a 18 conseils régionaux qui sont des syndicats de communes. La région autonome des îles Åland a un statut spécial. Les organes politiques des conseils régionaux sont nommés sur la base des résultats des élections municipales (locales) et un quota est appliqué conformément à la loi sur l'égalité de genre. Aux îles Åland, les membres sont élu.e.s au scrutin direct.

# France

## Membre du CCRE

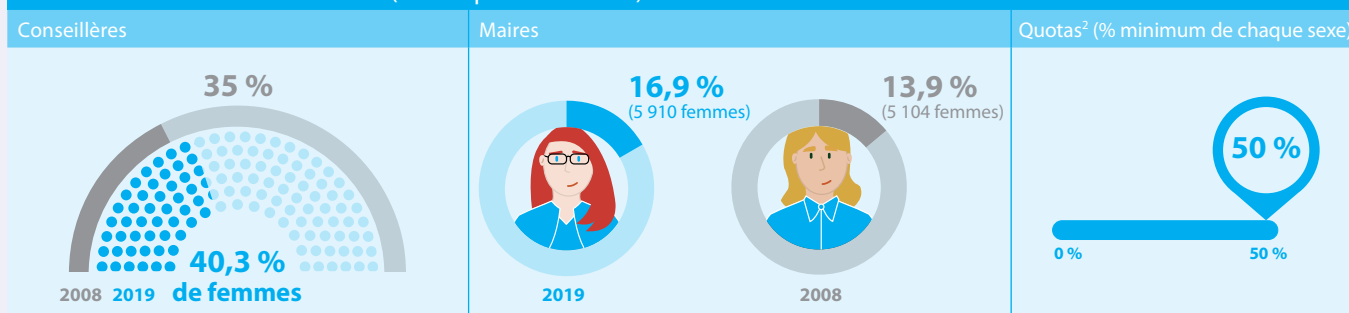
- Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)
- Association des maires de France (AMF)<sup>1</sup>



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

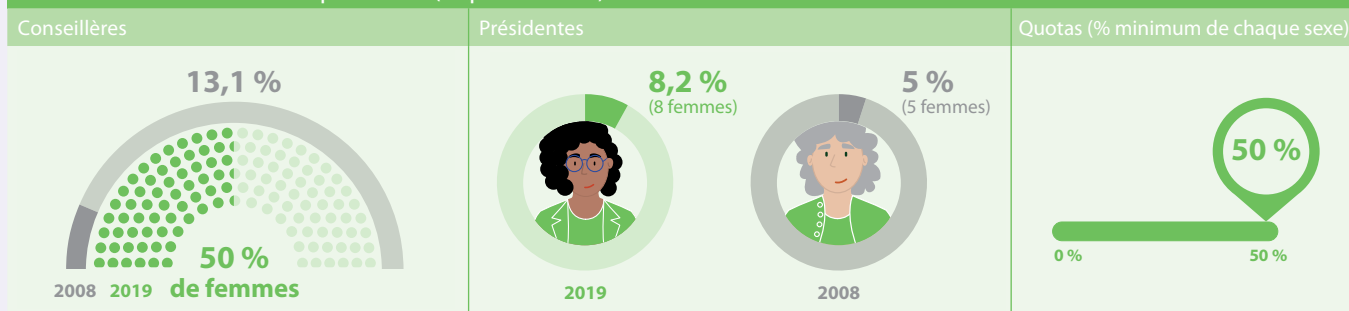
## Niveau infranational

### Niveau local : 36 658 communes (municipalités et villes)



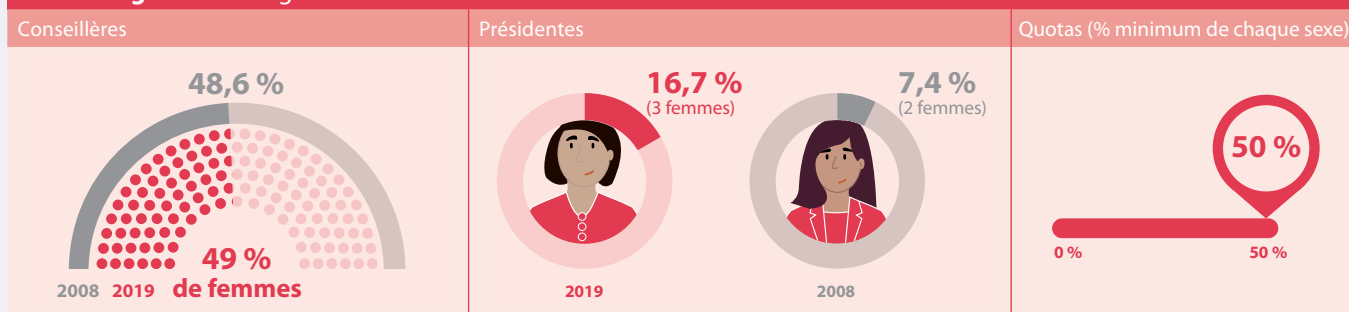
☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau intermédiaire : 99 provinces (départements)



☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 20,7 % (2008) 31,8 % (2019) | Présidentes : 5,2 % (2008) 9,5 % (2019)

### Niveau régional : 13 régions



☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	39,7 %	18,5 %
Chambre haute	32,2 %	22,7 %

## Niveau européen

	2019	2009
Parlement européen	37 eurodéputées sur 74	33 eurodéputées sur 72

<sup>1</sup> Membre associé en vertu d'un accord avec l'AFCCRE.

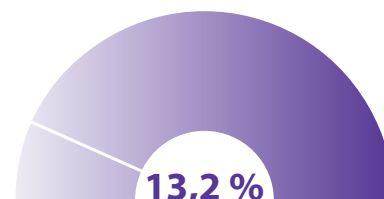
<sup>2</sup> Appliqué aux communes de plus de 1000 habitants.



# Géorgie

## Membre du CCRE

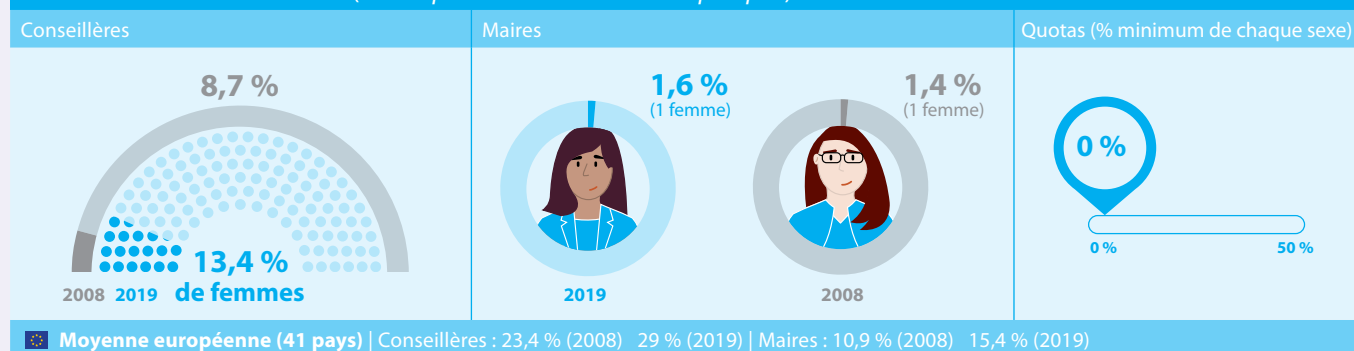
- Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG)



Proportion de femmes parmi  
tou.te.s les élu.e.s dans le pays

## Niveau infranational

**Niveau local :** 64 communes (*municipaliteti et tvitmmartveli qalaqebi*)



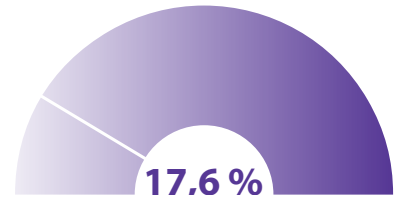
## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	16 %	7,3 %

# Grèce

## Membre du CCRE

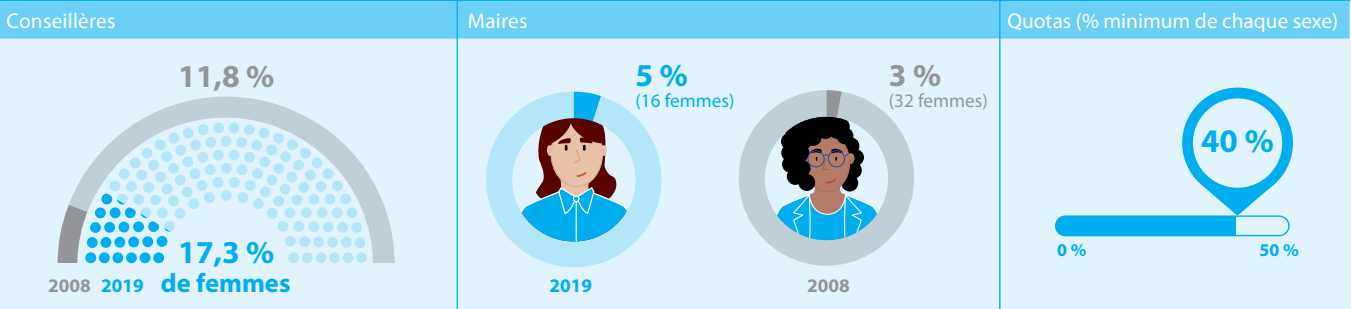
• Union centrale des villes de Grèce (KEDE)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

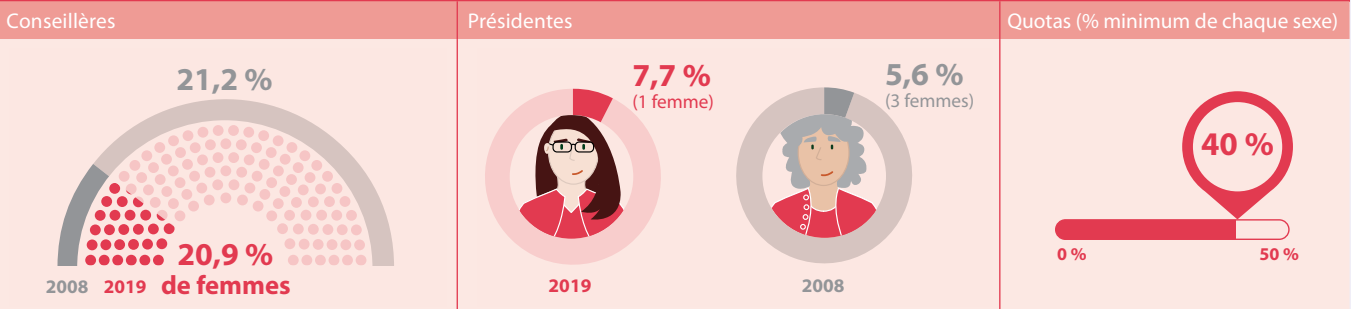
## Niveau infranational

### Niveau local : 332 communes (dimos)



☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau régional : 13 régions (periphéria)



☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	19,7 %	16 %

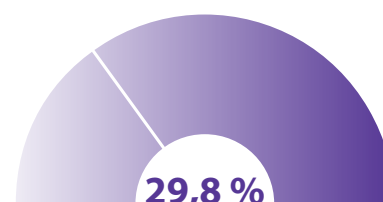
## Niveau européen

	2019	2009
Parlement européen	5 eurodéputées sur 21	7 eurodéputées sur 22

# Hongrie

## Membre du CCRE

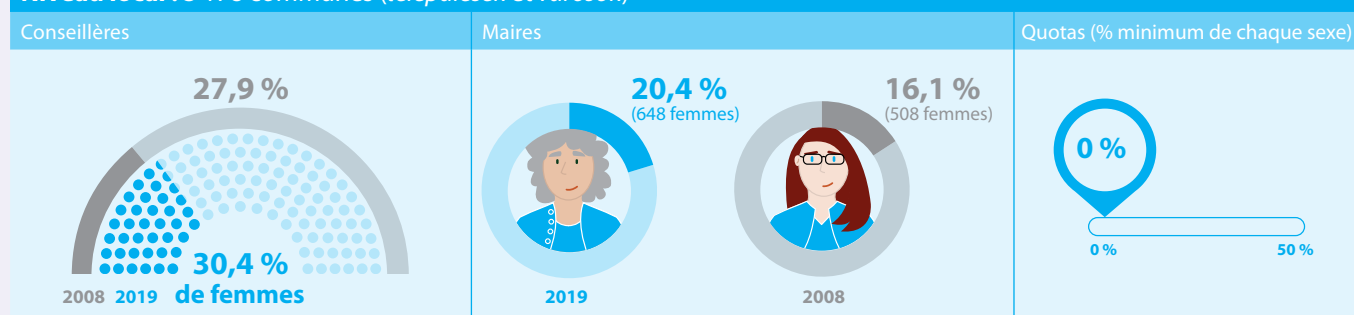
• Association nationale hongroise de pouvoirs locaux (TÖOSZ)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

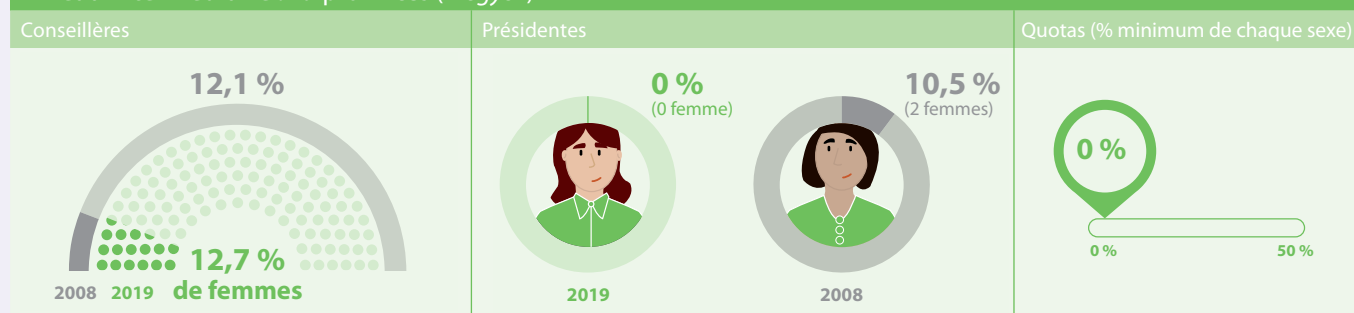
## Niveau infranational

### Niveau local : 3 178 communes (*települések et városok*)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau intermédiaire : 19 provinces (*megyék*)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 20,7 % (2008) 31,8 % (2019) | Présidentes : 5,2 % (2008) 9,5 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	12,1 %	10,6 %

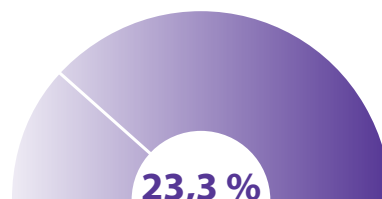
## Niveau européen

	2019	2009
Parlement européen	8 eurodéputées sur 21	8 eurodéputées sur 22

# Irlande

## Membre du CCRE

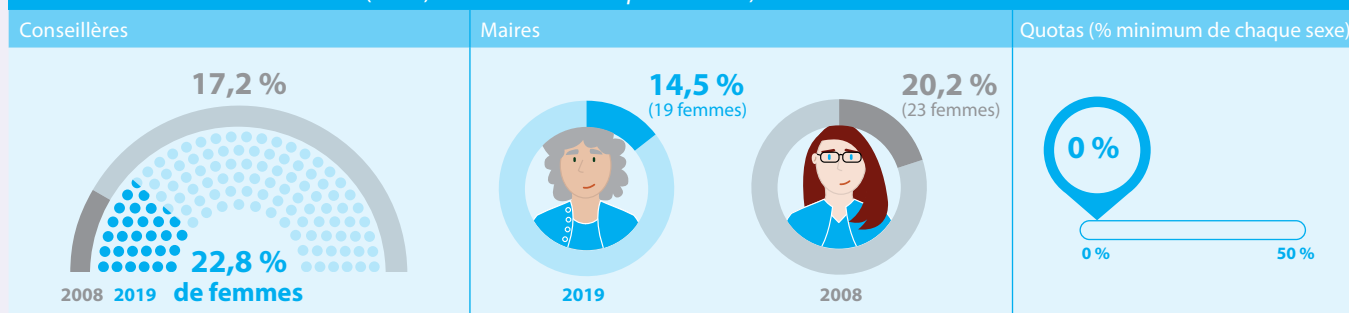
• Agence de gestion des pouvoirs locaux (LGMA)



Proportion de femmes parmi  
tou.te.s les élu.e.s dans le pays

## Niveau infranational

**Niveau local :** 131 communes (*cities, councils et municipal districts*)



Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

**Niveau régional :** 3 régions<sup>1</sup> (*region*)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	22,2 %	13,3 %
Chambre haute	30 %	20 %

## Niveau européen

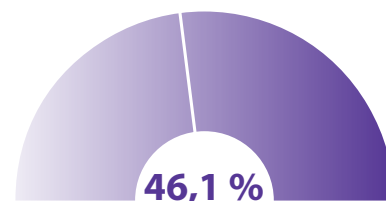
	2019	2009
Parlement européen	5 eurodéputées sur 11	3 eurodéputées sur 12

<sup>1</sup> Pas d'élections directes au niveau régional.

# Islande

## Membre du CCRE

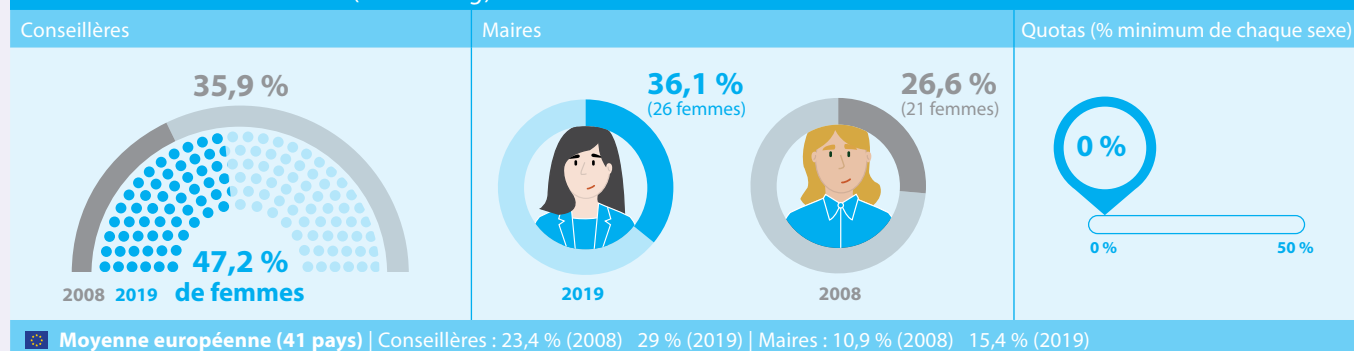
- Association des pouvoirs locaux d'Islande (SAMBAND)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

## Niveau infranational

### Niveau local : 72 communes (sveitarfélag)



## Niveau national

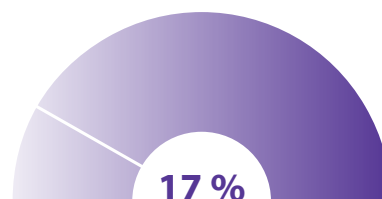
	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	38,1 %	36,5 %



# Israël

**Membre du CCRE**

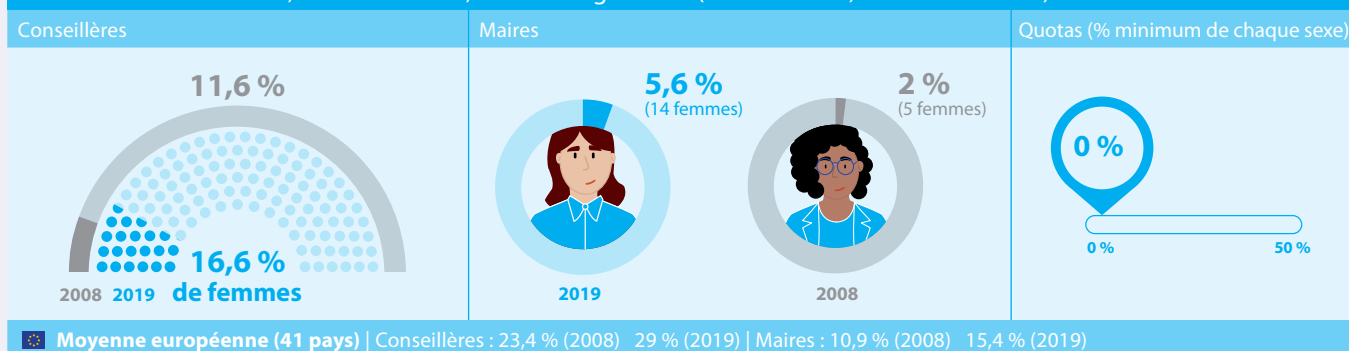
- Union des pouvoirs locaux en Israël (MASHAM)



Proportion de femmes parmi  
tou.te.s les élu.e.s dans le pays

## Niveau infranational

**Niveau local :** 257 villes, conseils locaux, conseils régionaux<sup>1</sup> (*moatsa ezorit, moatsa mekomit*)



## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	24,2 %	15 %

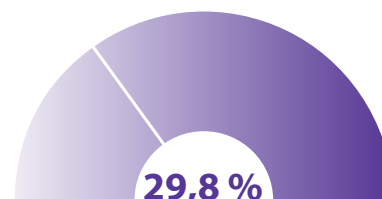
<sup>1</sup> La loi fait la distinction entre trois types de collectivités territoriales : les conseils régionaux, qui représentent les zones rurales d'Israël, les conseils locaux, qui comptent 20 000 habitants ou moins, et les municipalités dans les centres urbains, qui comptent au minimum 20 000 habitants.



# Italie

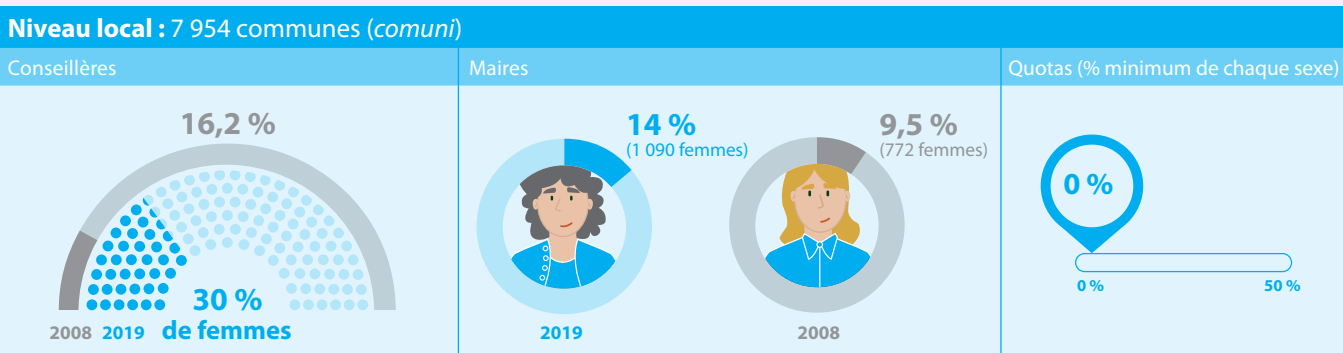
## Membre du CCRE

- Association italienne du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AICCRE)

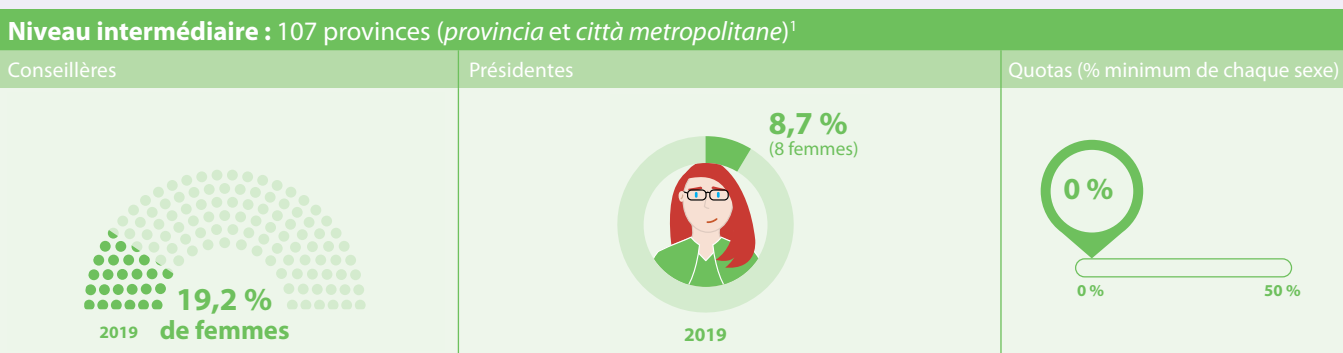


Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

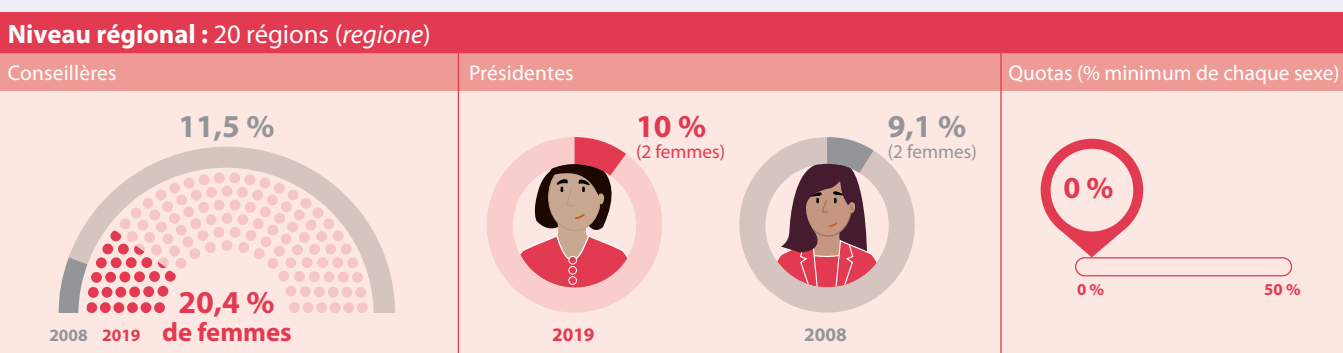
## Niveau infranational



☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)



☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 20,7 % (2008) 31,8 % (2019) | Présidentes : 5,2 % (2008) 9,5 % (2019)



☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	35,7 %	21,3 %
Chambre haute	35,2 %	17,4 %

## Niveau européen

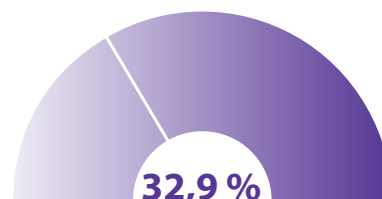
	2019	2009
Parlement européen	30 eurodéputées sur 73	16 eurodéputées sur 72

<sup>1</sup> Aucune donnée disponible pour 2008.

# Lettonie

## Membre du CCRE

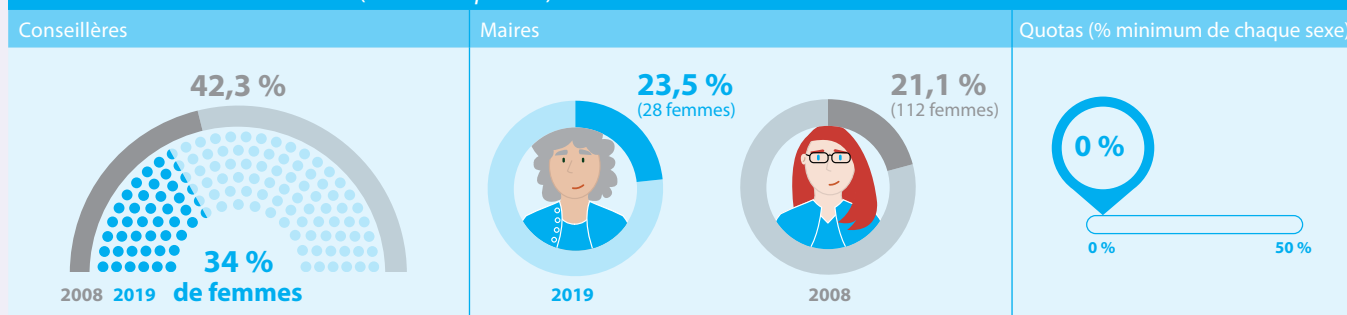
• Union des gouvernements locaux et régionaux de Lettonie (LPS)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

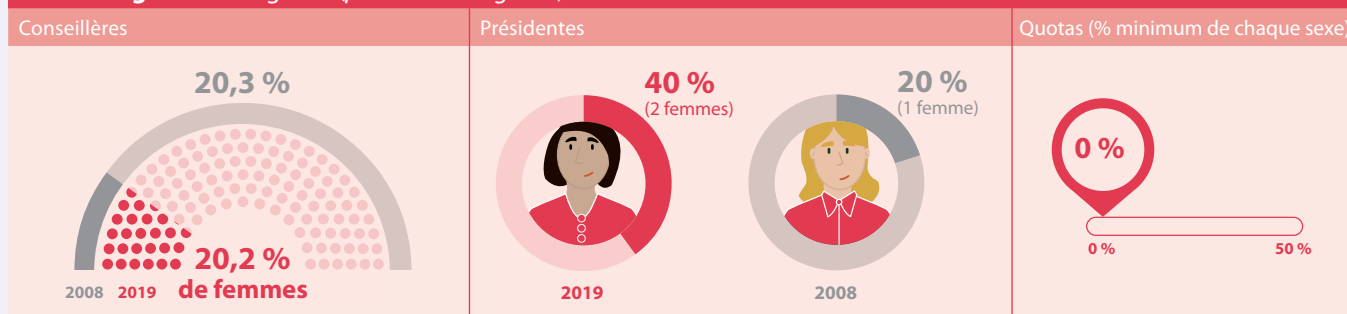
## Niveau infranational

### Niveau local : 119 communes (novads et pilsēta)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau régional : 5 régions<sup>1</sup> (plānošanas reģiona)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	31 %	19 %

## Niveau européen

	2019	2009
Parlement européen	4 eurodéputées sur 8	3 eurodéputées sur 8

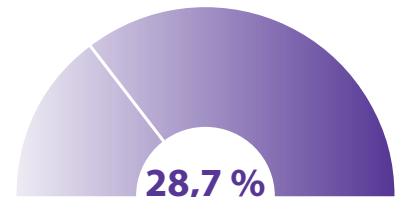
<sup>1</sup> Les régions en tant qu'unité territoriale ont été introduites en Lettonie en 2009; les données concernant les régions sont de 2009.



# Lituanie

**Membre du CCRE**

- Association des pouvoirs locaux de Lituanie (LSA)

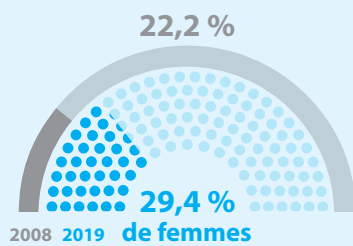


Proportion de femmes parmi  
toute.s les élu.e.s dans le pays

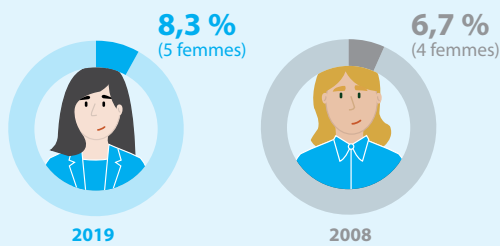
## Niveau infranational

**Niveau local : 60 communes (savivaldybė)**

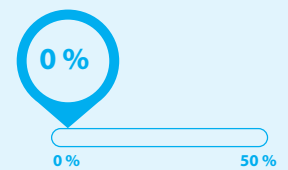
Conseillères



Maires



Quotas (% minimum de chaque sexe)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	21,3 %	18,4 %

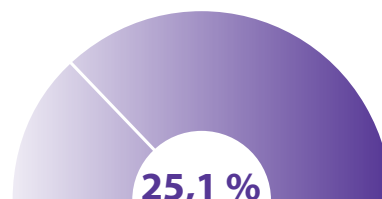
## Niveau européen

	2019	2009
Parlement européen	3 eurodéputées sur 11	3 eurodéputées sur 12

# Luxembourg

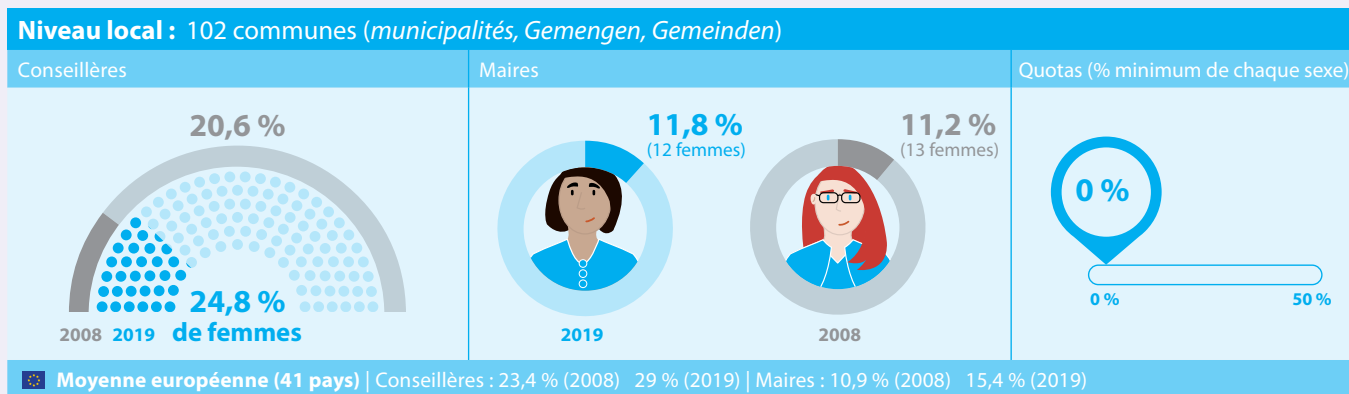
## Membre du CCRE

• Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

## Niveau infranational



## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	20 %	25 %

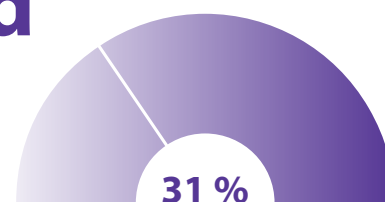
## Niveau européen

	2019	2009
Parlement européen	3 eurodéputées sur 6	1 eurodéputée sur 6

# Macédoine du Nord

## Membre du CCRE

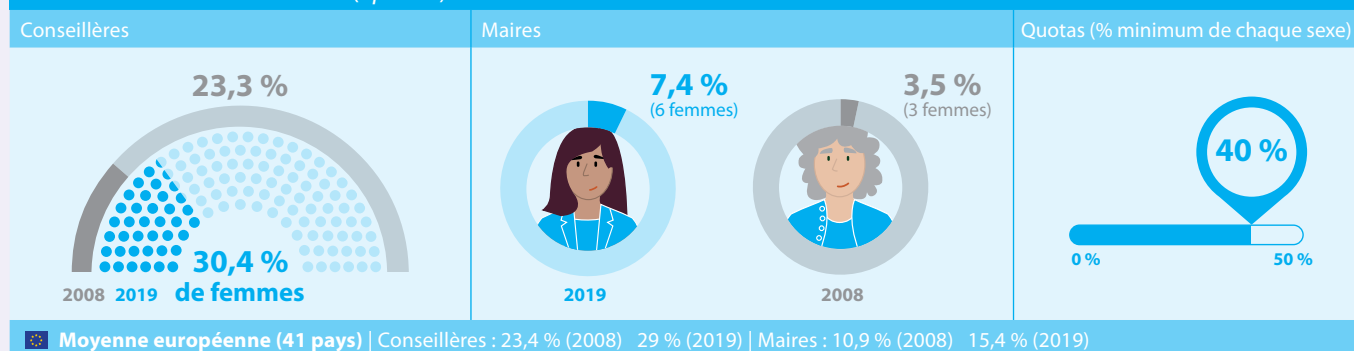
- Association des collectivités locales de la République de Macédoine du Nord (ZELS)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

## Niveau infranational

Niveau local : 81 communes (*opština*)



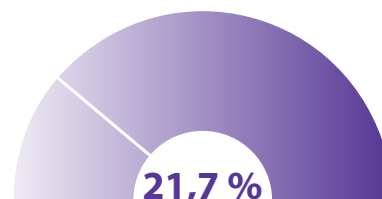
## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	36,7 %	30 %

# Malte

## Membre du CCRE

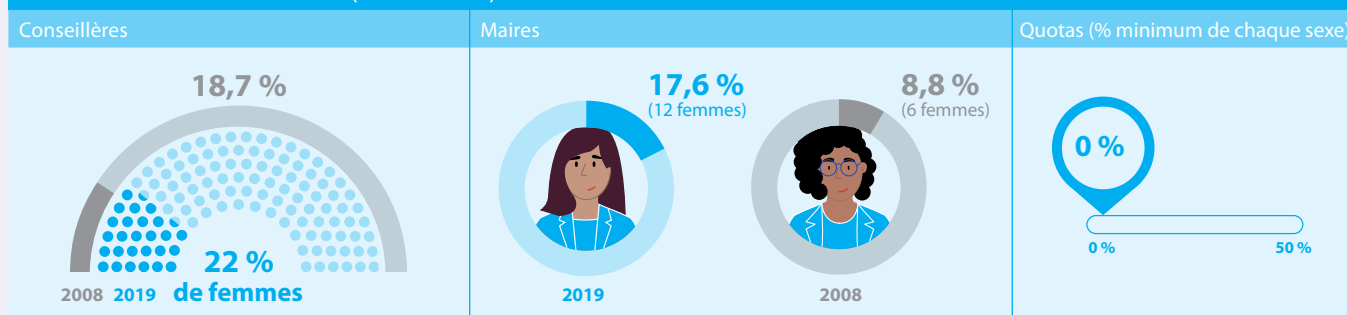
- Association des conseils locaux de Malte (LCA)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

## Niveau infranational

### Niveau local : 68 communes (kunsill lokali)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	14,9 %	8,7 %

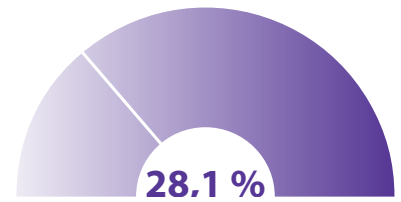
## Niveau européen

	2019	2009
Parlement européen	3 eurodéputées sur 6	0 eurodéputée sur 5

# Moldavie

## Membre du CCRE

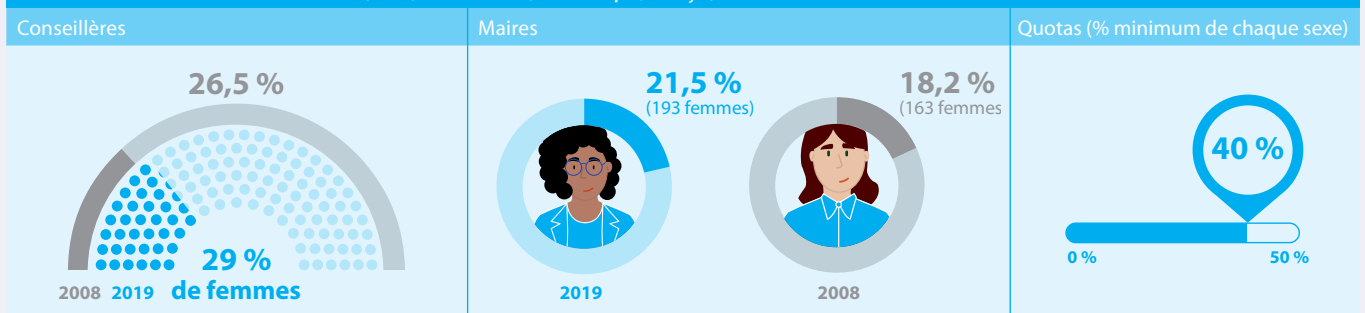
• Congrès des autorités locales de Moldavie (CALM)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

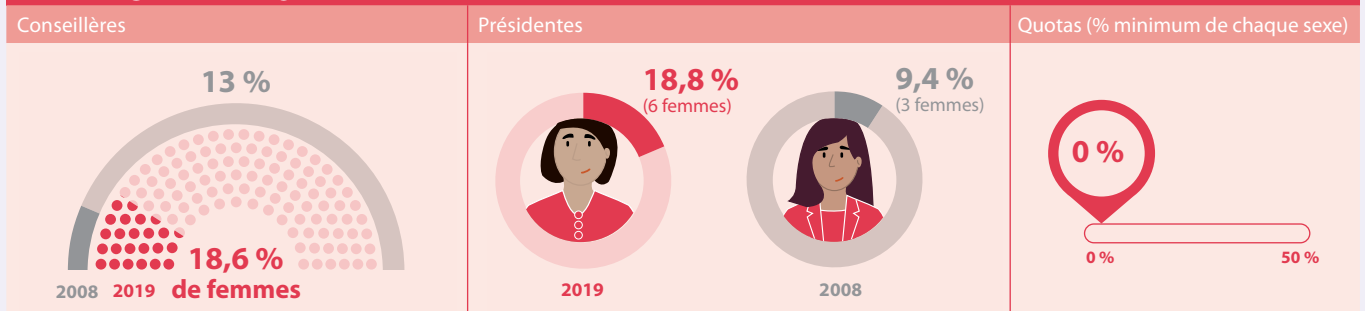
## Niveau infranational

### Niveau local : 898 communes (*sate, commune, municipii, orașe*)



🇪🇺 **Moyenne européenne (41 pays)** | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau régional : 35 régions (*raioane*)



🇪🇺 **Moyenne européenne (41 pays)** | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

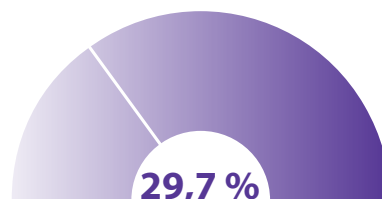
	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	25,7 %	21,8 %



# Monténégro

## Membre du CCRE

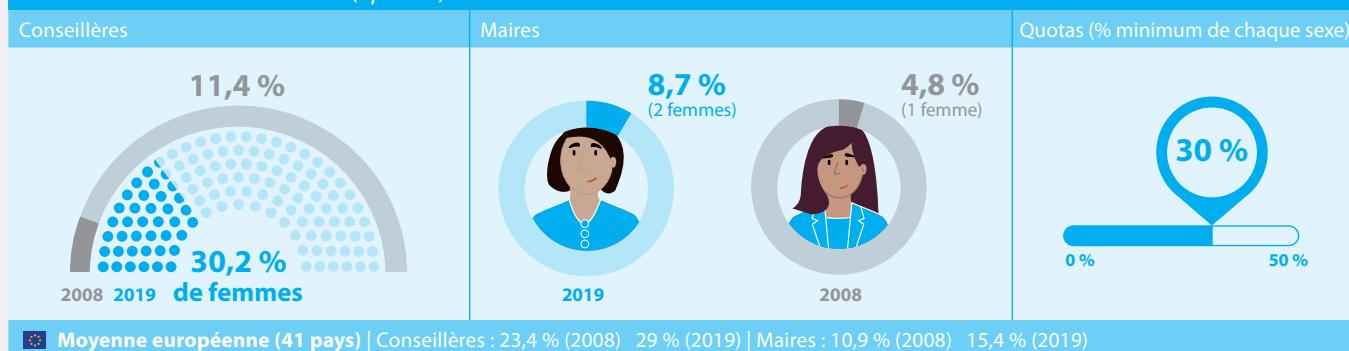
• Union des municipalités du Monténégro (UOM)



Proportion de femmes parmi  
tou.te.s les élu.e.s dans le pays

## Niveau infranational

### Niveau local : 24 communes (*opština*)



## Niveau national

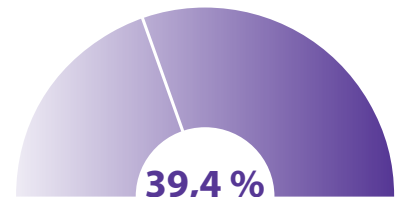
	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	23,5 %	11,1 %



# Norvège

## Membre du CCRE

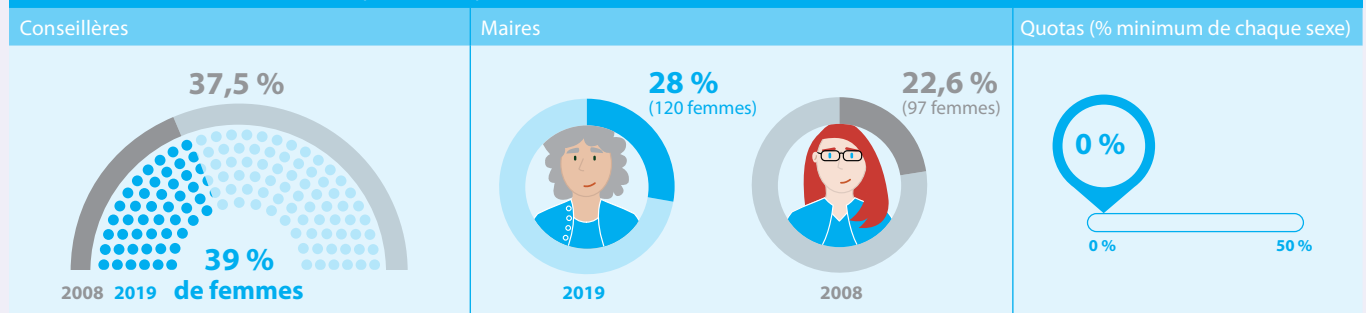
- Association norvégienne des pouvoirs locaux et régionaux (KS)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

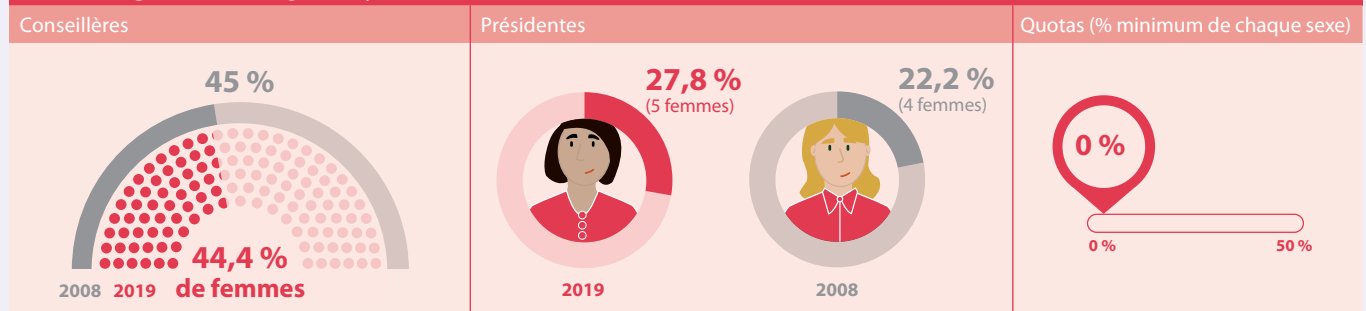
## Niveau infranational

### Niveau local : 422 communes (*kommune*)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008), 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008), 15,4 % (2019)

### Niveau régional : 18 régions (*fylkeskommune*)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

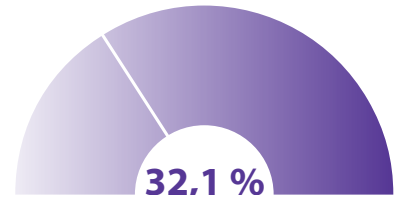
## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	41,4 %	37,9 %

# Pays-Bas

## Membres du CCRE

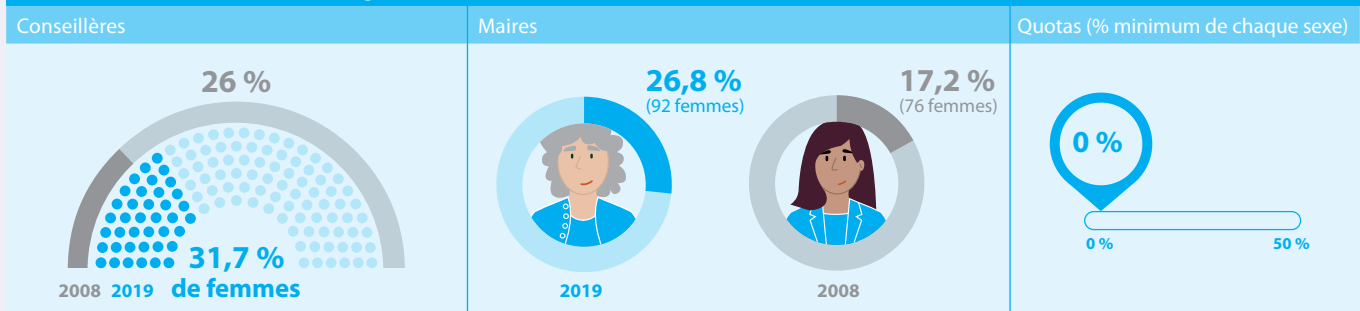
- Association des provinces néerlandaises (IPO)
- Association des municipalités néerlandaises (VNG)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

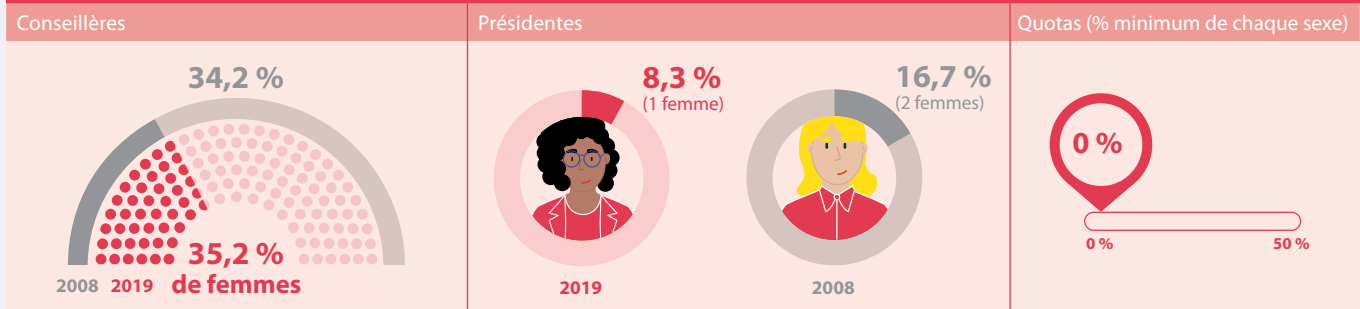
## Niveau infranational

### Niveau local : 390 communes (*gemeenten*)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau régional : 12 régions (*provincies*)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	36 %	36 %
Chambre haute	38,7 %	35,1 %

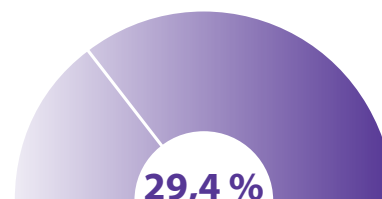
## Niveau européen

	2019	2009
Parlement européen	13 eurodéputées sur 26	12 eurodéputées sur 25

# Pologne

## Membres du CCRE

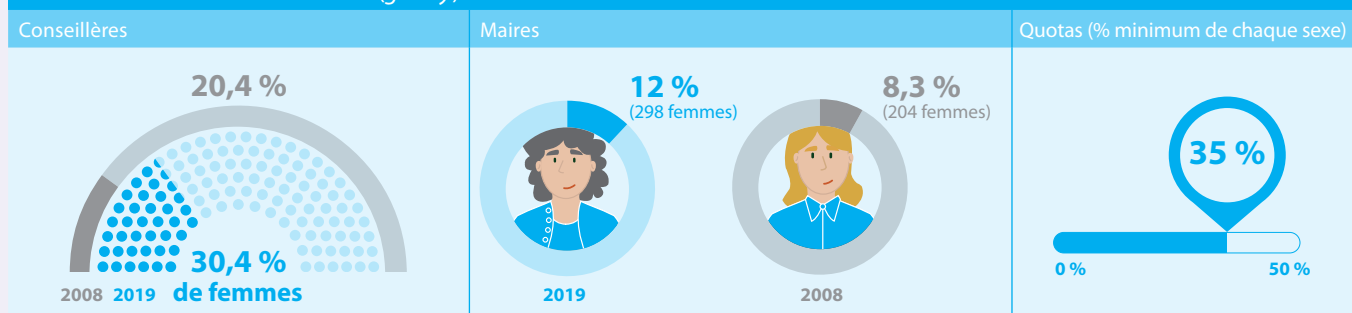
- Association des comtés polonais (ZPP)
- Association des villes polonaises (ZMP)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

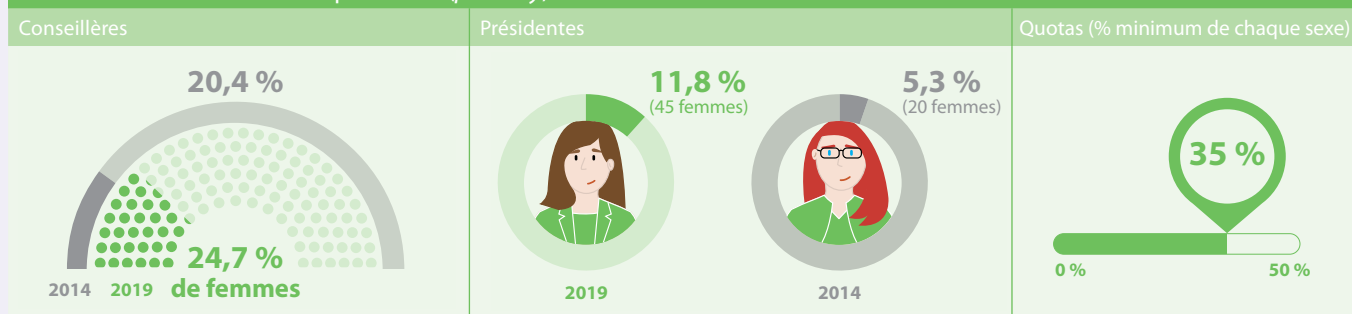
## Niveau infranational

### Niveau local : 2 477 communes (*gminy*)



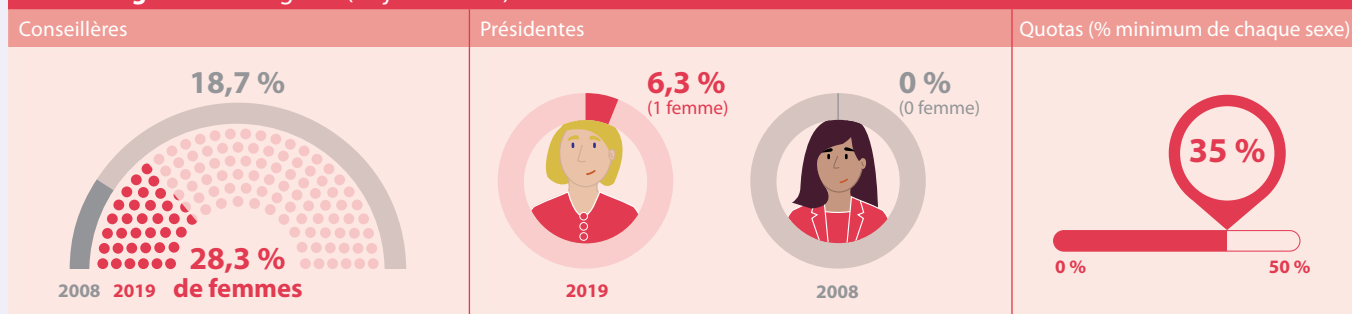
☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau intermédiaire : 380 provinces (*powiaty*)<sup>1</sup>



☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 20,7 % (2008) 31,8 % (2019) | Présidentes : 5,2 % (2008) 9,5 % (2019)

### Niveau régional : 16 régions (*województwo*)



☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	27,2 %	21 %
Chambre haute	14 %	8 %

## Niveau européen

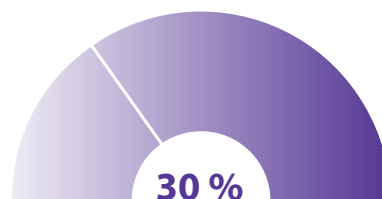
	2019	2009
Parlement européen	18 eurodéputées sur 51	11 eurodéputées sur 50

<sup>1</sup> Aucune donnée disponible avant 2014 concernant le nombre de représentant.e.s au niveau intermédiaire.

# Portugal

## Membre du CCRE

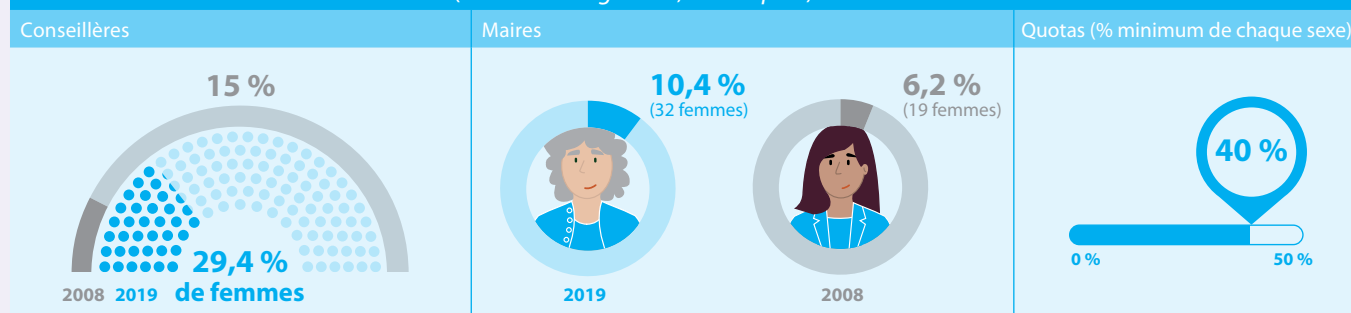
• Association nationale des municipalités portugaises (ANMP)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

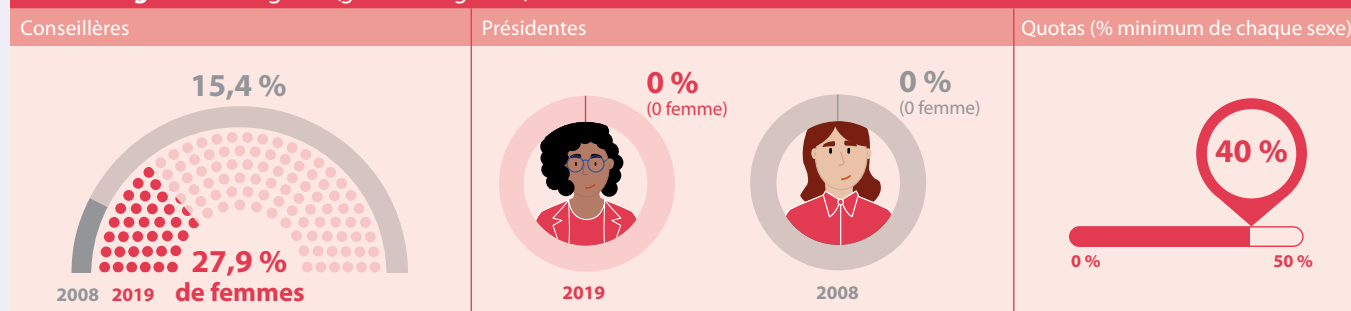
## Niveau infranational

Niveau local : 3 092 + 308 communes (*Juntas de Freguesias, municípios*)<sup>1</sup>



☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

Niveau régional : 2 régions (*governo regional*)



☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	35,7 %	28,7 %

## Niveau européen

	2019	2009
Parlement européen	9 eurodéputées sur 21	8 eurodéputées sur 22

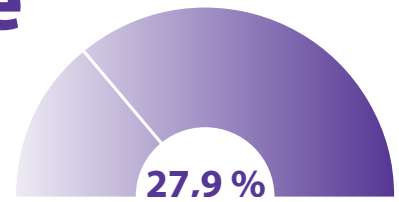
<sup>1</sup> Les données compilées ici ne concernent que les 308 municipalités, car les données des *Juntas de Freguesias* sont incomplètes ou imprécises à certains niveaux.



# République tchèque

## Membre du CCRE

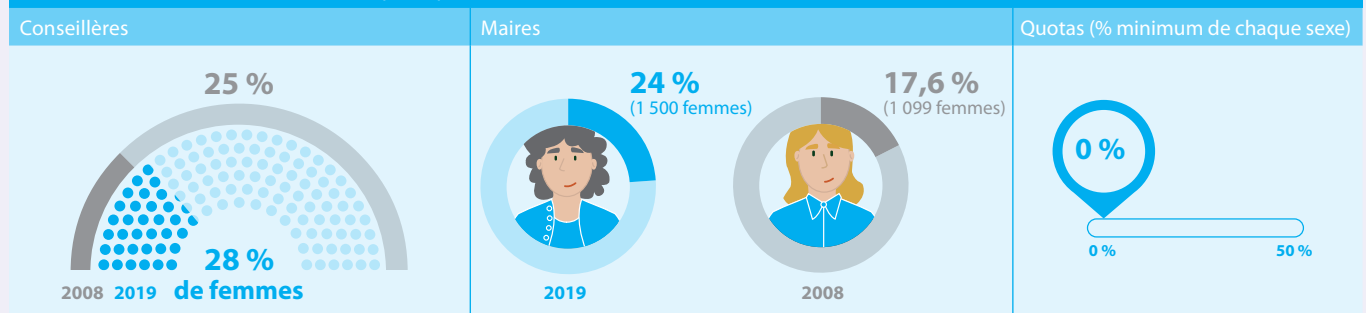
• Union des villes et communes de la République tchèque (SMO ČR)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

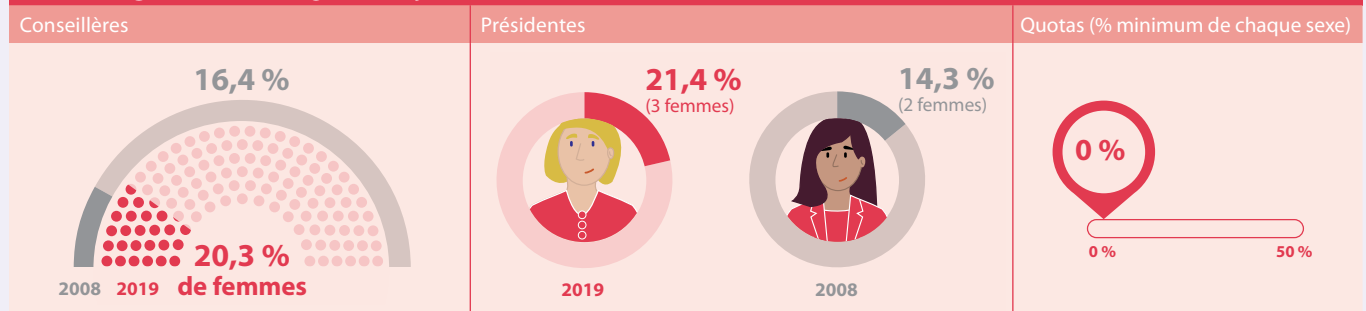
## Niveau infranational

### Niveau local : 6 258 communes (*obec*)



🇪🇺 **Moyenne européenne (41 pays)** | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau régional : 13+1 régions (*kraje*)



🇪🇺 **Moyenne européenne (41 pays)** | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	22 %	15,5 %
Chambre haute	14,8 %	14,8 %

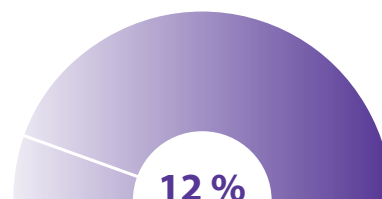
## Niveau européen

	2019	2009
Parlement européen	7 eurodéputées sur 21	4 eurodéputées sur 22

# Roumanie

## Membres du CCRE

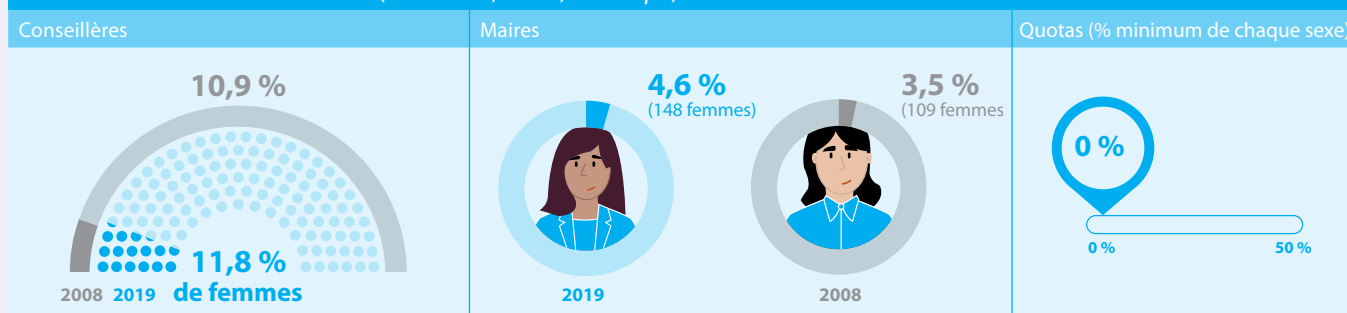
- Union nationale des conseils de comtés de Roumanie (UNCJR)
- Association des municipalités de Roumanie (AMR)
- Association des communes de Roumanie (ACOR)



**12 %**  
Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

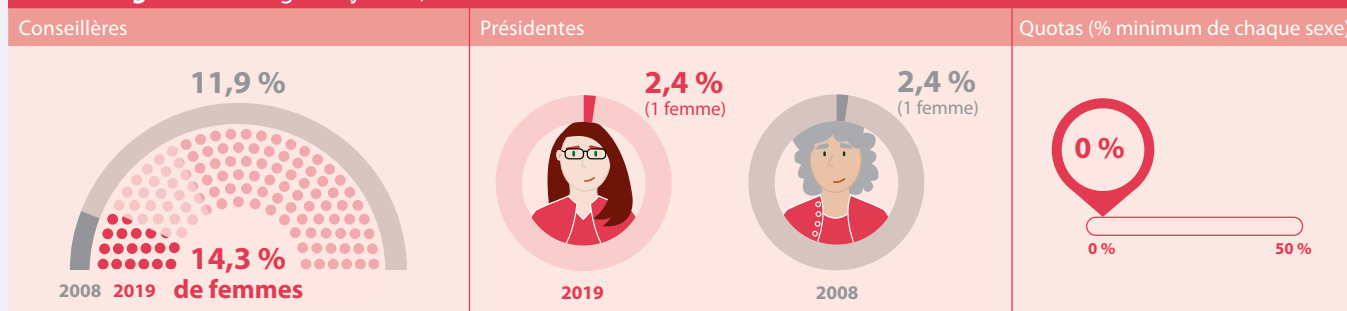
## Niveau infranational

### Niveau local : 3 188 communes (commune, orase, municipii)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau régional : 41 régions (judete)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	20,7 %	11,4 %
Chambre haute	14,8 %	5,4 %

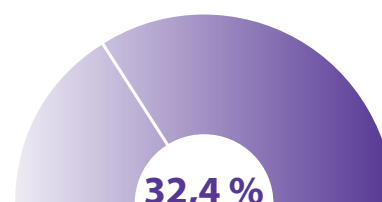
## Niveau européen

	2019	2009
Parlement européen	7 eurodéputées sur 32	12 eurodéputées sur 33

# Royaume-Uni

## Membres du CCRE

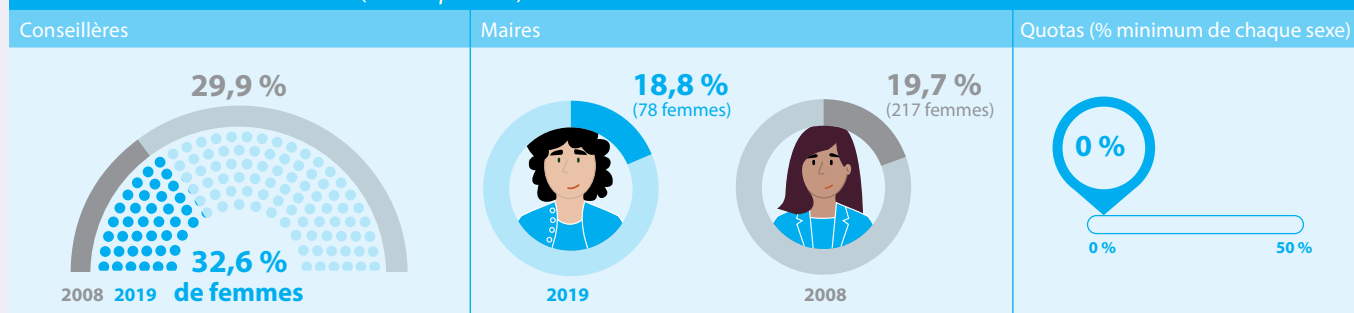
- Association des gouvernements locaux (LGA)
- Convention des autorités locales écossaises (COSLA)
- Association des collectivités locales d'Irlande du Nord (NILGA)
- Association du gouvernement local gallois (WLGA)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

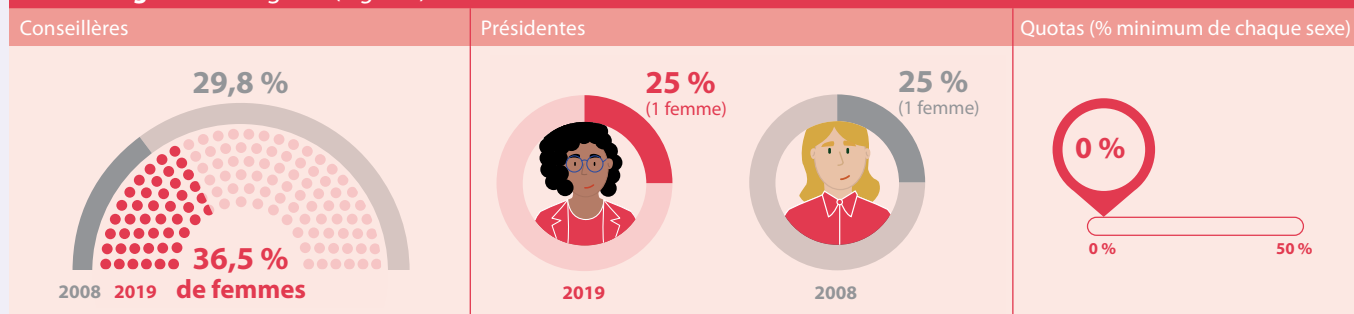
## Niveau infranational

### Niveau local : 416 communes (*municipalities*)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau régional : 4 régions (*regions*)<sup>1</sup>



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	32 %	20 %
Chambre haute	26 %	19 %

## Niveau européen

	2019	2009
Parlement européen	34 eurodéputées sur 73	25 eurodéputées sur 72

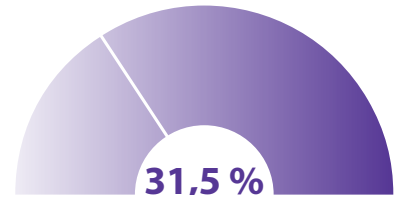
<sup>1</sup> Les régions prises en compte pour cette étude sont les quatre nations du Royaume-Uni (Angleterre, Irlande du Nord, Écosse et Pays de Galles). L'organe de gouvernance régional considéré dans cette étude pour l'Angleterre est l'Assemblée de Londres (qui fait partie de la Greater London Authority).



# Serbie

## Membre du CCRE

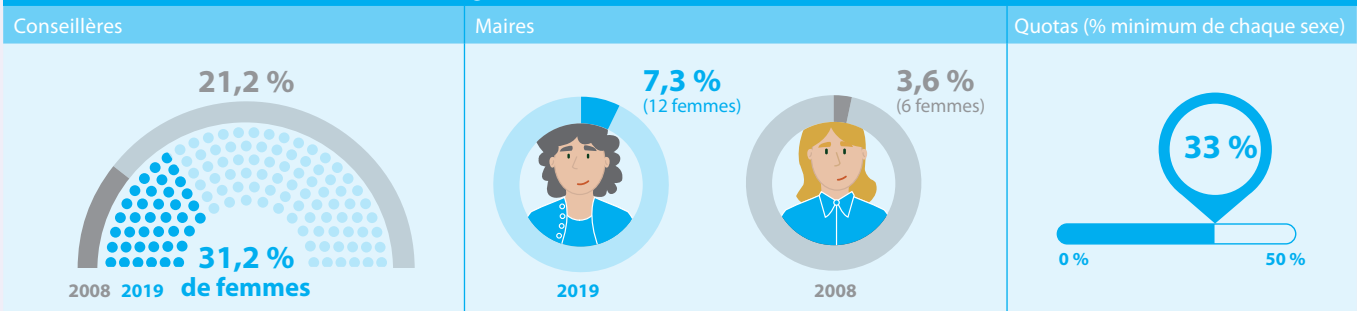
- Conférence permanente des villes et communes de Serbie (SKGO)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

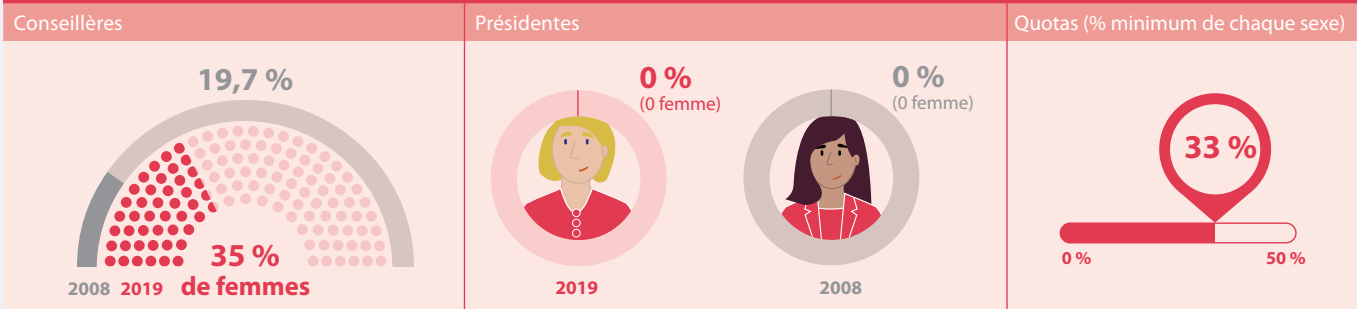
## Niveau infranational

### Niveau local : 174 communes (*obstina et grad*)



☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau régional : 2 régions (*Autonomna Pokrajina*)<sup>1</sup>



☉ Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	37,2 %	20,4 %

<sup>1</sup> Les données ne comprennent que des chiffres pour la province socialiste de Vojvodine. Aucune donnée n'est disponible pour la province autonome du Kosovo.

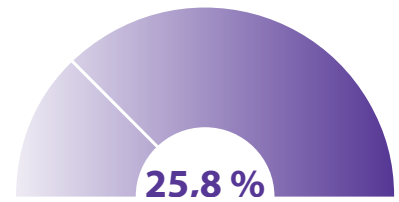




# Slovaquie

## Membre du CCRE

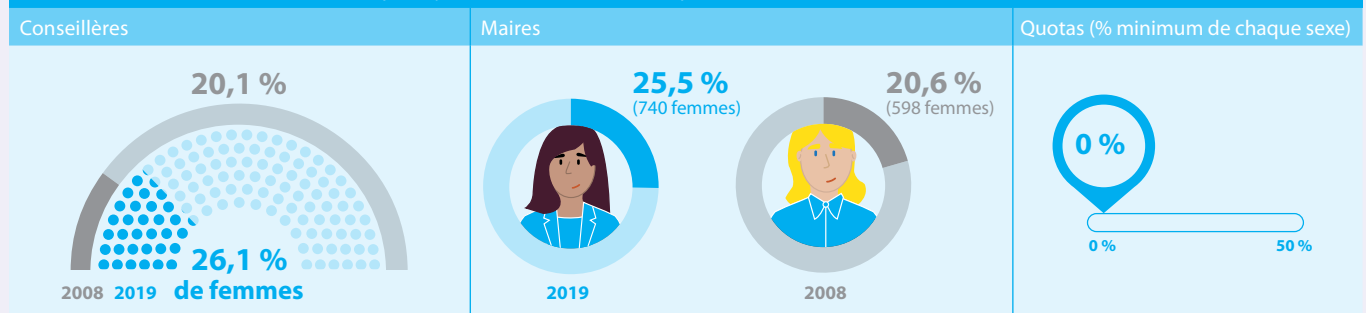
- Association des villes et communes slovaques (ZMOS)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

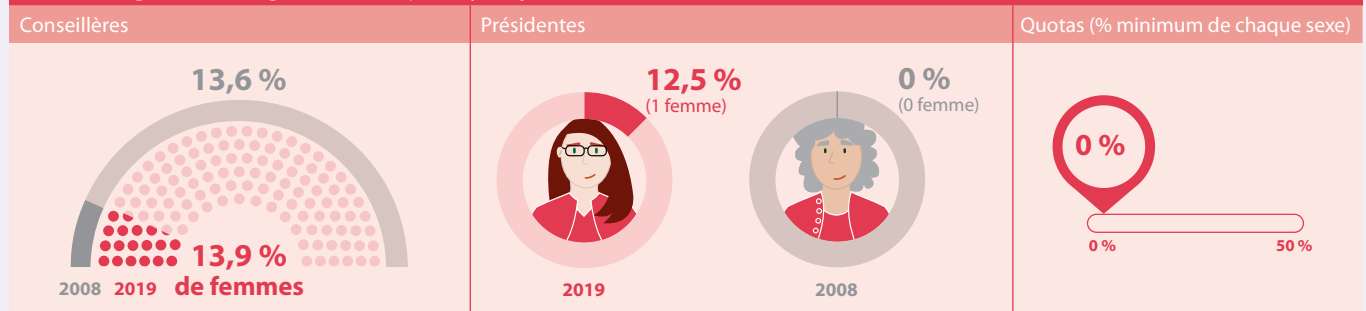
## Niveau infranational

### Niveau local : 2 980 communes (*obec, mesto et mestská časť*)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau régional : 8 régions (*samosprávny kraj*)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	19,3 %	18,7 %

## Niveau européen

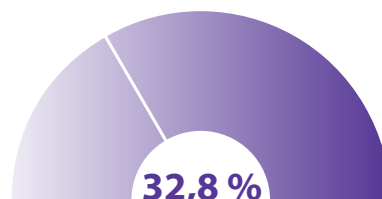
	2019	2009
Parlement européen	2 eurodéputées sur 13	5 eurodéputées sur 13



# Slovénie

## Membres du CCRE

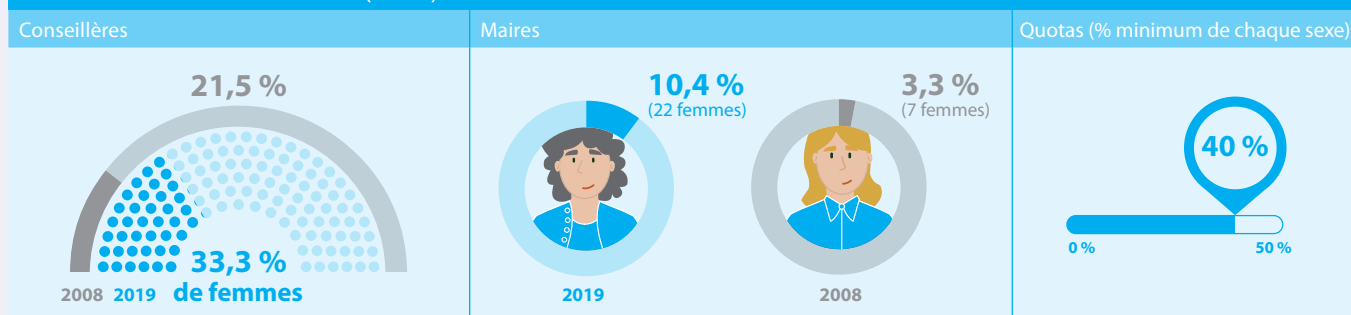
- Association des communes urbaines de Slovénie (ZMOS)
- Association des municipalités et villes de Slovénie (SOS)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

## Niveau infranational

### Niveau local : 212 communes (občin)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	24,4 %	13,3 %
Chambre haute	10 %	2,5 %

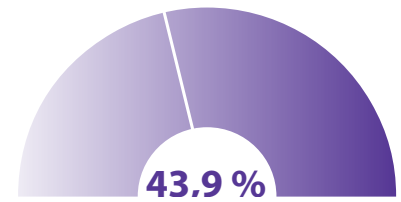
## Niveau européen

	2019	2009
Parlement européen	4 eurodéputées sur 8	2 eurodéputées sur 7

# Suède

## Membre du CCRE

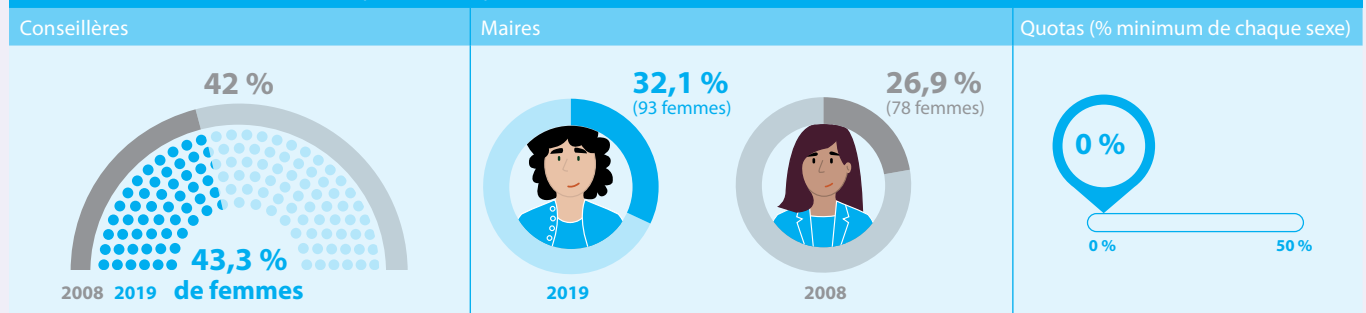
• Association suédoise des collectivités locales et des régions (SKL)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

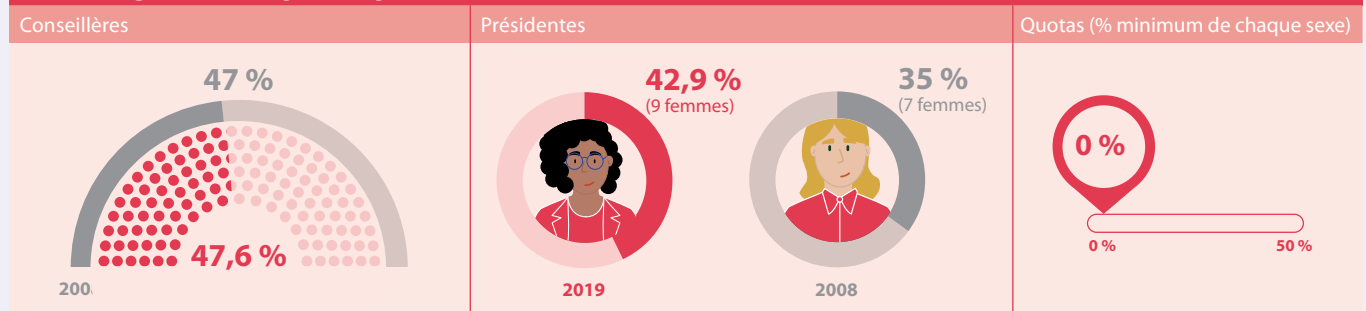
## Niveau infranational<sup>1</sup>

### Niveau local : 290 communes (*kommuner*)



Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau régional : 21 régions (*regioner*)



Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	46,1 %	47,3 %

## Niveau européen

	2019	2009
Parlement européen	11 eurodéputés sur 20	10 eurodéputées sur 18

<sup>1</sup> Ces données ont été mises à jour après la rédaction de l'analyse.

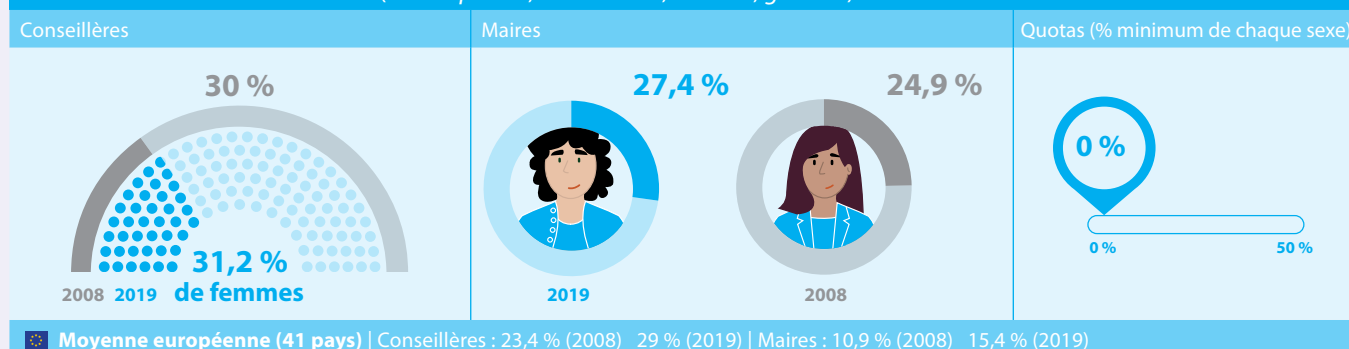
# Suisse

## Membre du CCRE

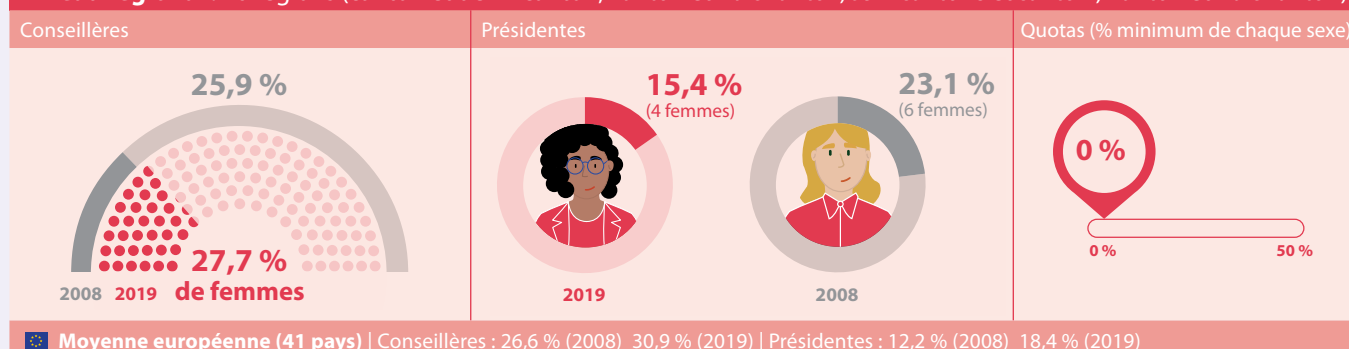
• Association suisse du CCRE (ASCCRE)<sup>1</sup>

## Niveau infranational

### Niveau local : 2 212 communes (*municipalités, Gemeinden, comuni, gmeind*)<sup>2</sup>



### Niveau régional : 26 régions (*canton et demi-canton, Kanton et Halbkanton, semicantone et cantoni, Kanton et Halbkanton*)



## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	32 %	29,5 %
Chambre haute	15,2 %	21,7 %

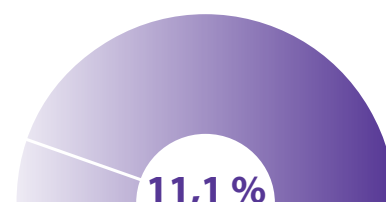
<sup>1</sup> L'Association suisse du CCRE n'est plus un membre actif, mais les données présentées dans cette étude ont été fournies par l'office fédéral de la statistique suisse.

<sup>2</sup> Les chiffres représentent les données recueillies dans les 162 « villes statistiques » ; les données pour chaque municipalité ne sont pas disponibles.

# Turquie

## Membre du CCRE

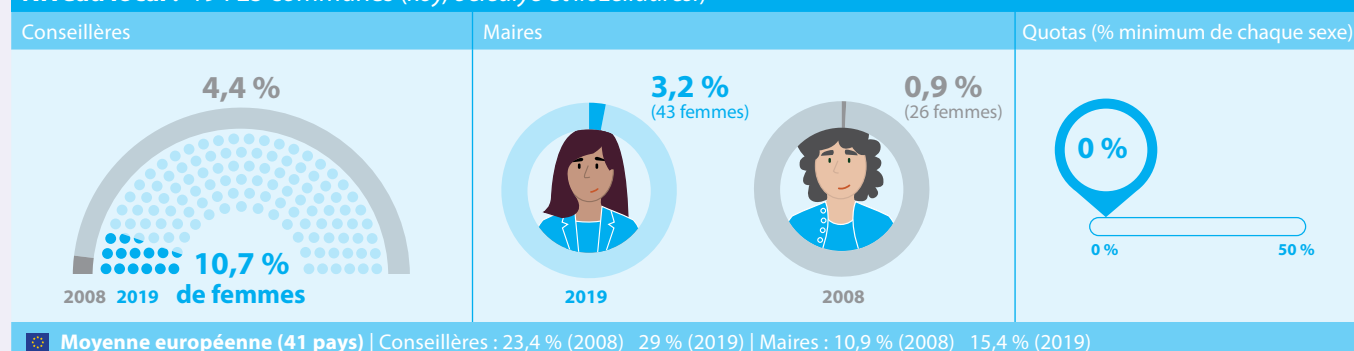
- Union des municipalités de Turquie (TBB)



Proportion de femmes parmi tou.te.s les élu.e.s dans le pays

## Niveau infranational

### Niveau local : 19 725 communes (köy, belediye et ilözelidaresi)



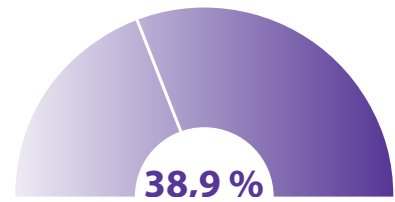
## Niveau national

	2019	2008
Chambre des représentant.e.s	17,3 %	8,9 %

# Ukraine

## Membre du CCRE

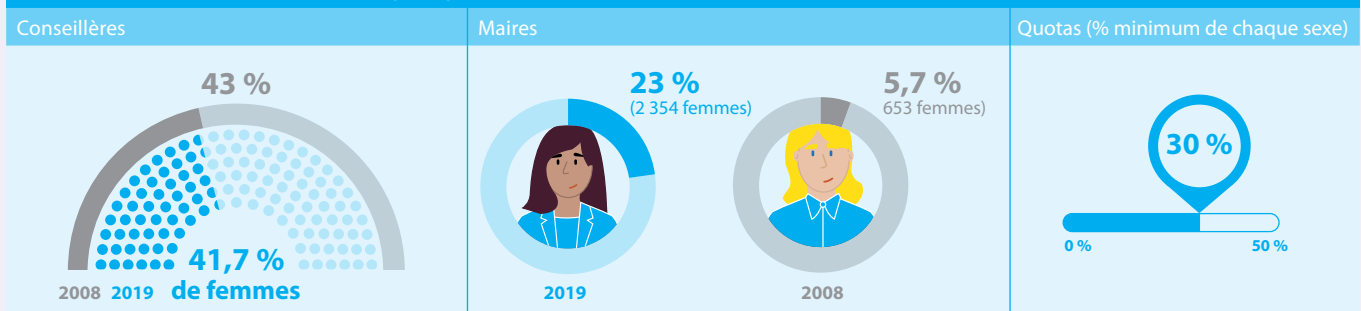
• Association des villes ukrainiennes (AUC)



Proportion de femmes parmi  
toutes les élu.e.s dans le pays

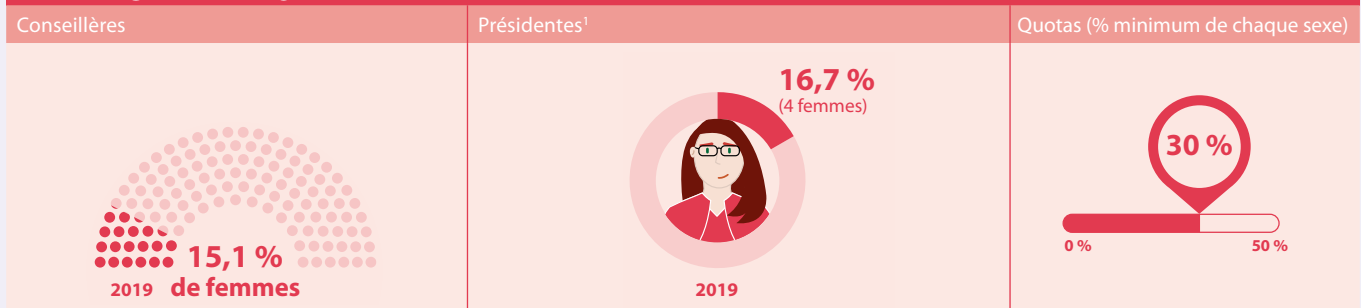
## Niveau infranational

### Niveau local : 10 855 communes (*rada*)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 23,4 % (2008) 29 % (2019) | Maires : 10,9 % (2008) 15,4 % (2019)

### Niveau régional : 24 régions + Crimee (*oblasti*)



🇪🇺 Moyenne européenne (41 pays) | Conseillères : 26,6 % (2008) 30,9 % (2019) | Présidentes : 12,2 % (2008) 18,4 % (2019)

## Niveau national

	2019 <sup>2</sup>	2008
Chambre des représentant.e.s	21,1 %	8,4 %

<sup>1</sup> Pas de données disponibles concernant les femmes présidentes de régions en Ukraine en 2008.

<sup>2</sup> Ces données ont été mises à jour après la rédaction de l'analyse, à la suite des élections de juillet 2019.

# Liste des associations membres du CCRE

<b>Albanie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association albanaise des municipalités (SHBSH)</li> </ul>	<b>Kosovo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association des communes du Kosovo (AKK)</li> </ul>
<b>Allemagne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association allemande du Conseil des Communes et Régions d'Europe (RGRE)</li> <li>Association des comtés allemands (DLT)</li> <li>Association des villes allemandes (DST)</li> <li>Association des villes et communes allemandes (DStGB)</li> </ul>	<b>Lettonie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Union des gouvernements locaux et régionaux de Lettonie (LPS)</li> </ul>
<b>Autriche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association des municipalités autrichiennes (GEMEINDEBUND)</li> <li>Association des villes et communes autrichiennes (STÄDTEBUND)</li> </ul>	<b>Lituanie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association des pouvoirs locaux de Lituanie (LSA)</li> </ul>
<b>Belgique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association de la ville et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale (BRULOCALIS)</li> <li>Association des villes et communes flamandes (VVSG)</li> <li>Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)</li> </ul>	<b>Luxembourg</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL)</li> </ul>
<b>Bosnie-Herzégovine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association des municipalités et villes de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (SOGFBiH)</li> <li>Association des pouvoirs locaux de la République Srpska (ALVRS)</li> </ul>	<b>Macédoine du Nord</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association des collectivités locales de la République de Macédoine du Nord (ZELS)</li> </ul>
<b>Bulgarie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association nationale des municipalités de la République de Bulgarie (NAMRB)</li> </ul>	<b>Malte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association des conseils locaux de Malte (LCA)</li> </ul>
<b>Chypre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Union des communes chypriotes (UCM)</li> </ul>	<b>Moldavie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Congrès des autorités locales de Moldavie (CALM)</li> </ul>
<b>Croatie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association des comtés croates (HRVZZ)</li> </ul>	<b>Monténégro</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Union des municipalités du Monténégro (UOM)</li> </ul>
<b>Danemark</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régions danoises (REGIONER)</li> <li>Pouvoirs locaux du Danemark (KL)</li> </ul>	<b>Norvège</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association norvégienne des pouvoirs locaux et régionaux (KS)</li> </ul>
<b>Espagne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fédération espagnole des municipalités et provinces (FEMP)</li> <li>Association des municipalités basques (EUEDEL)</li> </ul>	<b>Pays-Bas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association des provinces néerlandaises (IPO)</li> <li>Association des municipalités néerlandaises (VNG)</li> </ul>
<b>Estonie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association des villes et municipalités estoniennes (AECM)</li> </ul>	<b>Pologne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association des comtés polonais (ZPP)</li> <li>Association des villes polonaises (ZMP)</li> </ul>
<b>Finlande</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association des pouvoirs locaux et régionaux finlandais (AFLRA)</li> </ul>	<b>Portugal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association nationale des municipalités portugaises (ANMP)</li> </ul>
<b>France</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)</li> </ul>	<b>République tchèque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Union des villes et communes de la République tchèque (SMO ČR)</li> </ul>
<b>Géorgie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG)</li> </ul>	<b>Roumanie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Union nationale des conseils de comtés de Roumanie (UNCJR)</li> <li>Association des municipalités de Roumanie (AMR)</li> <li>Association des communes de Roumanie (ACOR)</li> </ul>
<b>Grèce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Union centrale des villes de Grèce (KEDE)</li> </ul>	<b>Royaume-Uni</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association des gouvernements locaux (LGA)</li> <li>Convention des autorités locales écossaises (COSLA)</li> <li>Association des collectivités locales d'Irlande du Nord (NILGA)</li> <li>Association du gouvernement local gallois (WLGA)</li> </ul>
<b>Hongrie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association nationale hongroise de pouvoirs locaux (TÖOSZ)</li> </ul>	<b>Serbie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conférence permanente des villes et communes de Serbie (SKGO)</li> </ul>
<b>Irlande</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence de gestion des pouvoirs locaux (LGMA)</li> </ul>	<b>Slovaquie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association des villes et communes slovaques (ZMOS)</li> </ul>
<b>Islande</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association des pouvoirs locaux d'Islande (SAMBAND)</li> </ul>	<b>Slovénie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association des communes urbaines de Slovénie (ZMOS)</li> <li>Association des municipalités et villes de Slovénie (SOS)</li> </ul>
<b>Israël</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Union des pouvoirs locaux en Israël (MASHAM)</li> </ul>	<b>Suède</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association suédoise des collectivités locales et des régions (SKL)</li> </ul>
<b>Italie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association italienne du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AICCRE)</li> </ul>	<b>Turquie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Union des municipalités de Turquie (TBB)</li> </ul>
		<b>Ukraine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association des villes ukrainiennes (AUC)</li> </ul>

# Bibliographie

## Publications

Beard, M. *Women & Power, a Manifesto* (2017). Profile Book.

Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), *De l'ODD 5 à Habitat III : Le rôle des gouvernements locaux pour la promotion de l'égalité des genres dans la perspective du développement durable*. URL : [www.uclg.org/sites/default/files/le\\_role\\_des\\_gouvernements\\_locaux\\_pour\\_la\\_promotion\\_de\\_legalite\\_des\\_genres\\_dans\\_la\\_perspective\\_du\\_developpement\\_durable.pdf](http://www.uclg.org/sites/default/files/le_role_des_gouvernements_locaux_pour_la_promotion_de_legalite_des_genres_dans_la_perspective_du_developpement_durable.pdf). Consulté le 30/08/2019

Comité des régions (CdR), *Stratégie pour un équilibre hommes-femmes dans la participation des membres au CdR* (2019). 190<sup>e</sup> RÉUNION DU BUREAU du 9 avril 2019 à Bruxelles. URL : [webapi2016.cor.europa.eu/v1/documents/cor-2019-00269-06-01-nb-tra-fr.docx/content](http://webapi2016.cor.europa.eu/v1/documents/cor-2019-00269-06-01-nb-tra-fr.docx/content) Consulté le 15/04/2019

Conseil de l'Europe. Commission pour l'égalité de genre, *Balanced participation of women and men in decision-making* (2017). URL : [rm.coe.int/analytical-report-da-ta-2016-/1680751a3e](http://rm.coe.int/analytical-report-da-ta-2016-/1680751a3e). Consulté le 20/06 – 23/07/2019

Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), *La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale* (2006). URL : [www.charter-equality.eu/the-charter/observatoire-europeen-en.html?lang=fr](http://www.charter-equality.eu/the-charter/observatoire-europeen-en.html?lang=fr). Consulté le 15/04/2019

---. *Les hommes et les femmes dans les communes d'Europe. Un état des lieux* (1998). URL : [bit.ly/2kdyBPs](http://bit.ly/2kdyBPs). Consulté le 30/08/2019

---. *Women in Local Politics in Europe. Figures from 34 European countries of CEMR's membership* (2008). URL : [www.ccre.org/docs/pisa\\_women\\_in\\_local\\_politics\\_figures.pdf](http://www.ccre.org/docs/pisa_women_in_local_politics_figures.pdf). Consulté le 25/06 – 05/07/2019

---. *Gouvernements locaux et régionaux en Europe, Structure et Compétences*, (2016). URL : [www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR\\_structures\\_and\\_competences\\_2016\\_FR.pdf](http://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR_structures_and_competences_2016_FR.pdf). Consulté le 30/08/2019

---. *Associations nationales de gouvernements locaux et régionaux en Europe* (2019). URL : [www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR\\_study\\_association\\_local\\_government\\_FR.pdf](http://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR_study_association_local_government_FR.pdf). Consulté le 30/08/2019

---. *Women in Politics. A CEMR Study. #Power2Her* (2019). URL : [www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR\\_Women\\_in\\_politics\\_study\\_EN.pdf](http://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR_Women_in_politics_study_EN.pdf). Consulté le 30/08/2019

Gouvernement de la République française, Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE), *Chiffres-clés – édition 2019 : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes* (2019). URL : [www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/05/30652-DICOM-CC-2019-essentiel.pdf](http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/05/30652-DICOM-CC-2019-essentiel.pdf). Consulté le 30/08/2019

Inter Parliamentary Union (IPU), *Les femmes au parlement en 2018 : Regard sur l'année écoulée*. URL : [ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2019-03/les-femmes-au-parlement-en-2018-regard-sur-lannee-ecoulee](http://ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2019-03/les-femmes-au-parlement-en-2018-regard-sur-lannee-ecoulee). Consulté le 09/07/2019

Women in Parliaments Global Forum (WIP), *Social Media: Advancing Women in Politics?* (2016). URL : [www.womeninparliaments.org/wp-content/uploads/2016/10/WIP-Harvard-Facebook-Study\\_Oct2016.pdf](http://www.womeninparliaments.org/wp-content/uploads/2016/10/WIP-Harvard-Facebook-Study_Oct2016.pdf). Consulté le 19/07/2019



## Sites internet

Conseil de l'Europe. Convention d'Istanbul sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique : [www.coe.int/fr/web/istanbul-convention](http://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention). Consulté le 30/08/2019

Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE). L'Observatoire de la Charte européenne pour l'égalité : [www.charter-equality.eu](http://www.charter-equality.eu). Consulté le 23/07/2019

France Diplomatie. Objectif de développement durable n°5 : égalité entre les sexes : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/developpement/politique-de-developpement-la-strategie-de-la-france/un-cadre-multilateral/l-agenda-international-du-developpement/article/objectif-de-developpement-durable-no5-egalite-entre-les-sexes](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/developpement/politique-de-developpement-la-strategie-de-la-france/un-cadre-multilateral/l-agenda-international-du-developpement/article/objectif-de-developpement-durable-no5-egalite-entre-les-sexes). Consulté le 25/07/2019

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE). Gender Statistics Database, Women and Men in Decision-Making. URL : [eige.europa.eu/gender-statistics/dgs/browse/wmidm/wmidm\\_pol](http://eige.europa.eu/gender-statistics/dgs/browse/wmidm/wmidm_pol). Consulté le 20/06 - 23/07/2019

---. Gender Statistics Database, Local/municipal councils, mayors or other leaders and members : [eige.europa.eu/gender-statistics/dgs/indicator/wmidm\\_pol\\_parl\\_\\_wmid\\_locpol/datatable](http://eige.europa.eu/gender-statistics/dgs/indicator/wmidm_pol_parl__wmid_locpol/datatable). Consulté le 23/07/2019

---. Gender Statistics Database, Regional assemblies: president and members : [eige.europa.eu/gender-statistics/dgs/indicator/wmidm\\_pol\\_parl\\_\\_wmid\\_regall\\_ass/datatable](http://eige.europa.eu/gender-statistics/dgs/indicator/wmidm_pol_parl__wmid_regall_ass/datatable). Consulté le 23/07/2019

International IDEA. Gender Quotas Database : [www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas](http://www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas). Consulté le 20/06 - 23/07/2019

Inter Parliamentary Union (IPU). Parline database on national parliaments : [archive.ipu.org/parline-e/parlinesearch.asp](http://archive.ipu.org/parline-e/parlinesearch.asp). Consulté le 20/06 - 23/07/2019

Lobby européen des femmes. Women in Politics : [womenlobby.org/-Women-in-Politics-507-?lang=en](http://womenlobby.org/-Women-in-Politics-507-?lang=en). Consulté le 09/07/2019

---. Lobby roumain des femmes : [www.womenlobby.org/Romanian-Women-s-Lobby](http://www.womenlobby.org/Romanian-Women-s-Lobby). Consulté le 27/06/2019

#MeTooEP. Témoignages de victimes de sexisme, de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles au Parlement européen : [metooep.com](http://metooep.com). Consulté le 25/07/2019

Parlement européen. Membres du Parlement européen (2019) : [www.europarl.europa.eu/meps/en/home](http://www.europarl.europa.eu/meps/en/home). Consulté le 27/06/2019 - 18/07/2019

---. EU Accession to the Istanbul Convention – Legislative Train Schedule : [www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-area-of-justice-and-fundamental-rights/file-eu-accession-to-the-istanbul-convention](http://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-area-of-justice-and-fundamental-rights/file-eu-accession-to-the-istanbul-convention). Consulté le 29/07/2019

Toute l'Europe. La parité au Parlement européen : [www.touteurope.eu/actualite/la-parite-au-parlement-europeen.html](http://www.touteurope.eu/actualite/la-parite-au-parlement-europeen.html). Consulté le 31/07/2019

## Articles

Al Ghaoui, H. et al., *Appel de dix-neuf écrivaines : « Il est grand temps que les institutions européennes soient à parité de genres »*, Le Monde, 26 juin 2019.

Euractiv, *Polish Pro-EU coalition faces collapse*, 31 mai 2019. URL : [www.euractiv.com/section/politics/news/polish-pro-eu-coalition-faces-collapse/](http://www.euractiv.com/section/politics/news/polish-pro-eu-coalition-faces-collapse/). Consulté le 24/07/2019

Radio Canada, *Le syndrome de l'imposteur, la source du doute féminin au travail*, 8 mars 2019. URL : [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1157299/syndrome-imposteur-femmes-travail-stereotype-egalite-doute-confiance-soi](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1157299/syndrome-imposteur-femmes-travail-stereotype-egalite-doute-confiance-soi). Consulté le 30/08/2019

Raibagi, K.. *In parliaments across Europe women face alarming levels of sexism, harassment and violence*, 22 mai 2019. European Data Journalism Network., 22 mai 2019. URL : [www.europeandatajournalism.eu/eng/News/Data-news/In-parliaments-across-Europe-women-face-alarming-levels-of-sexism-harassment-and-violence](http://www.europeandatajournalism.eu/eng/News/Data-news/In-parliaments-across-Europe-women-face-alarming-levels-of-sexism-harassment-and-violence). Consulté le 27/06/2019

The Brussels Times. *Vlaams Belang put up “dummy” female candidates to ensure election of men*, 30 Mai 2019. URL : [www.brusselstimes.com/all-news/belgium-all-news/politics/57558/vlaams-belang-put-up-dummy-female-candidates-to-ensure-election-of-men/](http://www.brusselstimes.com/all-news/belgium-all-news/politics/57558/vlaams-belang-put-up-dummy-female-candidates-to-ensure-election-of-men/). Consulté le 24/07/2019

## Sources additionnelles par pays

### Bosnie-Herzégovine

Sarajevski Otvoreni Centar, *If we continue at this pace and intensity, by 2060 we could have a minimum of 40% of women in local authorities in Bosnia and Herzegovina* (20/03/2017). URL : [soc.ba/en/if-we-continue-at-this-pace-and-intensity-by-2060-we-could-have-a-minimum-of-40-of-women-in-government-in-bosnia-and-herzegovina](http://soc.ba/en/if-we-continue-at-this-pace-and-intensity-by-2060-we-could-have-a-minimum-of-40-of-women-in-government-in-bosnia-and-herzegovina). Consulté le 10/07/2019

### République tchèque

McEnchroe, T. Radio Praha, *Nearly a quarter of all Czech mayors are women* (13/02/2019). URL : [www.radio.cz/en/section/news/nearly-a-quarter-of-all-czech-mayors-are-women](http://www.radio.cz/en/section/news/nearly-a-quarter-of-all-czech-mayors-are-women). Consulté le 07/07/2019

### Israël

The Jerusalem Post, *Preliminary data from local elections finds increase of 100 women* (09/11/2018). URL : [www.jpost.com/Israeli-women/Preliminary-data-from-local-elections-finds-increase-of-100-women-571465](http://www.jpost.com/Israeli-women/Preliminary-data-from-local-elections-finds-increase-of-100-women-571465). Consulté le 01/07/2019

### Moldavie

Le parlement de la République de Moldavie. Membres du Parlement (2019). URL : [www.parlament.md/](http://www.parlament.md/). Consulté le 19/06/2019

### Pays-Bas

Nederlandse Vereniging voor Raadsleden. *Vrouwen in het lokaal bestuur* (2018). URL : [www.raadsleden.nl/sites/www.raadsleden.nl/files/documenten/rapport\\_vrouwen\\_in\\_het\\_lokaal\\_bestuur.pdf](http://www.raadsleden.nl/sites/www.raadsleden.nl/files/documenten/rapport_vrouwen_in_het_lokaal_bestuur.pdf). Consulté le 15/07/2019

### Portugal

Almeida, M.A., *Women Mayors in Portugal: A Case Study in Political Representation and Citizenship* (décembre 2018). *Revista de Sociologia e Política*. URL : [www.scielo.br/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S0104-44782018000400027&lng=en&nrm=iso&tlng=en](http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0104-44782018000400027&lng=en&nrm=iso&tlng=en). Consulté le 02/07/2019

### Suisse

Rulers Switzerland, *Canton A-F, G-N, O-S, T-Z*. URL : [rulers.org/ruls3.html#switzerland](http://rulers.org/ruls3.html#switzerland). Consulté le 02/07/2019

## Clause de non-responsabilité

L'analyse, les résultats et les recommandations sont ceux du CCRE. Ils ne reflètent pas nécessairement la position officielle des gouvernements locaux ou régionaux, de leurs associations ou des institutions ou organisations multilatérales dont les noms figurent dans cette étude.

Bien que nous nous efforcions avec le plus grand soin et le plus grand souci de fournir des renseignements exacts et opportuns, nous ne pouvons exclure la possibilité d'imprécisions, lacunes ou erreurs techniques accidentelles pour lesquelles nous nous excusons.

De même, des inexactitudes peuvent résulter des développements survenant après la date éditoriale limite.

Tous droits réservés. Ce matériel est protégé par le droit d'auteur. Toutefois, il peut être reproduit par quelque moyen que ce soit, gratuitement, à des fins éducatives, à condition que la source soit mentionnée.

Dans ce cas, une autorisation formelle est requise. Pour la reproduction dans d'autres circonstances ou son utilisation dans d'autres publications, une autorisation écrite préalable doit être accordée par le titulaire du droit d'auteur.

## Auteur.e.s

Cette publication a été réalisée par Sandra Ceciarini (International Advice) et Benoît Chambon, stagiaire Recherche et Études, coordonnés par Nathalie Noupadja, Responsable de la recherche et des études et Jaimie Just, Chargée de mission Égalité femmes-hommes et diversité.

## Nous contacter

### À propos de l'étude

*Nathalie Noupadja*

Responsable de la recherche et des études

E-mail : [nathalie.noupadja@ccre-cemr.org](mailto:nathalie.noupadja@ccre-cemr.org)

Tél. : +32 2 213 86 92 [www.ccre.eu](http://www.ccre.eu)

### À propos du CCRE et de la mission Égalité femmes-hommes et Diversité

*Jaimie Just*

Chargée de mission - Égalité femmes-hommes et diversité

E-mail : [jaimie.just@ccre-cemr.org](mailto:jaimie.just@ccre-cemr.org)

Tél. + 32 2 500 05 49 [www.charte-egalite.eu](http://www.charte-egalite.eu)



L'Europe  
locale & régionale



Observatoire

La Charte européenne pour l'égalité  
des femmes et des hommes dans la vie locale

**Le Conseil des Communes et Régions d'Europe est la voix unifiée des collectivités territoriales européennes, fédérées au sein de 60 associations nationales.**

Le CCRE est la section européenne de l'association mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), par laquelle il représente les collectivités européennes à l'échelle internationale.

Fondé en **1951**

**60** associations  
membres

**41** pays

**100 000** collectivités  
territoriales

**16** commissions et  
groupes d'experts

## Associations membres du CCRE

### Albanie

SHBSH

### Allemagne

RGRE  
DStGB  
DLT  
DST

### Autriche

GEMEINDEBUND  
STÄDTEBUND

### Belgique

BRULOCALIS  
UVCW  
VMSG

### Bosnie et Herzégovine

SOGFBiH  
ALVRS

### Bulgarie

NAMRB

### Chypre

UCM

### Croatie

HRVZZ

### Danemark

KL  
REGIONER

### Espagne

FEMP  
EUDEL

### Estonie

AECM

### Finlande

AFLRA

### France

AFCCRE  
AMF\*

### Géorgie

NALAG

### Grèce

KEDE

### Hongrie

TÖOSZ

### Irlande

LGMA\*

### Islande

SAMBAND

### Israël

MASHAM

### Italie

AICCRE

### Kosovo

AKK\*

### Lettonie

LPS

### Lituanie

LSA

### Luxembourg

SYVICOL

### Macédoine du Nord

ZELS

### Malte

LCA

### Moldavie

CALM

### Monténégro

UOM

### Norvège

KS

### Pays-Bas

VNG  
IPO

### Pologne

ZMP  
ZPP

### Portugal

ANMP

### République tchèque

SMO ČR

### Roumanie

ACOR  
AMR  
UNCJR

### Royaume-Uni

LGA  
COSLA  
NILGA  
WLGA

### Serbie

SKGO

### Slovaquie

ZMOS

### Slovénie

SOS  
ZMOS

### Suède

SKL

### Turquie

TBB

### Ukraine

AUC  
UAROR

\*Membres associés, observateurs et invités

## CCRE-CEMR

[www.ccre.eu](http://www.ccre.eu)

[twitter.com/ccrecemr](https://twitter.com/ccrecemr)

Tél. +32 2 511 74 77

[info@ccre-cemr.org](mailto:info@ccre-cemr.org)

## Observatoire

[www.charte-egalite.eu](http://www.charte-egalite.eu)

[twitter.com/cemr\\_equality](https://twitter.com/cemr_equality)

Tél. +32 2 500 05 32

[contact@charter-equality.eu](mailto:contact@charter-equality.eu)



Co-financé par le programme  
« L'Europe pour les citoyens »  
de l'Union européenne



Imprimé sur papier  
écologique